





ÉTHOCRATIE

OU

LE GOUVERNEMENT

FONDÉ SUR

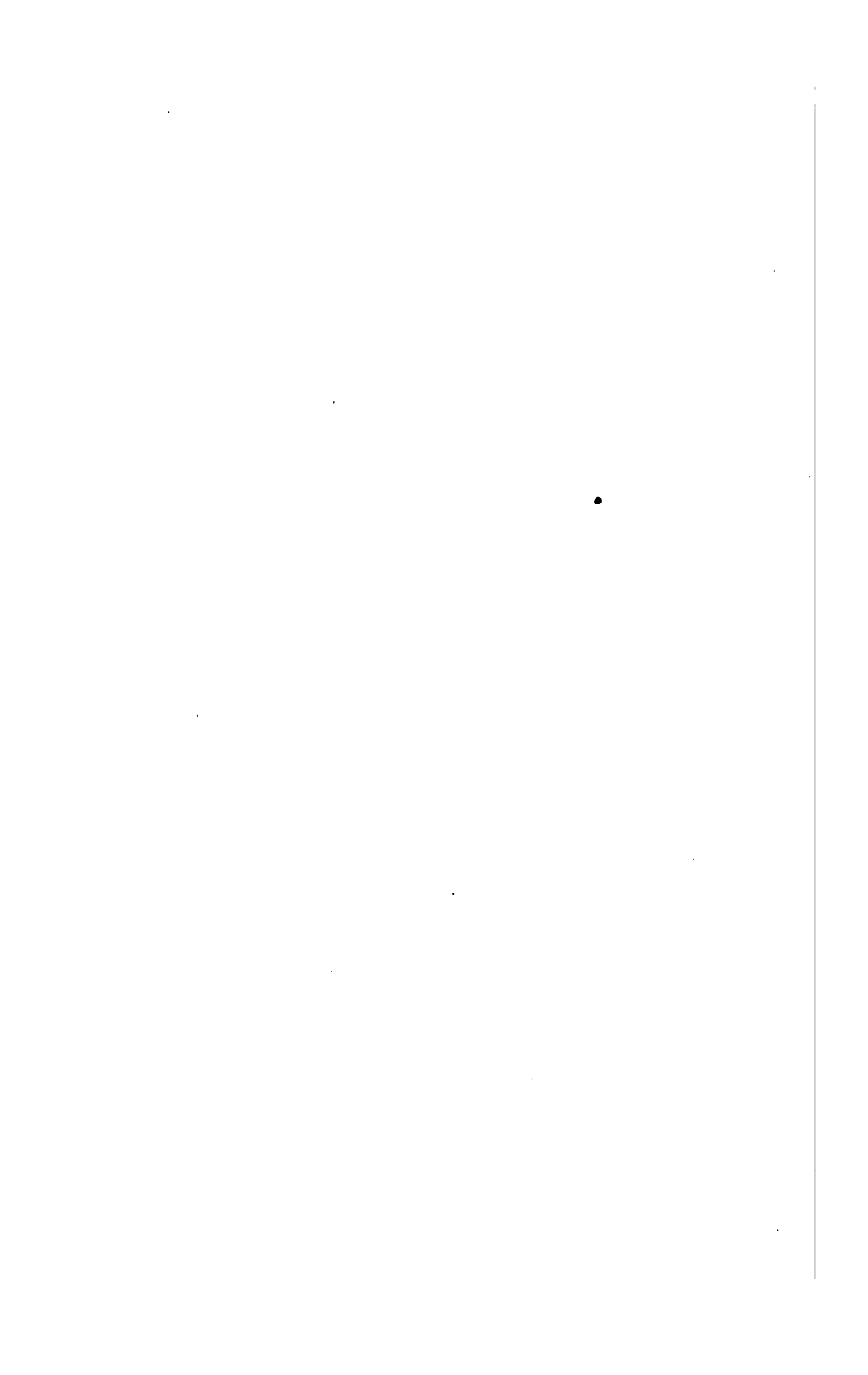
LA MORALE.



A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.
MDCCLXXVI.



ÉTHOCRATIE.



Holbach, Paul-Henri Thiry, baron d

ÉTHOCRATIE

OU

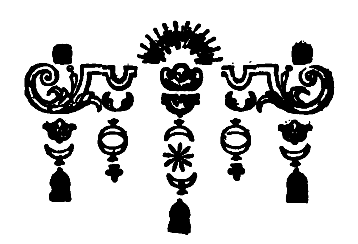
LE GOUVERNEMENT

FONDÉ SUR

LA MORALE.

Conſtituit bonos mores civitati Princeps.

SENECA *de Clementiâ lib. I.*



A AMSTERDAM,

Chez MARC-MICHEL REY.

MDCCLXXVI.

Cet ouvrage, achevé d'imprimer le 15 Septembre 1967
par les ateliers de Galli Thierry & C. à Milan,
a été tiré à cinq cents exemplaires
sur papier vergé à la main.

EXEMPLAIRE N° 326

EDHIS
Editions d'Histoire Sociale
Réimpressions de textes rares
10, rue Vivienne
Paris 2e

Réimprimé d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, Paris.

G73

A LOUIS XVI,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

MONARQUE JUSTE, HUMAIN, BIENFAISANT; AMI DE LA VÉRITÉ, DE LA VERTU, DE LA SIMPLICITÉ; ENNEMI DE LA FLATTERIE, DU VICE, DU FASTE, DE LA TYRANNIE; RESTAURATEUR DE L'ORDRE ET DES MŒURS; PERE DE SON PEUPLE; PROTECTEUR DU PAUVRE; DONT LE REGNE EST L'ESPOIR DES BONS, L'EFFROI DES MÉCHANTS, LA CONSOLATION DES VRAIS CITOYENS: VOUÉ, DÉDIÉ, CONSACRÉ PAR UN CITOYEN FIDELE, ZÉLÉ, RESPECTUEUX, QUI DIT LA VÉRITÉ AU PRINCE QUI VEUT L'ENTENDRE.

Ego verum dicere assuevi, & tu libenter audire.
PLIN. Lib. VII. Epist. 9.

AVERTISSEMENT.

L*e titre placé à la tête de cet ouvrage en annonce le but : il est composé de deux mots grecs*, ΕΘΟΣ, mœurs, *&* ΚΡΑΤΟΣ force, puissance, empire, gouvernement. *On a cru pouvoir employer ce mot ainsi formé pour désigner un essai, un projet d'union entre la Morale & la Politique, l'idée d'une Législation conforme à la vertu, qui pût être également avantageuse aux Souverains, aux sujets, aux nations, aux familles, à chacun des citoyens. On ose se flatter de n'avoir, dans cet essai, proposé rien de chimérique, ou qui ne puisse être aisément exécuté par tout Législateur sincèrement animé du desir de faire le bonheur de son Peuple : tel est le Monarque bienfaisant & juste qui fait aujourd'hui l'espoir & la consolation des François.*

Quant à ces hommes découragés, qui croient toute Réforme impossible, &

s'obſtinent à déſeſpérer du ſalut de la République, on leur dira que tout eſt poſſible à la volonté ferme & conſtante d'un Prince fortement occupé du rétabliſſement de l'ordre & de la félicité de ſes ſujets, ſur-tout lorſqu'il ſe voit ſecondé par des Miniſtres éclairés, integres, vertueux: entre de telles mains l'Etat peut ſans doute eſpérer de guérir de ſes plaies, de reprendre des forces, de jouir avec le temps d'une ſanté vigoureuſe. Il n'y a, *dit Séneque*, qu'un mauvais médecin qui renonce à l'eſpoir de guérir ſes malades. (1) *Si, comme les individus, les Etats ne peuvent ſe promettre un bonheur inaltérable, qu'ils profitent du moins des moments favorables que le deſtin veut bien leur accorder.*

Machiavel, qui ne s'eſt pas communément propoſé de donner des conſeils honnêtes aux Souverains, reconnoît pour-

(1) *Mali medici eſt deſperare ne curet.*

tant lui-même que „ tout Prince, ou „ tout Ministre, qui prétend à l'im- „ mortalité, doit choisir pour le théatre „ de sa gloire un Etat corrompu & „ tombé en décadence, afin d'avoir l'hon- „ neur d'en devenir le restaurateur."

Il n'est besoin ni de mérite ni de science pour exercer le despotisme & détruire un Etat; il ne faut que de la force & de la méchanceté: mais pour gouverner sagement un Etat corrompu, pour en bannir le désordre & le vice, il faut des travaux longs & suivis, il faut des lumieres, une fermeté, des vertus qui se trouvent rarement dans les Princes. Peu de loix suffisent aux gens de bien; mais il en faut de séveres & de multipliées aux méchants, qu'elles peuvent encore difficilement contenir. Il seroit facile de faire adopter des loix raisonnables à un Peuple simple, exempt des préventions & des vices qu'on voit communément enracinés dans les nations civilisées. On trouve chez celles-ci une multitude de ci-

toyens ignorants, présomptueux ou pervers, qui se sont habitués à regarder leurs usages les plus nuisibles comme des choses sacrées, leurs préjugés comme des principes sûrs, leurs opinions fausses comme des maximes infaillibles; leurs intérêts personnels comme ceux de la nation entiere, leurs injustices comme des droits inviolables: tels sont les malades opiniâtres dont un Souverain courageux, & jaloux de sa gloire, doit entreprendre la cure s'il veut marcher à l'immortalité.

Ce sont évidemment les vices des hommes qui provoquent le despotisme & la tyrannie. Il faut un sceptre de fer pour subjuguer & contenir des esclaves sans raison & sans mœurs, dont la crainte seule peut arrêter les excès. Il n'appartient qu'à des citoyens honnêtes d'avoir de bons Rois: des nations corrompues ne peuvent avoir que des tyrans; elles ne sont susceptibles ni de la liberté, dont elles ne feroient qu'abuser, & qu'elles perdroient bientôt, ni de la prospérité,

toujours incompatible avec la licence, l'injuſtice, & les mauvaiſes mœurs.

D'un autre côté tout Souverain vertueux, fait pour être le guide, le paſteur & le pere de ſes ſujets, doit craindre de mériter les noms de deſpote & de tyran, qui le rendroient odieux à ſon peuple, l'objet de la terreur publique, le poſſeſſeur incertain d'une puiſſance déteſtable. Ainſi, juſte & bon lui-même, il voudra commander à des hommes qui lui reſſemblent, à des citoyens raiſonnables, à des ſujets dociles & vraiment attachés. Pour atteindre ce but également deſirable pour les nations & pour leurs chefs, le Légiſlateur, s'accommodant à la foibleſſe des eſprits, s'efforcera de les éclairer, de les inſtruire, de les amener par la douceur à la raiſon qu'ils ignorent; tantôt, par des récompenſes, il leur fera ſentir les avantages des vertus dans la vie ſociale; tantôt enfin, faiſant un uſage légitime de ſon autorité, il inſpirera des terreurs

salutaires à ceux qui se montreroient rebelles à ses leçons bienfaisantes... Le pouvoir absolu, dont tant de mauvais Princes abusent communément, devient entre les mains d'un Souverain équitable une arme nécessaire pour détruire les efforts & les complots de l'iniquité. La réforme d'un Etat vicié de longue main demande une fermeté soutenue, un courage intrépide; qualités plus honorables, & plus rares que cette ardeur fatale qui fait entreprendre des conquêtes. Il n'est point pour un Roi de gloire plus solide que de regner par des loix sages sur un peuple vertueux. C'est alors que la puissance du Souverain & la félicité des Sujets sont fondées sur une base que rien ne peut ébranler.



ÉTHOCRATIE.

ÉTHOCRATIE.

CHAPITRE I.

De l'union de la Morale avec la Politique.

LE GRAND SULLY a dit que les bonnes mœurs & les bonnes loix se formoient réciproquement. Jamais, sans des dangers égaux pour les Souverains & les Sujets, la Politique ne peut se séparer de la Morale, ni la perdre un instant de vue. Quelle que soit la forme du Gouvernement adoptée par les nations, ceux qui sont chargés de l'autorité publique se trouvent engagés, par-là même, à les guider vers le bonheur. Mais ce bonheur, incompatible avec le vice ou le désordre, ne se rencontre que dans la pratique des devoirs de la vie sociale, dans l'observation constante des regles de la justice, dans le respect pour la vertu. *La loi*, dit Cicéron, *est la droite raison, qui prescrit ce qui est honnête, & qui défend ce qui ne l'est pas.* (1).

(1) *Recta ratio, imperans honesta, & prohibens contraria.* V. Cic. Philippic. II.

AINSI le Légiſlateur, dans toutes ſes inſtitutions, le Souverain, dans ſes édits & reglements, ne devroient être que les organes de la juſtice, les interpretes fideles des oracles de la Morale. Si, comme tout le démontre, la diviſion des intérêts du Souverain & des ſujets a produit le fatal divorce que l'on rencontre ſi ſouvent entre la Politique & la Morale, la raiſon, guidée par une expérience longue & constante, devroit enfin les rapprocher. Unis alors avec les peuples qu'ils gouvernent, les chefs des nations engageroient puiſſamment ou forceroient les citoyens à concourir, ſuivant leurs facultés, au bien général.

LA réunion ſi deſirable de la Politique & de la Morale peut ſeule opérer la réforme des mœurs, qu'une Philoſophie dénuée de pouvoir tenteroit vainement. Que peuvent en effet les conſeils ſtériles de la raiſon, toujours triſtes pour des êtres endurcis, corrompus, diſſipés? Que peuvent de vaines exhortations contre des préjugés enracinés, contre des paſſions fougueuſes, contre des penchants funestes fortifiés par l'habitude? *Il faut*, dit un Magiſtrat éclairé, *une Morale pratique, publiée par une autorité légitime; & cette Morale doit être fixée par la Loi.* (2)

(2) Voyez *Diſcours de M.* GUITON DE MORVEAU. *tom.* I. page 32.

ARISTOTE avoit depuis long-temps remarqué, que la Morale ne pouvoit être efficace ſans le ſecours des Loix; que des diſcours ne pouvoient ſuffire pour réformer les mœurs. „ Les hommes, dit-il, „ obéiſſent bien mieux à la néceſſité qu'à „ des paroles, à des châtiments qu'à des „ repréſentations. La Loi ſeule a le pouvoir de les contraindre. On prend en „ averſion les hommes lorſqu'ils contrediſent les paſſions; mais on ne hait point „ la Loi."

SUIVANT ce Philoſophe, pour réformer puiſſamment les mœurs „ il faut que „ le Légiſlateur ſoit lui-même vertueux & „ bien inſtruit des devoirs de la Morale, „ ſans laquelle nulle Légiſlation ne peut „ être raiſonnable." En un mot, il dit que „ vivre ſelon la raiſon, c'eſt vivre „ ſelon la Loi." (3)

LORSQUE l'on conſidere la mauvaiſe éducation qu'on donne communément à ceux que la naiſſance appelle au gouvernement des empires, la flatterie qui les enivre, les maximes hautaines dont on les empoiſonne, l'air empeſté que l'on reſpire dans les cours, l'on eſt tenté de croire qu'il eſt preſque impoſſible de trouver la juſtice & la bonté unies au pouvoir ſu-

(3) Voyez ARIST. *Ethic. ad Nicomachum* Lib. X. cap. 9.

prême. À la vue des paſſions diverſes dont les nations ſont agitées, des intérêts qui diviſent à tout moment leurs chefs, des guerres atroces & continuelles qu'ils ſe font avec tant de légereté, du peu de bonne foi qui préſide à leurs traités, on croiroit que la Morale n'a rien de commun avec les intérêts de l'Etat, & même leur nuiroit directement. Enfin, en portant ſes regards ſur une foule d'anciennes erreurs, de folies contagieuſes, de paſſions diſcordantes qui ſéparent les citoyens, de vices que l'on ſuppoſe attachés aux climats, on s'imagineroit qu'il n'eſt point d'entrepriſe plus extravagante que de vouloir faire entendre aux hommes la raiſon, la vérité, la morale, qui ſeules peuvent les rendre heureux & ſociables. *Ce ne ſont point les climats, ce ſont les loix qui décident des mœurs* (4).

Trompés par un coup d'œil ſi propre à décourager, bien des gens ont cru que les maladies des nations étoient totalement déſeſpérées, qu'elles devroient être abandonnées à leur ſort déplorable, qu'il y auroit de la folie, de la préſomption de la témérité à vouloir entreprendre leur guériſon. D'après ces idées on regarde aſſez communément les Philoſophes mo-

(4) *Voyez* Diſc. de M. Guiton de Morveau, tome I. page 65.

raliſtes comme de vains déclamateurs, comme des enthouſiaſtes ridicules, des empyriques, & même plus ſouvent encore comme des citoyens dangereux dont les principes troubleroient inutilement la Société, accoutumée depuis long-temps à ſouffrir ſes maux ſans murmurer. Les Réformateurs en Politique qu'on a traité le moins ſéverement, ont paſſé pour des rêveurs honnêtes, dont les idées ne pouvoient convenir qu'à des *Républiques de Platon*, à des *Utopies* chimériques. Quelqu'un a dit avec raiſon, que *les fous reçoivent les conſeils des Sages, comme les Sages reçoivent les conſeils des fous.* (5)

L'ACCUEIL peu favorable que rencontrent dans un monde frivole ou pervers les vérités les plus utiles, ne doit pourtant pas décourager des citoyens fortement animés de la paſſion du bien public. Le *temps*, a dit Séneque, *eſt très-ſavant, car il découvre tout.* Les vérités importantes pour l'homme ne ſe perdront jamais; inutiles ſouvent aux races préſentes, elles feront le bonheur des races futures. Où en ſeroit l'eſprit humain ſi, contredits & perſécutés par leurs contemporains, des Sages

(5) On ſait que les idées, ſouvent très-juſtes & très-utiles, de M. l'Abbé de S. Pierre ont été long-temps regardées comme des folies, & qualifiées de *rêves d'un homme de bien* par le Cardinal du Bois.

n'avoient point ſemé pour une poſtérité toujours plus équitable & moins prévenue que ſes ancêtres, & qui jouit des avantages qu'ils ont follement dédaignés !

Des exemples préſents à nos yeux ne ſont-ils pas faits pour nous prouver, qu'il ne faut pas déſeſpérer du genre humain ? Un Prince ami de la juſtice & de l'ordre ne peut-il pas devenir en peu de temps le reſtaurateur d'un vaſte Empire ? (6) La ſageſſe & l'équité, armées d'un grand pouvoir, ſont capables de changer en peu de temps la face d'un Etat. Le pouvoir abſolu eſt très-utile quand il ſe propoſe d'anéantir les abus, d'abolir des injuſtices, de corriger le vice, de réformer les mœurs. Le Deſpotiſme ſeroit le meilleur des Gouvernements ſi l'on pouvoit ſe promettre qu'il fût toujours exercé par des Titus, des Trajan, des Antonin : mais il tombe communément entre des mains incapables d'en uſer avec ſageſſe.

Rassuré par ces idées conſolantes, que le citoyen, qui deſire le bien-être

(6) Les premiers moments du regne de Louis XVI, aujourd'hui régnant en France, ſemblent promettre à ce Royaume, accablé par deux regnes très-longs & très-funeſtes, le retour d'un bonheur totalement ineſpéré. Il n'eſt rien d'heureux que la nation françaiſe en ſoit en droit d'attendre d'un Prince rempli de bonté, de juſtice, d'amour de la paix, de mépris pour le faſte, entouré de miniſtres éclairés & vertueux.

de ſa patrie, oſe donc expoſer en public les fruits de ſes réflexions. Que la raiſon ne déſeſpere plus de faire entendre ſa voix à des êtres raiſonnables. Que la Morale, toujours douce & paiſible, ne renonce pas à ſes droits ſur des êtres ſociables. La vérité, la juſtice, la vertu, ne ſont pas faites pour être à jamais rébutées par les hommes, dont l'aſſociation ne pourroit ſubſiſter ſans leur ſecours.

LA Morale ne peut effrayer que la Tyrannie, qui, ſuivant Ariſtote, *conſiſte à commander contre leur gré à des hommes qu'elle contraint d'obéir*. Le Tyran ſoupçonneux ne regne que par la force ſur des eſclaves, qu'il a le plus grand intérêt de diviſer & de corrompre : il déteſte la vertu, toujours contraire à ſes criminelles fantaiſies : il écarte de ſes yeux les citoyens honnêtes & ſages, parce qu'il doit redouter leurs regards, parce qu'ils ont des ames trop nobles pour ſe prêter à ſes vues. En un mot, le Tyran voudroit anéantir toute juſtice & toute regle, parce qu'elles condamnent à tout moment ſa conduite inſenſée.

RIEN n'eſt plus antipathique que la Morale & la Tyrannie. La vertu réunit les intérêts des hommes; la tyrannie ne cherche qu'à les ſéparer, afin de les dé-

truire ſucceſſivement, & les uns par les autres. La vertu éleve les cœurs; la tyrannie les déprime. La vertu fait proſpérer les nations, les rend heureuſes & puiſſantes; la tyrannie s'afflige de leur proſpérité, elle ſe plait à les voir foibles & décharnées. Les bonnes loix font la ſûreté d'un Etat, la tyrannie ne veut rien qui la gêne. L'équité, la concorde, la bienveillance mutuelle, l'humanité, la pitié, les bonnes mœurs enfin, qui ſont les liens de la vie ſociale & privée, allarment un Gouvernement fondé ſur la cruauté, ſur la dépravation, ſur la ruine de tout bien.

Si les vertus & les bonnes mœurs ſont incompatibles avec un mauvais gouvernement, elles ſervent de fondement à un gouvernement raiſonnable. Le Souverain y connoît des devoirs qui le lient avec ſon peuple, & qui deviennent les gages de leur ſûreté réciproque. Il eſtime, il encourage, il récompenſe le mérite & les talents, parce qu'il les juge néceſſaires au bien de l'Etat, utiles à ſa propre gloire, capables de contribuer à la felicité générale, de laquelle dépend ſa puiſſance & ſon bonheur perſonnel. Il s'intéreſſe à la concorde, au bien-être des individus, des familles & des corps, parce que, loin de craindre leur union, il la regarde comme

ſervant à ſa propre défenſe. Il ſe plait à jouir des vertus de chaque citoyen, parce que, comme l'obſerve Ariſtote, *les mêmes qualités & vertus qui conſtituent l'homme de bien doivent conſtituer le bon citoyen.* C'eſt dans le même eſprit que Pythagore conſeille à ceux qui ſont chargés de l'adminiſtration, de conduire leur maiſon de maniere à porter la même conduit dans le gouvernement de l'Etat.

Il n'y a donc qu'un gouvernement honnête qui puiſſe commander à de bons citoyens. Un Légiſlateur éclairé par la raiſon & l'équité eſt le ſeul qui puiſſe former des coopérateurs de ſes travaux politiques. Il faut que le Souverain ſoit juſte & bon lui-même, s'il veut régner ſur des ſujets vertueux. *Les mœurs du Prince*, dit Claudien, *ſont une leçon plus convaincante & plus forte que toutes ſes ordonnances.*



CHAPITRE II.

Idée sommaire des Loix fondamentales d'un bon Gouvernement.

On appelle *fondamentales* les Loix primitives d'un Etat, destinées à fixer les formes diverses de Gouvernement adoptées par les nations. Quelques peuples ont voulu qu'un seul homme les gouvernât, & formerent ainsi des *Monarchies*: d'autres ont cru devoir confier l'administration à des citoyens distingués, & ont ainsi formé des *Aristocraties*: d'autres peuples ont voulu se gouverner eux-mêmes, ou du moins se réserver le choix des citoyens qu'ils chargeoient pour un temps des soins du Gouvernement; c'est ainsi qu'on a formé les *Démocraties*: enfin quelques nations ont cru devoir combiner ces différentes manieres de gouverner; ce qui produisit des Gouvernements mixtes ou mêlangés.

Quelle que soit la forme d'un Gouvernement, comme il ne peut se proposer d'autre but que la conservation & le bonheur de la Société gouvernée, il doit

toujours prendre la Morale pour baſe; jamais il ne peut ſans danger s'écarter de ſes principes, faits pour guider tous les pas des Souverains & des Sujets. Le Monarque, dès qu'il s'éloigne de la juſtice & de la vertu, devient un uſurpateur; il ne gouverne plus, il tyranniſe; il n'a plus d'autorité légitime, parce que l'autorité, pour être juſte, ne peut être fondée que ſur le bien qu'on fait aux hommes.

Si, comme dans l'Ariſtocratie, des citoyens choiſis pour gouverner un peuple, perdant la Morale de vue, ſacrifient l'intérêt public à leur ambition, à leurs paſſions jalouſes, à l'intérêt de leurs familles, ils ſont des prévaricateurs; leur autorité devient une uſurpation manifeſte, & leur gouvernement ſe change en tyrannie.

Lorsqu'un Peuple dans la Démocratie, abuſant du pouvoir qu'il retient dans ſes mains, ſe livre en aveugle à ſes paſſions orageuſes, exerce ſon envie contre le mérite qui lui fait ombrage, montre ſon ingratitude aux gens de bien qui l'ont fidelement ſervi, perſécute ou bannit les plus éminentes vertus; alors, violant les regles ſaintes de la Morale, la Démocratie dégénere en une tyrannie qui travaille à ſa propre ruine. L'injuſtice eſt l'écueil du pouvoir pour les nations, ainſi que pour chaque citoyen.

En un mot, les annales de l'univers nous montrent à chaque page que les trônes, les empires, les peuples & leurs gouvernements, se sont anéantis pour avoir violé les devoirs toujours sacrés de la Morale. L'histoire du monde nous prouve, que les vices & les passions des Souverains & des peuples furent toujours la vraie cause de la ruine des Sociétés, & que la vertu peut seule les soutenir, & les rendre heureuses. La justice, la bonté, la réunion des intérêts de tous les citoyens avec ceux de leurs chefs, voilà l'unique moyen de conserver un Etat & de lui donner la consistance nécessaire pour durer, pour résister aux coups de la fortune.

On ne peut donc adopter le principe du célebre Auteur de l'*Esprit des Loix*, lorsqu'il dit que l'*honneur est le ressort du Gouvernement monarchique*, *que la vertu est celui du Gouvernement républicain*. Comment un Philosophe éclairé a-t-il pu distinguer l'*honneur* de la *vertu*, sans laquelle il ne peut y avoir ni honneur véritable, ni gloire réelle, ni bonheur permanent pour aucune nation ? Reléguer la vertu dans les Républiques, n'est-ce pas supposer qu'elle ne peut pas se trouver dans les Monarchies, qu'elle seroit déplacée chez les Rois ? Montesquieu, comme Aristote,

auroit-il penſé *qu'il ne ſe trouvoit pas de Rois véritables de ſon temps, & qu'il n'y avoit que des Tyrans.* (7)? Enfin cet auteur ſublime, à qui la raiſon humaine a de ſi grandes obligations, auroit-il fait l'injure aux ſujets des Monarchies de croire que, peu ſuſceptibles de vertus, ils ne pouvoient être remués que par une vanité puérile, par des diſtinctions frivoles qui dépendent des caprices d'un maître?

N'ADMETTONS pas des ſuppoſitions auſſi fâcheuſes que peu fondées: croyons que, ſi la vertu eſt totalement incompatible ſoit avec le deſpotiſme, dont le reſſort eſt la crainte, ſoit avec la tyrannie, qui n'eſt que le brigandage d'un ſeul exercée contre tous, la morale, & la vertu ſont parfaitement compatibles avec une Monarchie ſagement conſtituée, où elles feront le bonheur du Souverain & des ſujets. Dans tout Gouvernement raiſonnable l'honneur & la vertu doivent être inſéparables; il n'eſt point de Souverain ou de nation qui puiſſe ſe paſſer de la Morale: il n'y a pas de bonnes loix à la formation deſquelles la Morale ne doive préſider.

SI dans tous les gouvernements les Loix fondamentales ou primitives ſont défectueuſes, inſuffiſantes, méconnues, dégénérées en abus, c'eſt que les paſſions ont communément bien plus con-

(7) Voyez ARISTOT. *Politic. Lib. V. cap.* 10.

tribué que la Morale ou la raiſon à la formation des gouvernements ; c'eſt que l'impoſture ou la force ont fondé bien des empires ; c'eſt que l'ignorance, l'imprudence, la crédulité, l'inertie, ont fait admettre des maximes, des uſages & des loix ſouvent pernicieux, contre leſquels les peuples, enchaînés par l'habitude ou la force, n'ont pu réclamer ; c'eſt que les vrais principes de la Morale, ſur laquelle on a tant écrit, ſont encore ignorés du plus grand nombre des hommes, qui diſtinguent à peine le juſte de l'injuſte, le bien du mal, l'honnête de ce qui eſt honteux ou criminel : enfin, ſi tant de Souverains ont abuſé de leur pouvoir, c'eſt qu'ils n'ont pas connu la maniere d'en bien uſer pour leur propre bonheur, toujours lié à celui de leurs peuples ; c'eſt que les chefs des nations n'ont pas ſenti que, pour leur propre intérêt, ils devroient ſe ſoumettre à des regles, donner un frein à leurs paſſions, ſe mettre dans l'heureuſe impoſſibilité de ſe nuire à eux-mêmes en traverſant le bonheur de leurs ſujets. Toute autorité, pour être aſſurée, doit être modérée. (8)

(8) *Ea demum tuta eſt potentia, quæ viribus ſuis modum imponit.* V. Plinii Panegyric. C'eſt ce que pratiquoient les Romains ſuivant Cicéron : *firmior ut eſſet, moderatiorem inſtituerunt.* Feu M. le Marquis d'Argenſon avoit fait un ouvrage dont le titre étoit : *Bien gouverner, ne pas trop gouverner.*

Tout Souverain eſt homme, ſujet aux mêmes paſſions que le ſimple citoyen. Celui-ci, par la crainte des loix, eſt forcé de les contenir; tandis que l'autre, armé d'un grand pouvoir, penſe qu'il n'a rien à craindre: mais cette idée le trompe; il doit craindre la haine de ſes ſujets, le déſordre public, le renverſement de ſon trône, le reſſentiment des malheureux qu'il opprime, les vices qu'il a nourris dans les cœurs de ſes eſclaves. Pour éviter ces cataſtrophes, ſi communes aux mauvais Princes, le Souverain, en garde contre ſes propres deſirs, vivra dans la défiance & la crainte de lui-même; il ne ſera point jaloux d'une autorité ſans bornes; il en ſacrifiera une partie, pour jouir plus ſûrement de celle qui lui doit reſter; en un mot, il ſe liera prudemment les mains, dans la crainte de bleſſer ſon peuple, dont la félicité doit toujours être la ſienne. „ L'Empire le plus ferme, dit „ Tite-Live, eſt celui auquel on obét „ avec joie." (9)

Non content de travailler au bonheur préſent de ſes ſujets, un bon Roi doit encore l'aſſurer pour l'avenir: ſenſible à la vraie gloire, il veut que ſa mémoire

(9) *Certè id firmiſſimum longè imperium eſt, quo obedientes gaudent.* T. Liv. lib. VIII.

ſoit chere à la poſtérité; il veut régner encore ſur les cœurs du fond même du tombeau, ainſi, ſachant que le Monarque le plus ſage peut être remplacé par un Tyran inſenſé, il liera ſes deſcendants par des loix tellement unies à la conſtitution de l'Etat, que la méchanceté ne puiſſe ſans danger les enfreindre ou les anéantir.

Les ſoins qu'exige le gouvernement d'un grand empire ſont tellement multipliés, qu'il ſeroit impoſſible qu'un Prince pût porter ſes regards ſur toutes les parties de ſon Etat, & pût être inſtruit des beſoins, des maux, de la ſituation, des vœux de tous ſes ſujets. Ainſi, pour que le Souverain, en garde contre les menſonges & les flatteries des courtiſans qui l'entourent, puiſſe entendre diſtinctement la voix libre des citoyens, les Loix fondamentales doivent établir d'une façon ſtable un corps de Repréſentants, choiſis parmi les citoyens les plus integres, les plus éclairés, les plus intéreſſés au bien public, & chargés de ſtipuler les intérêts qui leur ſont communs avec leurs concitoyens.

Pour prévenir l'infidélité de ces Repréſentants; les Loix fondamentales doivent empêcher que les élections ne ſe faſſent par la brigue, par l'intrigue, par la vénalité, au milieu du tumulte. Tout homme

homme convaincu d'avoir obtenu ſa place par ces routes indignes, mérite d'être exclus pour jamais du droit de ſtipuler les intérêts de ſon pays. Le Scrutin paroît la voie la plus ſûre pour rendre les élections tranquilles.

LA Loi fondamentale devroit conférer aux Repréſentants le droit immuable de s'aſſembler, ſans attendre la convocation du Prince, que des miniſtres & des flatteurs peuvent ſouvent détourner d'entendre les plaintes les plus juſtes & les plus preſſantes de ſon peuple.

C'EST dans le conſeil des Répréſentants de la nation que toutes les Loix doivent ſe faire, ſe diſcuter, ſe corriger, s'abroger. Alors toute la nation concourt à la formation des regles qu'elle doit ſuivre, des impôts qu'elle doit payer, des guerres qu'elle doit entreprendre ou terminer, des ſacrifices qu'elle doit faire pour ſa propre ſûreté, des dettes qu'elle peut contracter. Mais il ſeroit peut-être utile que des loix rigoureuſes empêchaſſent un Etat de s'endetter. Des impôts paſſagers, quelque forts qu'ils puſſent être, ne ſeroient-ils pas plus avantageux que des dettes accumulées dont les nations demeurent pour toujours accablées? Un grand crédit ruine ſouvent un peuple comme un particulier. (10)

(10) Voyez ce qui ſera dit ſur ce ſujet *chap. XI.* à la fin.

COMME une fatale expérience prouve que les intérêts du Prince se séparent souvent de ceux de sa nation, tous ceux que le Souverain salarie devroient, comme suspects, être exclus par la loi du droit de parler pour le peuple; personne ne peut servir également deux maîtres. L'honneur seul doit suffire aux Représentants d'un Etat. Une nation vénale, & tourmentée de la soif de l'or, ne doit point se flatter d'être fidelement représentée.

LA loi doit toujours subordonner les Députés ou Représentants nationaux à leurs constituants: ceux-ci doivent avoir le droit de punir & de révoquer avec ignominie pour l'abus qu'on pourroit faire de leur confiance. Dans un gouvernement bien organisé nul homme, quelque rang qu'il occupe, ne doit être exempt de la crainte d'être puni pour des crimes.

UN Souverain, sincerement animé de l'amour du bien public, ne devroit point être jaloux du droit de nommer des Ministres, dans le choix desquels il peut être à tout moment trompé; il préferera sagement des conseils stables & permanents, destinés à expédier dans chaque département des affaires que souvent la tête d'un seul homme ne peut embrasser. Des Conseils portent dans l'administration une fixité que l'on ne peut attendre de Ministres qui se succedent

avec rapidité, & dont les idées, les systêmes, les mœurs & les lumieres, sont rarement d'accord avec ceux de leurs prédécesseurs. On prétendra, peut-être, que des Conseils retarderoient l'expédition des affaires par la lenteur de leurs mouvements: mais la vigilance du Prince peut accélérer leur marche; & les décisions d'un Conseil seroient bien moins arbitraires que celles d'un seul homme, que son pouvoir & ses plaisirs peuvent rendre injuste ou négligent.

Si le Prince croyoit devoir préférer des Ministres à des Conseils, les loix fondamentales d'un Etat bien constitué devroient obliger ces dépositaires de l'autorité à rendre compte de leurs entreprises & de leur gestion à la Patrie: par-là le Souverain seroit lavé aux yeux des peuples des malversations & des fautes qui lui peuvent être imputées, & que des Ministres pervers osent souvent rejetter sur les ordres. Cette comptabilité seroit très-propre à contenir les passions & à aiguilloner la vigilance. *Il est utile*, dit Tite Live, *qu'aucun citoyen ne devienne trop puissant ou trop grand pour pouvoir être attaqué juridiquement: rien n'est plus propre à conserver l'Etat, que de voir les hommes les plus considérables soumis aux loix comme tous les autres.* (11)

(11) *Expedit Reipublicæ, neminem ita se extollere ut legibus*

Puisque tout Gouvernement ne doit avoir pour but invariable que le bonheur de la nation gouvernée, les Loix fondamentales doivent aſſurer, de la façon la plus ſolennelle, *I.* la *Liberté*, qui eſt le droit de faire pour ſon propre bonheur, ou pour ſon propre intérêt, tout ce qui n'eſt pas contraire au bonheur ou aux intérêts des autres. *II.* Les Loix doivent aſſurer irrévocablement la *Propriété*, c'eſt-à-dire, la poſſeſſion ſûre & tranquille des choſes que le citoyen a pu juſtement acquérir. *III.* Les mêmes Loix doivent procurer à tout citoyen la *Sureté* pour ſa perſonne tant qu'il eſt juſte, ou tant qu'il ne ſe rend pas nuiſible à la Société. Une nation ſe trouve ſous la tyrannie la plus affreuſe, lorſqu'il dépend de la paſſion ou du caprice de tout homme puiſſant de faire empriſonner ou diſparoître le citoyen qui lui déplait. (12)

interrogari non poſſit; cum nihil magis conſervet rempublicam, quam potentiſſimos legibus ſubjectos eſſe. Tit. Liv. lib. XXI.

(12) Dans un pays pour lors ſoumis au deſpotiſme, on vit, il y a peu d'années, un Miniſtre, ſur la priere de ſon valet de chambre, expédier un ordre au nom du Souverain, pour enfermer un honnête citoyen dont la femme avoit plu à ce valet, qui ne vouloit point être gêné dans ſes plaiſirs. Le droit de l'*habeas corpus* fait en Angleterre la ſûreté du citoyen contre le deſpotiſme des miniſtres: en vertu de ce droit tout homme empriſonné doit dans les 24 heures être examiné par ſes Juges naturels, & peut obtenir une réparation du Miniſtre quand il a été injuſtement privé de la liberté.

Ainsi, ſans la juſtice il ne peut y avoir dans un Etat ni liberté, ni propriété, ni ſûreté. La Liberté ne peut être que le pouvoir d'exercer ſes facultés d'une façon qui ne nuiſe à perſonne. La Propritété eſt le droit de poſſéder juſtement ou ſans préjudice des autres. La Sûreté perſonelle eſt le droit de ne rien craindre de perſonne, en ne faiſant tort à perſonne.

Faute d'avoir fait attention à ces principes, nous voyons, chez les anciens & les modernes, des peuples qui paſſoient pour libres, qui ſembloient jouir d'un bon gouvernement, à la félicité deſquels rien ne ſembloit manquer, & qui pourtant n'ont été nullement heureux & ſe ſont vus entraînés à la ruine. La liberté des Athéniens ne fut qu'une affreuſe licence, qui permettoit à un peuple ſans vertu d'exercer ſes paſſions effrénées, ſes folies, contre les meilleurs citoyens. Chez les modernes la liberté de la Pologne conſiſte dans le pouvoir qu'ont les Magnats de tyranniſer leurs ſerfs & de déchirer le Royaume, ſans être réprimés ou punis par aucune autorité.

Le peuple Anglois, ſi glorieux de ſon Gouvernement libre, ne paroît pas avoir lui-même des idées bien préciſes de la vraie liberté, qui jamais ne peut s'écarter de la juſtice & de la vertu ſans dégénérer en licence, en Anarchie: celles-ci finiſſent

toujours par amener la tyrannie. Ce n'est point être libre que de troubler impunément le repos des citoyens, d'insulter le Souverain, de calomnier des Ministres, de publier des libelles, d'exciter des émeutes, &c. Ce n'est point être libre que de pouvoir effrontément braver la décence. On n'est pas vraiment libre quand on n'a pas des loix qui préviennent le désordre & les crimes. Il ne peut y avoir de vraie liberté dans une nation injuste, avare, vénale, corrompue. La liberté n'est qu'une arme dangereuse entre les mains de citoyens privés de mœurs & de raison.

Ce sont les bonnes mœurs qui font les bons citoyens, c'est-à-dire, des hommes capables de faire un bon usage de la liberté, incapables d'en abuser. Une Education morale & nationale peut seule former à l'Etat des sujets honnêtes & dignes de la liberté. Ainsi l'Education publique, si honteusement négligée, devroit être l'un des principaux soins d'un bon Gouvernement; juste lui-même, il doit former des citoyens qui lui ressemblent.

Les Tribunaux, destinés à rendre la justice aux citoyens, doivent être établis solidement par les Loix fondamentales & primitives d'un Etat. Leur sort ne doit point dépendre des fantaisies souvent injustes des cours. La justice est le plus

pressant besoin des peuples; on ne peut sans crime en suspendre l'exercice; elle doit étendre également son pouvoir sur tous les citoyens, qui sont égaux à ses yeux. Les *Commissions* particulieres, ainsi que les *Evocations*, sont des moyens qui ne conviennent qu'à la tyrannie, & qui doivent être bannis de tout bon gouvernement.

Les Loix fondamentales doivent fixer les droits de la Religion établie chez un peuple, le sort de ses Ministres, la conduite extérieure qu'ils ont à suivre. Mais ces Loix ne doivent jamais s'immiscer dans les dogmes, ni prétendre sonder les opinions des citoyens paisibles; elles proscriront à jamais l'intolérance, les disputes, les harangues du fanatisme, & sur-tout les fureurs de la persécution. La tyrannie sur la pensée est la violation la plus cruelle, la plus révoltante & la plus inutile de la liberté de l'homme. Une nation chrétienne, dans laquelle on persécute, méconnoît ou foule aux pieds les maximes de sa religion. Un gouvernement persécuteur travaille évidemment à faire d'une partie de ses sujets des ennemis, des révoltés. Une religion intolérante seroit fausse, & ne pourroit être émanée d'un Dieu qui créa l'homme pour vivre en société. Une religion qui inspireroit de la haine, à cause de la diversité des opinions, ne seroit point faite

pour des êtres destinés à s'aimer, à vivre paisiblement entre eux sans voir les mêmes objets des mêmes yeux.

Sous un gouvernement juste & sage es loix devroient assurer la liberté de produire ses pensées: la liberté de la presse n'est redoutable que pour la tyrannie, toujours inquiete & soupçonneuse. Un bon gouvernement ne craint ni la satyre ni la critique; il profite avec plaisir des lumieres & des vues que peut quelquefois lui présenter le moindre des citoyens. Les loix ne devroient flêtrir que les écrits calomnieux, les ouvrages licencieux, qui seuls nuisent réellement à la société. Les discussions métaphysiques ne conviennent qu'à très-peu de personnes: les écrits politiques peuvent contenir des idées que les hommes qui gouvernent sont maîtres de juger, d'adopter ou de rejeter. Les systêmes extravagants sont assez punis par le mépris, le ridicule & l'oubli.

Dans toute société politique le citoyen doit sacrifier une portion de sa propriété pour mettre le Gouvernement en état de lui conserver le surplus, de protéger la nation, d'y maintenir le bon ordre & la sûreté, &c. Cette contribution se nomme Impôt. La justice veut qu'il soit porté par tous les membres de la Société, à proportion des avantages qu'ils en retirent

& que le Gouvernement leur assure. Dans les pays soumis à l'injustice despotique, des Tyrans avides décident arbitrairement des contributions que doit payer une nation qu'ils traitent en ennemi. Sous un tel brigandage les plus grands, les plus riches, les plus favorisés, sous le nom d'*exemptions*, de *privileges*, de *prérogatives*, sont communément débarrassés d'une partie des fardeaux dont le cultivateur indigent est souvent accablé. La loi doit à jamais proscrire les impôts arbitraires, qui toujours dépendent des passions de l'homme revêtu d'autorité. La loi doit fixer invariablement ce que tout citoyen doit payer à la Patrie, dans la proportion la plus juste possible, des biens qu'il possede. (13). Les exemptions à cet égard sont visiblement des outrages à l'équité, dont un Gouvernement honnête ne doit jamais être complice. Des loix plus justes & plus morales peuvent anéantir de prétendus droits qui ne sont que des usurpations réelles, des violations manifestes des droits imprescriptibles des nations. Le Souverain lui-

(13) La confection d'un *Cadastre*, qui fixeroit les possessions des citoyens avec autant d'exactitude qu'il seroit possible, seroit le moyen le plus sûr pour faire disparoître l'arbitraire, & pour rendre l'impôt territorial plus égal & plus juste. Chaque village ou district ne pourroit-il pas, à peu de fraix, former son propre cadastre sous les yeux d'un Magistrat & d'un Ingénieur.

même, s'il est juste, doit volontairement renoncer à tous droits ou prérogative que la nation trouve contraires au bien public, à qui tout dans un Etat doit être surbordonné.

Toujours guidée par la Morale, la Législation devroit donc faire disparoître ces vexations sans nombre introduites par la conquête, le trouble & la violence. Pour ne faire aucun tort aux possesseurs actuels de ces droits iniques dans leur origine, que la loi permette au moins aux cultivateurs, écrasés par tant d'impôts onéreux, de se racheter peu-à-peu de ces injustes servitudes. La subsistance du citoyen doit être préférée aux amusements des riches.

Soumises à des loix particulieres, qui dépendent uniquement des passions & des caprices d'un Despote, les armées sont trop communément soustraites à l'empire des mœurs, qui devroit commander à tous les citoyens. Le militaire méprise l'autorité du Magistrat civil, qui n'est pas faite pour le réprimer; il méconnoît très-souvent les droits de la Morale & de l'équité, dont il devroit être le défenseur & le soutien. Une Législation morale devroit soumettre les armées aux mêmes regles qui lient tous les membres de la société: elle ne devroit admettre parmi les défenseurs de l'Etat que des citoyens attachés à la

Patrie, intéressés à son bien-être, disposés à le maintenir; elle pourroit du moins exiger ces dispositions des officiers & des chefs qui dirigent la conduite du soldat moins éclairé. Les Souverains, plus instruits de leurs vrais intérêts, ne dévroient-ils pas voir que des armées trop nombreuses dépeuplent leurs Etats, devorent leurs nations, mettent les peuples dans l'impuissance de fournir à leurs besoins? Des Princes instruits par l'histoire de tous les temps & de tous les pays, de tous les Despotes & Tyrans, ne s'appercevront-ils jamais qu'une soldatesque licencieuse & mercenaire fut toujours aussi redoutable pour les Princes que funeste à leurs Sujets? *Sous un Tyran*, dit Tertullien, *tout homme est un soldat.*

Une Loi morale, fondamentale, permanente, irrévocable, devroit interdire à jamais les conquêtes: une nation équitable les regardera comme des vols infructueux, qui ne sont propres qu'à lui susciter des ennemis sans nombre, des guerres interminables & ruineuses, dont l'effet sera toujours de sacrifier la félicité sociale à des espérances incertaines où à des craintes peu fondées.

Content d'être à la tête d'un peuple heureux & puissant, assez fort pour repousser les invasions de ses voisins, un

Souverain vertueux devroit renoncer pour toujours à ſes prétentions perſonnelles ſur des Etats éloignés. La Patrie eſt la vraie famille du Souverain; il ne doit point l'immoler à des intérêts domeſtiques & privés. Des poſſeſſions lointaines diminuent les forces d'une nation, & ne ſont propres qu'à diſtraire l'attention du Souverain.

D'UN autre côté la nation doit s'occuper du ſoin de procurer à ſes chefs tout le bien-être qu'ils méritent par leur vigilance & leurs travaux. Les peuples reconnoiſſants doivent entourer la puiſſance ſouveraine de tout l'éclat néceſſaire pour la rendre vénérable aux yeux des étrangers & des citoyens. Mais cet éclat doit être proportionné aux facultés des nations. Rien n'eſt plus affligeant pour un peuple, que de ſe voir dans la miſere pour ſubvenir au faſte inſultant d'un Deſpote orgueilleux, & au luxe de ſa cour.

CE n'eſt point par un vain éclat, ce n'eſt point par des palais ſomptueux, par des dépenſes énormes, par une cour faſtueuſe, qu'un Souverain peut ſe faire conſidérer de ſes ſujets & des peuples étrangers : c'eſt par la ſageſſe de ſon adminiſtration, par la juſtice de ſes loix, par le bon choix de ſes miniſtres, qu'il rend ſon empire reſpectable & puiſſant. C'eſt par ſa bonne foi, par ſa fidélité dans ſes enga-

gements, par ſes vertus, qu'il peut exciter l'admiration & la confiance de ſes voiſins, & leur donner une haute idée de ſa nation. Un bon Roi fait la gloire de ſon peuple, & ne peut manquer de le faire reſpecter au dehors. On hait toujours un Tyran; ſes ſujets ſont des objets de mépris ou de pitié.

POUR inſpirer efficacement aux Princes les ſentiments néceſſaires au bonheur des peuples, la Loi fondamentale devroit, dans les Monarchies ſagement conſtituées, régler l'éducation de celui que ſa naiſſance appelle au trône. La nation a droit de veiller ſur les premieres années de ceux qui regleront un jour ſes deſtinées. La mauvaiſe éducation que des courtiſans flatteurs, imbécilles ou pervers, donnent communément aux Princes, eſt la ſource ordinaire de tous les malheurs des peuples. Le Prince ne peut devenir qu'un tyran, lorſque l'éducation l'aveugle au point de lui perſuader que ſes ſujets lui doivent tout, & qu'il ne doit rien à ſes ſujets.

TELLES ſont en peu de mots les objets principaux dont peuvent s'occuper les Loix fondamentales des nations qui voudront pendre la morale, l'équité, la raiſon pour leurs guides. Des loix formées ſur ces principes tendront à réunir les intérêts du Souverain & ceux de ſes Sujets. En

ſe ſoumettant à des loix équitables, en renonçant aux avantages trompeurs du deſpotiſme, en ſe privant du pouvoir fatal de nuire, en laiſſant jouir les peuples d'une juſte liberté, très-éloignée de la licence, les Princes jouiront eux-mêmes d'un pouvoir inébranlable, d'un bonheur aſſuré, d'une félicité toujours inconnue de ces tyrans qui regnent en tremblant ſur des eſclaves chagrins, engourdis & ſans mœurs. Des loix fondées ſur la Morale ſont le bonheur conſtant des nations, des Souverains, de toutes les claſſes de citoyens, des familles & des individus. Sans Morale ou ſans vertu nul homme, nulle ſociété, nul peuple, ne peuvent être heureux ſur la terre.

CELA poſé, nous allons parcourir les effets avantageux que des Loix vraiment juſtes ou morales ſeroient capables de produire ſur les différents ordres des citoyens dont une nation eſt compoſée, qu'une Légiſlation éclairée doit inviter & porter à la vertu. Le deſpotiſme & la tyrannie traînent les hommes au malheur; la juſtice ſeule les gouverne, ou les conduit avec douceur vers la félicité.

CHAPITRE III.

Des Loix morales pour les Grands d'un Etat.

L'AMBITION est le desir naturel à tout homme de s'élever au-dessus de ses semblables, d'être distingué parmi ses concitoyens, d'exercer du pouvoir sur eux. Cette passion, réglée par la justice & la bienfaisance, est très-louable; elle ne peut être blâmée que lorsque, se proposant l'intérêt particulier, elle contrarie l'intérêt général. Le Gouvernement peut employer utilement cette passion, inhérente à la nature humaine, pour opérer le bien de la Société: en n'appellant aux places de l'administration que les citoyens les plus distingués par leurs talents & la bonté de leur caractere, un Etat se remplira bientôt de sujets propres à les remplir dignement.

LE Souverain a deux moyens d'agir puissamment sur les passions de ses sujets; ce sont les châtimens d'un côté, les récompenses de l'autre. Les honneurs, les dignités, le rang, le crédit, la faveur, les titres, les places à la cour, la noblesse, en un mot tout ce qui distingue un homme & lui donne du pouvoir, doit être re-

gardé comme récompenſe: tout ce qui prive un citoyen de ces avantages eſt un vrai châtiment; l'homme ne peut ſans chagrin décheoir de la grandeur: un courtiſan eſt autant puni par la diſgrace du Prince que par un ſupplice rigoureux.

PAR un effet trop ordinaire le pouvoir enivre l'homme & lui fait oublier ſes devoirs; plus il a d'empire ſur les autres, moins il ſe croit obligé d'avoir pour eux des égards, des ménagements, & même de l'équité: enorgueilli par la faveur & la protection du maître, il s'imagine n'avoir beſoin de perſonne; l'amour-propre lui perſuade que ſa faveur eſt faite pour n'avoir plus de fin; bientôt il ſe néglige, &, ſûr d'être impuni, il ſe livre à la méchanceté. C'eſt ainſi que les grandes places corrompent très-ſouvent les plus heureux naturels, & transforment quelquefois les perſonnes du meilleur caractere en hommes très-dangereux.

PEU content de mettre de l'attention dans le choix des perſonnes auxquelles il donne ſa confiance, le Souverain doit encore prévoir & prévenir les altérations que le pouvoir peut produire dans leurs ſentiments & leur conduite: il doit veiller ſans ceſſe ſur ceux qu'il a chargé de veiller ſur les autres. Toujours en défiance contre ſes propres paſſions, contre ſes propres penchants.

penchants, contre la féduction qui l'environne, le bon Prince ne doit pas perdre fes Miniftres de vue. En veillant fur leur conduite il remplit fon devoir & veille fuffifamment fur toute fa nation, il donne tous les foins qu'il peut à l'adminiftration d'un grand Etat, dont nul homme n'eft capable d'embraffer les détails.

UN des plus grands malheurs attachés à la condition des Rois, c'eft de ne point entendre la vérité. L'étiquette orgueilleufe qui, trop communément, les environne, ne permet qu'à des Miniftres & à des Grands d'approcher de leur perfonne; par-là les cris du peuple ne font prefque jamais entendus de ceux qui pourroient les faire ceffer. Des favoris, des courtifans, fouvent très-criminels, affiegent affidument le trône, & font pour ainfi dire un *monopole* du Souverain: il ne femble régner que pour ceux qui l'entourent.

TOUT Souverain doit être l'homme de fon peuple; il n'appartient point exclufivement à des Miniftres, qui peuvent le tromper, ou à des Courtifans, toujours prêts à le féduire. Ainfi dans tout gouvernement équitable les barrieres du trône devroient s'ouvrir à tous les citoyens. Le Prince eft fait pour écouter les plaintes de fes fujets; des Loix conftantes devroient lui impofer de remplir cette obligation,

importante à ſon bonheur, à celui de l'Etat, à ſa propre ſûreté. N'eſt-il donc pas des Miniſtres qui, à l'inſu de leur maître, exercent une tyrannie propre à le rendre odieux à ſes ſujets? N'eſt il pas des grands que leur naiſſance ou leur crédit autoriſent quelquefois à commettre des crimes? Des exemples ſans nombre ne prouvent-ils pas que les Rois furent très-ſouvent les victimes des complots de leurs courtiſans les plus favoriſés?

Un bon Monarque n'a point d'ami plus ſincere que ſon peuple. Il n'y a que la tyrannie, toujours ombrageuſe, qui doive rendre le Prince inacceſſible à ſes ſujets. Cependant il n'eſt point de précaution qui puiſſe le mettre à l'abri des coups du déſeſpoir. Celui qui eſt l'ennemi de tous ſes ſujets doit les craindre tous. Le parti le plus ſûr pour le Souverain eſt d'être bon. *La juſtice*, a dit un grand homme, *eſt la bonté des Rois.* (14) Cette bonté fait leur ſûreté.

Ainsi le Prince ne riſque rien, & peut beaucoup gagner en écoutant les plaintes & les vœux de ſes ſujets: ces plaintes peuvent être bien ou mal fondées; ces vœux peuvent être indiſcrets; le Souve-

(14) Voyez les Remontrances de la cour des Aydes de Paris de 1771. attribuées à M. le Préſident de Maleſherbes, aujourd'hui Miniſtre de Louis XVI, & l'Ariſtide des François.

rain doit les pefer, mais ils ne les foumettra pas au jugement des accufés, ou d'un Confeil fouvent intéreffé à étouffer les gémiffements des malheureux & à fauver les illuftres coupables. Il vérifiera foigneufement les faits; il livrera les crimes à la décifion des tribunaux légitimes; il punira les négligences & les fautes moins graves foit par des corrections fecretes, foit par une éclatante difgrace, qui annonce à fon peuple qu'il l'aime, & que fes yeux font toujours ouverts pour veiller à fa fûreté.

D'UN autre côté les loix doivent rigoureufement châtier les impofteurs, les calomniateurs infâmes qui, fans autre motif que des haines perfonnelles ou des paffions cachées, vont femer la défiance entre le Prince & fes coopérateurs. C'eft fans doute un crime très-puniffable que celui de ces vils délateurs que l'envie arme contre les gens en place. Les Miniftres les plus integres font les plus expofés à la haine d'une foule de courtifans, qui ne profperent qu'au milieu du défordre de l'Etat. Le retour du bon ordre eft le plus grand des malheurs aux yeux des courtifans corrompus.

C'EST fur-tout fur la conduite & les mœurs de ces hommes hautains, avides, inquiets, intriguants, défœuvrés, dont les cours font remplies, que le Souverain équitable doit

porter ſes regards. Bien loin d'accorder des privileges, qui trop ſouvent ſont le droit de faire le mal impunément, les Princes devroient redoubler de ſévérité pour punir des grands dont l'exemple influe de la façon la plus directe ſur les mœurs des nations. Un courtiſan pervers, un proxénete avili, un intriguant audacieux, revêtu d'un grand pouvoir, ſuffira quelquefois pour corrompre toute une ville, toute une province. A l'aſpect de ce Sous-Tyran la pudeur ſera forcée de fuir; les femmes ſe livreront à l'adultere, elles ſeront arrachées des bras de leurs maris; des filles innocentes deviendront la proie des ſéducteurs; & pour achever la deſtruction des mœurs, le luxe ira s'établir dans les demeures habitées autrefois par la modération, le travail & l'œconomie.

Quelle diſgrace aſſez ſolemnelle, ou plutôt quel châtiment ne mériteroit pas un Courtiſan, un Grand, que l'on pourroit convaincre d'avoir ainſi putréfié une maſſe immenſe de citoyens? Cependant, garanti par ſon crédit ou par l'indulgence du Gouvernement, un tel homme jouira de l'impunité, & s'applaudiſſant de ſes forfaits, montrera ſon front audacieux au public indigné!

Un Souverain vertueux ne doit accorder de la faveur, du crédit, de l'autorité

qu'à des perſonnes diſpoſées à le repréſenter dignement aux yeux de ſes ſujets. Les mœurs des hommes chargés des détails de l'adminiſtration doivent annoncer au peuple les mœurs de leurs maîtres: quelles idées ces peuples ſe formeront-ils du Monarque, s'ils ne voient dans les Grands qu'ils leurs envoient que des tyrans avides, diſſolus, plongés dans la débauche, dépourvus de mérite & de vertus? Quelle tendreſſe pour le Prince, quelle opinion de ſon gouvernement pourront avoir des citoyens ſans reſſource contre l'oppreſſion & la violence, quand ils verront que leurs plaintes ſeroient vaines contre le crédit, la faveur & l'intrigue qui les écraſent.

Le crédit à la cour n'eſt pour l'ordinaire que le pouvoir d'opprimer, de faire réuſſir des entrepriſes injuſtes & difficiles, de violer toutes les regles, de franchir par la force ou l'intrigue les obſtacles que l'équité met aux prétentions. (15) Un grand crédit auprès du Prince ſignifie communément abuſer de ſa confiance ou de ſa ſimplicité pour le porter à faire des injuſtices, des paſſe-droits, des ſotiſes propres à le faire blâmer ou mépriſer. Tout

(15) On ſait le mot de la Princeſſe des Urſins, favorite de Philippe V, qui, ſollicitée de faire réuſſir une affaire très-juſte & très-facile, ne voulut pas s'en mêler, & dit, *je ne me mêle jamais que des affaires injuſtes & impoſſibles*.

Souverain qui ſe laiſſe gouverner par des femmes, ou par des favoris, perd bientôt la conſidération & l'amour de ſes Sujets; ceux-ci deviennent communément, les victimes de ſa foibleſſe. Rien de plus malheureux qu'une nation dont le Prince a beſoin de ſe laiſſer gouverner.

Les intrigues & les cabales qu'on voit ſi ſouvent régner dans les cours, annoncent toujours la perverſité des courtiſans & l'incapacité du maître. Les voies obliques, les menées tortueuſes, décelent des deſſeins injuſtes qu'on n'oſe point avouer: il faut alors des détours & des ruſes pour circonvenir le Prince, ou pour tendre des pieges. La vertu, ſimple dans ſa marche, eſt toujours accompagnée de la droiture; le menſonge, l'impoſture, la trahiſon, la fourberie, ſont obligées de ſe cacher dans des routes ténébreuſes. Les cours des Princes foibles deviennent les théatres des cabales, des guerres ſouterraines d'une foule de courtiſans, perpétuellement occupés à ſe ſupplanter les uns les autres, à s'arracher le pouvoir, à ſe démolir dans l'eſprit flottant d'un maître ſans principes & ſans vues. Sous de tels Souverains le bien public eſt totalement négligé par des miniſtres dont tout le temps ſe perd en intrigues; l'Etat eſt à tout moment ſacrifié aux vues iniques de quelques favoris qui veulent ſe

maintenir; le Prince devient le jouet méprisable de quelques fourbes qui se moquent impudemment de lui & de ses sujets. Les intrigues tombent, ou deviennent inutiles, sous des Monarques fermement attachés à la justice & guidés par la vertu. L'œil du maître est fait pour dissiper des complots également préjudiciables à son peuple & à lui.

Les personnes revêtues de l'autorité, destinées par état à donner l'exemple aux autres, à se livrer à des occupations sérieuses, doivent montrer des mœurs honnêtes, ne jamais s'écarter de la décence & de la gravité qui convient à des hommes chargés des soins pénibles de l'administration; une tâche si vaste, si noble, si sublime, doit les éloigner de la basse intrigue & des cabales, qui ne sont faites que pour des courtisans inquiets & désœuvrés. Un homme d'Etat doit se respecter lui-même lorsqu'il veut s'attirer les respects des citoyens. La légereté, la fatuité, les petitesses, les extravagances du luxe, sont incompatibles avec la dignité que doit avoir une tête remplie d'objets importants. Des êtres frivoles, indifférents au bien public, insensibles à la vraie gloire, ne peuvent servir utilement la Patrie. Des intriguants, des débauchés, des hommes dissipés &

livrés aux femmes, ne ſont aucunement faits pour gouverner des empires. Des Miniſtres de cette trempe menent gaiement & promptement un Etat à ſa ruine.

La vigilance du Souverain doit encore s'étendre au loin ſur les dépoſitaires de l'autorité que leurs fonctions dérobent à ſes regards; ceux-ci ſont les plus ſujets à faire un abus condamnable du pouvoir qui leur eſt confié. Ils ſe flattent que les plaintes des citoyens intimidés ne parviendront point juſqu'au trône. Mais le Prince ſe ſouviendra qu'il doit une juſtice égale à tous ſes ſujets, & que les provinces les plus lointaines ont autant de droit à ſa protection que ſa capitale ou ſa cour.

Un gouvernement équitable doit laiſſer agir les loix les plus ſéveres contre des Grands qui deviennent des corrupteurs publics, tandis qu'ils devroient être les défenſeurs de la juſtice, les protecteurs de l'innocence, les conſervateurs des bonnes mœurs. Les Rois, pour être chéris & reſpectés de leurs peuples, devroient faire de leurs palais des ſanctuaires, dans leſquels rien d'impur ne pourroit entrer: ils devroient en exclure les débauchés, les adulteres, les ſéducteurs, les perſonnes décriées par la licence. Que la demeure auguſte du Légiſlateur ſoit à jamais fermée

à ces violateurs des loix, qui, à l'ombre de leur rang ou de leur naiſſance, ſe croient tout permis; que la porte du Souverain, ouverte à tout citoyen utile, ſoit fermée pour toujours à ces voleurs publics, à ces eſcrocs titrés qui, pour aſſouvir leurs paſſions ou leur faſte inſolent, refuſent de payer leurs dettes, & ſe font un jeu de ruiner d'honnêtes citoyens.

Si les Princes doivent avoir les yeux ouverts ſur les grands qui les approchent, & ſur ceux qui partagent avec eux les ſoins de l'adminiſtration, ceux-ci ſont obligés de veiller à leur tour ſur les agents qu'ils emploient, parce qu'ils ſont reſponſables de leur conduite & au Souverain & à la Société. Si le mauvais Miniſtre nuit à la gloire de ſon maître, le ſubalterne criminel déshonore celui qui a l'imprudence de s'en ſervir. Les hommes ſans éducation & ſans principes, que les perſonnes enplace ſont ſouvent forcées d'employer, ſont plus ſujets que d'autres à faire un abus honteux de la portion de pouvoir qui leur eſt confiée. Delà réſulte la corruption criminelle de tant de ſuppôts mépriſables, que la Police eſt obligée de mettre en œuvre pour découvrir ou réprimer les vices & les délits des citoyens afin de maintenir la tranquillité publique.

Pour exercer un métier ignoble & méprisé l'autorité se voit contrainte de recourir à des êtres abjects, que le pouvoir qu'ils exercent rend insolents, & dont la rapacité leve un tribut sur les coupables. Des châtiments très-rigoureux devroient punir ces agents subalternes de l'autorité publique. Sous le despotisme & la finance une nation se remplit de petits tyrans altiers, qui, se sentant protégés, font impunément la guerre à tous les citoyens, & les mettent sous contribution. La Société devient alors la proie d'une foule d'espions, de délateurs, de frippons autorisés qui troublent à tout moment la félicité publique & particuliere, sous prétexte d'assurer la tranquillité de l'État. Le Souverain & ses Ministres n'ont rien à craindre des bons citoyens, quand ils gouvernent avec équité.



CHAPITRE IV.

Des Loix morales pour la Nobleſſe.

IL ſeroit peut-être avantageux aux nations qu'il n'y eût pas chez elles de Nobleſſe héréditaire, & qu'on la rendît perſonnelle à ceux qui, ſervant utilement l'Etat, mériteroient par eux-mêmes d'être diſtingués du commun des citoyens. Le mérite très-douteux des premiers Nobles d'un Etat, les ſervices prétendus qu'ils ont rendus à la Patrie, doivent-ils être recompenſés ſans fin dans une poſtérité ſouvent très-inutile à leur pays ? Des titres, des parchemins ſurannés, conſervés dans des châteaux gothiques, donnent-ils, à ceux qui en ont hérité, le droit d'aſpirer aux places les plus diſtinguées de l'égliſe, de la cour, de la robe ou de l'épée, ſans avoir d'ailleurs aucuns des talents néceſſaires pour les remplir dignement ? Parceque des Nobles guerriers ont pu jadis contribuer, au riſque de leur vie, à conquérir un royaume ou à piller des provinces, faut-il que leurs deſcendants ſe croient encore, après tant de ſiecles, en droit de maltraiter leurs vaſſaux, d'oppri-

primer des cultivateurs, d'exiger d'eux des droits gênants, des servitudes cruelles, enfin de rejeter sur l'indigence laborieuse des impôts que la richesse devroit seule supporter? (16)

LAISSONS à la justice des Législateurs le soin de peser ces prétentions; qu'ils examinent si elles ne heurtent pas de front la félicité nationale; qu'ils jugent de sang froid si la noblesse, transmise par la naissance, n'est pas faite pour inspirer une sotte vanité à ceux qui en jouissent, & pour avilir & décourager la foule des citoyens qui s'en trouve privée.

SI la noblesse doit être transmise avec le sang, si elle annonce le mérite & les vertus des ayeux, le Législateur devroit du moins en ôter les prérogatives à ceux qui ne font rien pour leur pays, & dégrader avec ignominie tout Noble souillé par des bassesses & des crimes. Est-il une plus forte contradiction que des Nobles bassement intéressés dépourvus d'élevation

(16) Dans la Grande-Bretagne les *Lords* ou *Pairs* ayant séance & suffrage dans la chambre haute du Parlement, sont les seuls qui soient réputés nobles. Les *Gentle-men* ou gentils-hommes, des plus anciennes familles, ne sont aucunement distingués des autres citoyens. Les freres d'un Seigneur ou d'un Noble n'ont aucun rang dans l'Etat que celui qu'ils acquierent par leurs services ou leur industrie personnelle. —— Dans les gouvernements orientaux les emplois seuls font la noblesse, qui n'est point héréditaire.

d'ame, de genérofité, d'amour pour la Patrie, d'attachement au bien public, de zele pour la liberté, d'affection pour leurs concitoyens ? (17) Ces difpofitions, par lefquelles tout homme vraiment noble & bien-né devroit fe diftinguer, font-elles donc compatibles avec cet efprit de fervitude qu'on trouve trop fouvent dans des Grands avilis aux pieds du defpotifme & de la tyrannie ? dans une nobleffe orgueilleufe de fes chaînes, arrogante dans la Société, dédaigneufe pour le refte des citoyens ? *Il n'eft point*, dit un ancien, *d'esclavage plus méprifable que celui qui eft volontaire.* Cependant c'eft celui dont on voit fe glorifier tant de Nobles, qui femblent tirer tout leur luftre du privilege fublime de ramper à la cour. Les préjugés ont tellement aveuglé la Nobleffe, qu'elle prétend que fa baffeffe même doit l'exalter. Les Nobles qui ont l'avantage de mendier autour du trône, de fe courber fous la main des tyrans & de leurs indignes favoris, fe croient des êtres bien plus illuftres ou plus qualifiés que ceux qui jouiffent

(17) Le mot *Noble* en latin *nobilis*, vient de *Notus*, connu, notable, remarquable. Le mot *généreux*, vient du mot latin *Genus*, race. Ainfi l'on a cru que la race ou la naiffance impofoit à quelques citoyens le devoir de fe diftinguer & de fe faire connoître par des fentiments plus élevés que les autres hommes.

dans leurs domaines de l'indépendance & de la liberté!

Des Souverains imprudents ont trop ſouvent accrédité ces préjugés. Ils n'ont eu des yeux que pour ceux dont ils ſe trouvoient entourés. Ils ont cru voir toute leur nation dans une cour, dans leurs domestiques, dans le vain cortege auquel ils ſe ſont perſuadés que leur gloire étoit néceſſairement attachée. Une opinion ſi puérile & ſi fauſſe eut preſque en tout pays les conſéquences les plus facheuſes pour les Nations, pour les Souverains, & pour les courtiſans eux-mêmes. Les peuples oubliés furent abandonnés à la rapacité des Grands c'eſt-à-dire, des ſerviteurs des Rois, des officiers du Prince; ces domeſtiques favoriſés devinrent les maîtres de la maiſon, firent la loi aux Monarques, & opprimerent les peuples reſtés ſans protecteurs naturels. Ainſi s'eſt formé le brigandage ſyſtématique, connu ſous le nom de *Gouvernement féodal*, dont on retrouve encore des traces plus ou moins marquées dans tous les Etats modernes. (18)

(18) Ce gouvernement merveilleux ſubſiſte encore dans toute ſa folie en Pologne, qui fournit aujourd'hui à toute l'Europe le ſpectacle déplorable des maux que peut faire à ſa Patrie une Nobleſſe turbulente, en délire, diviſée, que ſon chef n'a pas la force de réprimer. Le deſpotiſme vient communément pacifier

Les Nobles attachés à la cour exercent encore trop souvent une licence très-injuste & très-funeste aux Souverains, que leurs prétentions hautaines & leurs demandes multipliées appauvrissent & mettent dans la détresse, au sein même des nations les plus opulentes: celles-ci, malgré leur travail, leur industrie, les impôts dont elles sont surchargées, ne peuvent jamais satisfaire la voracité d'une foule de Nobles, ou d'esclaves arrogants, qui sans cesse s'opposent à l'œconomie, au bon ordre, au soulagement des peuples.

Mais l'injustice finit toujours par ne faire que des malheureux. Le Prince le plus prodigue des richesses de son peuple n'est jamais en état d'enrichir tous ses courtisans. S'il est quelquelques favoris qui s'engraissent aux dépens de la Patrie, le plus grand nombre se ruine dans l'attente de participer à la faveur d'obtenir les dépouilles nationales. Bien plus, ceux même que le Souverain a comblés de ses graces, entraînés par la vanité, par le goût de la représentation, par un luxe sans bornes & par le vice, se retrouvent incessamment plongés dans la misere. On ne voit communément dans les cours qu'une pau-

les troubles excités par les Nobles; la Tyrannie remplace l'anarchie.

vreté réelle, cachée ſous les dehors du faſte & de la magnificence.

Ces réflexions, dont tout prouve la vérité, devroient ſans doute ouvrir les yeux des Souverains, qui s'imaginent que la ſplendeur du trône exige qu'il ſoit perpétuellement obſédé par des légions de Nobles & de Grands que rien ne peut contenter : elles devroient faire ſentir à ces Nobles, qu'il eſt peu digne d'eux de mendier honteuſement, de ſacrifier leur fortune à des eſpérances douteuſes, de ſe tourmenter, de cabaler, d'intriguer lâchement pour obtenir des richeſſes très-promptement diſſipées, qui ne leur procureront ni de l'honneur ni du bien-être.

Enfin les Souverains, pour leurs propres intérêts devenus plus équitables, devroient engager les Nobles à renoncer à des injuſtices ſans nombre qu'une longue poſſeſſion fait regarder comme des droits: ils devroient leur faire ſentir que l'on ne preſcrit jamais contre l'équité naturelle, contre les droits des nations : ils devroient leur montrer que, même au bout d'un millier d'années, une uſurpation ne peut pas ſe changer en un droit véritable: ils devroient les convaincre que des privileges, obtenus ou extorqués des Monarques par une Nobleſſe turbulente, ſont nuls dès qu'ils ſont préjudiciables à toute

une

une nation, à laquelle le prince lui-même n'eſt pas endroit de nuire : ils devroient leur faire entendre, qu'une juſtice éclairée peut anéantir des prérogatives accordées par l'injuſtice, par la foibleſſe, ou par une indulgence aveugle: enfin un Légiſlateur, inſtruit par les erreurs de ſes prédéceſſeurs, devroit apprendre à tous les Nobles d'aujourd'hui, que les prétendus droits dont ont joui leurs ayeux, & auxquels la vanité, l'ignorance & le préjugé les attachent encore ſi fortement eux-mêmes, ſont évidemment contraires à leurs vrais intérêts, expoſent la Nobleſſe à la haine des citoyens, nuiſent à la ſociété, déſolent le cultivateur, ſont des entraves pour le commerce, s'oppoſent à l'induſtrie, mettent des obſtacles à l'abondance & à la félicité générale, diminuent réellement les revenus, l'aiſance & le bien-être des Nobles.

Il y a tout lieu de croire que la Nobleſſe, ainſi détrompée de ſes antiques erreurs, renonceroit pour ſon propre avantage à cette multitude de droits *honorifiques*, ou plutôt chimériques, qui, gênants pour les peuples, lui font tort à elle-même. Alors tant de Princes & de Seigneurs, ſi jaloux du *droit de chaſſe*, reconnoîtront qu'il n'eſt que le droit de

dévaster les campagnes, de rendre les terres stériles, d'exercer une tyrannie inutile, de gêner la culture, de se priver pour un mince plaisir d'un revenu considérable, de rendre plus rares les subsistances nécessaires à tous les citoyens. Alors ces Nobles sentiront l'absurdité de tant de *servitudes*, de *redevances*, de *corvées*, de *bannalités*, de *péages* &c. en un mot, d'une foule de droits barbares, qui ne leur procurent que l'avantage de tourmenter leurs vassaux, sans aucun profit réel. (19)

Si des Nobles, à qui le Souverain voudroit ôter des droits nuisibles, réclamoient les droits sacrés de la propriété, il leur répondroit que la propriété n'est que le droit de posséder avec justice; que ce qui est contraire à la félicité nationale ne peut jamais être juste; que ce qui nuit à la propriété du laboureur ne peut être ré-

(19) Il y a peu de temps que les paysans de Bohême & de Moravie se sont soulevés contre leurs Seigneurs, pour lesquels ils étoient obligés de travailler 5 ou 6 jours de la semaine. Cette révolte fut accompagnée de ravages qui ont ruiné plusieurs Seigneurs, & de cruautés inouies. Un Gouvernement sage auroit prévenu tous ces malheurs, s'il eût engagé ou obligé la Noblesse de ces contrées à se comporter d'une façon plus équitable envers des hommes qu'elle traitoit comme des bêtes. Voyez une brochure publiée depuis peu sous le titre d'*Inconvéniens des droits féodaux*, *Paris* 1775.

puté un droit, mais n'eſt qu'une uſurpation, un violement de ſon droit, dont le maintien eſt plus utile à la nation que celui des prétentions d'un petit nombre de Seigneurs qui, peu contents de ne rien faire, s'oppoſent aux travaux les plus importants pour eux-mêmes & pour la Société. Les grands & les riches ne ſentiront-ils jamais qu'ils ne ſeroient rien ſans les travaux des indigents?

C'EST au Légiſlateur ſouverain qu'il appartient d'inſtruire les citoyens, de leur montrer que, dans quelque rang qu'ils ſoient placés, leurs intérêts ſont toujours unis à ceux de la Patrie. Il doit apprendre aux Nobles que des abus ne peuvent toujours ſubſiſter, que l'injuſtice a ſon terme, que toute tyrannie doit finir tôt ou tard par ſe détruire elle-même.

L'AUTORITÉ, ſi ſouvent employée pour faire triompher l'injuſtice, ne ſe déploiera-t-elle jamais pour faire valoir les droits de l'équité? Une adminiſtration plus juſte pour les nations, & moins partiale pour les Nobles, feroit ſentir a ceux-ci l'iniquité des exemptions qui les diſpenſent des impôts dont le pauvre eſt accablé. De pareils privileges, des immunités ſi révoltantes, ne devroient-ils pas faire rougir des êtres en qui le préjugé

n'auroit pas éteint tout ſentiment d'équité, de raiſon, d'humanité? (20)

Ce ſont ces ſentiments, trop ſouvent anéantis dans les cœurs des Nobles & des propriétaires opulents, que le Gouvernement devroit réveiller, ou plutôt y faire naître. Il devroit y étouffer juſqu'aux germes de cet orgueil héréditaire, qui leur fait croire que la naiſſance leur donne une ſupériorité eſſentielle & réelle ſur leurs concitoyens. Déſabuſés pour lors de leurs vains préjugés, ils chercheroient à valoir quelque choſe, à ſe diſtinguer par eux-mêmes: ils n'auroient plus pour les talents & la ſcience ce mépris profond qu'on leur voit montrer trop fréquemment: ils ne ſe glorifieroient plus d'une ignorance gothique & barbare, qui les fait languir dans l'oiſiveté, ſource de tant de vices: enfin obligés de s'inſtruire & d'être utiles pour obtenir les diſtinctions, les récompenſes & les honneurs que le Souverain diſtribue, ils s'efforceroient de les mériter par des vertus plus réelles que celles qu'annoncent de vieux titres ou des parchemins uſés.

(20) Ces exemptions ſont fondées ſur ce qu'autrefois les Nobles étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, tandis qu'aujourd'hui les armées ſont à la ſolde du Prince, & que le Noble n'eſt plus obligé de ſervir. Ce ſont toujours les plus riches qui contribuent le moins aux beſoins de l'Etat.

C'eſt alors que les Nobles, unis d'intérêts avec tous les ordres de l'Etat, ſerviroient réellement la Patrie & ſon chef, deviendroient des citoyens & ſe rendroient vraiment dignes de la conſidération publique.

MAIS, bien-loin d'anéantir les préjugés orgueilleux de la nobleſſe, les gouvernements ſemblent vouloir les fortifier de plus en plus. Les ennobliſſements, les titres, les diplômes ſe multiplient tous les jours; les Princes en font un commerce; tout homme peut s'ennoblir pour ſon argent. C'eſt ainſi que des Légiſlateurs levent un tribut ſur la vanité des citoyens, qu'ils devroient en guérir!

QUOIQUE la nobleſſe & ſes titres ne ſoient qu'une vaine fumée, les Souverains, s'ils en euſſent été moins prodigues, auroient pu s'en ſervir avec ſuccès pour récompenſer le mérite & la vertu. Mais la vertu peut-elle ne point mépriſer de vains titres en les voyant ſouvent honteuſement proſtitués à des hommes vicieux, où à des parvenus dont les malheureux talents devroient être punis ou mépriſés au lieu d'être encouragés. Ainſi, par l'imprudence & l'avarice des Princes, la nobleſſe eſt devenue une diſtinction frivole & ridicule qui, ne ſuppoſant ni talent ni mérite perſonnel dans celui qui l'achete ou l'obtient, ne ſert qu'à groſſir le nom-

bre des inutiles, des oisifs, des mauvais citoyens, des impertinents qui s'oublient, qui se croient fort au-dessus des roturiers les plus honnêtes, sur lesquels ils font rejetter les impôts qu'ils devroient payer à l'Etat. (21)

Les distinctions sont flatteuses pour l'ambition des hommes. Le législateur peut donc les employer avec succès pour rendre les citoyens utiles ou vertueux. En n'accordant jamais la noblesse, les dignités, les décorations de toute espece qu'à ceux qui se feroient remarquer par leurs qualités personnelles, tout Noble seroit un homme véritablement estimable; ses concitoyens reconnoissants seroient forcés d'applaudir, en dépit même de l'envie, au jugement du Souverain.

En privant les Nobles du droit de nuire ou de marquer un mépris insultant à leurs concitoyens, le Législateur dimi-nueroit l'envie & la haine que des hommes dédaignés sont forcés d'éprouver pour ceux qui les oppriment ou qui les traitent d'une façon arrogante & peu sociable. Enfin le Souverain donneroit à la Noblesse un

(21) En France un Noble n'est point mis à la *taille*. Un Noble Polonois, quand il auroit des millions de revenu, ne contribue que ce qu'il veut aux charges publiques. Le Noble en Allemagne oblige ses paysans à payer tout pour lui. Tels sont les abus enracinés chez des nations qui se croient sorties de la barbarie!

grand lustre, s'il ne répandoit les honneurs & les graces, dont il est dépositaire, que sur ceux d'entre les Nobles qui se distingueroient le plus par la noblesse de leur conduite, par leur générosité, par leur humanité bienfaisante, par leur affabilité, par un grand zele pour la Patrie.

SELON les idées communes de tant de Nobles vulgaires, vivre noblement c'est ne rien savoir & ne rien faire; c'est aller quelquefois à la guerre; c'est assidument végéter, intriguer, cabaler à la cour; c'est montrer au public des habits magnifiques, des équipages, des valets & des chévaux; c'est se ruiner au jeu ou avec des femmes perdues; c'est se noyer de dettes & frustrer ses créanciers; c'est voler & faire des dupes. Par un étrange renversement des idées, il sembleroit qu'un homme de qualité ne doit se faire connoître que par un mépris dédaigneux pour tous les talents utiles & pour toutes les vertus nécessaires à tout bon citoyen.

ENVAIN la Morale combattroit-elle ces absurdes idées, si ses préceptes ne sont appuyés par la puissance souveraine. Alors une voix forte & toujours écoutée fera comprendre à tant de Nobles aveuglés, que l'ignorance, la paresse & l'incapacité, ne sont faites ni pour illuster, ni pour donner des droits aux bienfaits de

l'Etat ; que la fatuité, l'oſtentation, la débauche & le jeu, ne ſont pas des motifs pour obtenir les récompenſes du gouvernement; que la nation n'eſt aucunement obligée de payer les dettes ou d'*arranger les affaires* d'un ſot illuſtre qui s'eſt ruiné ; que la fripponnerie n'eſt point un titre de nobleſſe, & que le mépris pour la vertu ou pour ſes concitoyens n'annonce aucunement la grandeur des ſentiments.

DANS un Etat ſagement organiſé tout devroit rappeller aux hommes de toutes les conditions qu'ils ſont des concitoyens, faits pour agir de concert en faveur de l'intérêt général, deſtinés à ſe prêter la main, à s'aimer, & qu'une vanité puérile ne peut jamais les éloigner les uns des autres ſans un danger réciproque. L'affabilité, la générosité, la bienfaiſance, la bonne foi, la grandeur d'ame, ſont les vrais titres de nobleſſe. Si ces titres ſe trouvoient dans beaucoup de familles illuſtres, s'ils pouvoient ſe tranſmettre avec le ſang, la nobleſſe ne ſeroit plus une chimere, le reſpect qu'on auroit pour elle ſeroit un acte de juſtice, & non l'effet d'un préjugé; les rejettons d'une tige vertueuſe, en marchant ſur les traces de leurs ancêtres, jouirent de la reconnoiſſance, de la vénération & de l'amour des peuples avec bien plus de

raiſon que les deſcendants orgueilleux de ces anciens guerriers qui ſe font encore payer du mal que leurs turbulents ayeux ont fait aux nations. Il eſt doux de porter le nom d'un citoyen dont l'hiſtoire a perpétué les actions nobles & vertueuſes; mais il n'eſt pas glorieux de porter le nom d'un homme qui ne s'eſt fait connoître que par des actes d'une méchanceté mémorable.

En un mot, une Légiſlation conforme à la Morale doit employer tous les moyens pour exciter à la vertu tous les ordres des citoyens. Si le corps de la Nobleſſe eſt la vraie pépiniere des guerriers, le Gouvernement ne doit jamais ſouffrir que les défenſeurs de la Patrie en deviennent les oppreſſeurs & les tyrans. Réſider habituellement dans ſes terres, y ranimer l'agriculture expirante, ſoulager ſes vaſſaux accablés, faire des établiſſements utiles, fonder des manufactures, occuper l'indigence, répandre des bienfaits, ſeroit pour la Nobleſſe opulente une occupation plus digne d'elle, plus digne des honneurs & des récompenſes d'un bon gouvernement, que d'aller ſe ruiner & ſe pervertir à la cour. Rendre les Grands & les Nobles vraiment utiles, eſt un problême dont la ſolution ſeroit très-importante au bonheur d'un Etat.

CHAPITRE V.

Des Loix morales pour les gens de guerre.

LES regles de la Morale paroiſſent au premier coup d'œil totalement incompatibles avec la vie d'un homme de guerre. Les Souverains ſemblent en effet avoir parfaitement oublié les mœurs du défenſeur de la Patrie: contents de le ſoumettre à une diſcipline ſévere, ils ont négligé trop ſouvent de lui faire inſpirer les ſentiments que doit avoir tout citoyen pour ſon pays, & le reſpect qu'exigent les vertus ſociales. On diroit que le deſpotiſme s'eſt propoſé de ne faire de ſes guerriers que des inſtruments aveugles de ſes volontés arbitraires, des ignorants ſtupides, des êtres qui n'euſſent aucune idée du juſte & de l'injuſte, en un mot des automates, ou plutôt des bêtes remplies de férocité.

SI cette affreuſe Politique eſt conforme aux vues ſiniſtres des Tyrans, elle ne peut être adoptée par des Souverains légitimes, ni par des gouvernements qui prendront la Morale & la raiſon pour guides. Ils connoîtront l'importance de

former le cœur & l'eſprit d'une Nobleſſe citoyenne, dont l'honneur, toujours inſéparable de la vertu, doit être le premier mobile: ils ſentiront que, ſans mœurs & ſans vertus dans les armées, le Souverain & la nation ſeroient expoſés à tout moment aux entrepriſes fougueuſes d'un amas de brigands, dont il ſeroit impoſſible d'arrêter les fureurs.

LA diſcipline, il eſt vrai, accoutumant le Militaire au joug de l'obéiſſance, lui en impoſe très-puiſſamment; mais cette diſcipline, quelque ſévere qu'on la ſuppoſe, n'eſt pas capable de contenir les paſſions avec autant de force que des principes honnêtes inſpirés dès l'enfance, fortifiés par l'habitude, confirmés par l'exemple, munis des récompenſes & des châtiments de la loi, en un mot corroborés de toute l'autorité du Gouvernement.

IL dépendra toujours d'un Souverain vigilant de rendre le Militaire auſſi diſcipliné dans ſes mœurs que dans ſes exercices, ou dans les devoirs de ſon état. Si l'eſpoir d'un grade, d'une diſtinction, d'un ruban, de quelque penſion très-modique, eſt capable de faire plier un Officier bien-né ſous le joug d'une ſubordination exacte, de lui faire ſouvent mener une vie très-dure, de lui faire même affronter les dangers & la mort; peut-on

douter que les mêmes moyens ne puſſent le porter à s'inſtruire, & le conduire à la vertu, qui eſt toujours l'effet des lumieres & de l'inſtruction?

LA ſource des maux des hommes ſe trouve dans leur ignorance; c'eſt en les éclairant ſur leurs vrais intérêts, c'eſt en leur apprennant à penſer, à raiſonner, que l'on peut ſe promettre de les rendre plus juſtes, plus ſociables, plus diſpoſés a remplir des devoirs bien connus. Le Militaire n'eſt trop communément ſi dépourvu de mœurs, que parce qu'on néglige de l'inſtruire; on s'imagine qu'un jeune homme deſtiné aux armes n'a beſoin de rien ſavoir; la naiſſance lui ſuffit; on n'exige point de lui qu'il ait recu une éducation ſoignée, que d'ailleurs des parents peu riches ne peuvent guere lui donner; on ne s'embarraſſe aucunement ni du caractere ni des mœurs. (22)

POUR remédier à ces inconvénients, dont les ſuites ſont très-funeſtes, on ne devroit admettre au rang ſi noble des défenſeurs de la patrie que des jeunes gens

(22) On trouve dans Brantôme, écrivain d'ailleurs peu difficile en morale, un paſſage digne d'être rapporté. *Mal volontiers*, dit-il, *une ame, ou conſcience, cautériſée de quelque grand forfait, ne reçoit une vaillance avec ſoi: que ſi elle y a été autrefois, elle l'enchaſſe, ſans guere bien l'y admettre, & eſt en perpétuelle appréhenſion & tourment.* Voyez BRANTOME Vie des illuſtres guerriers Tome IV. p. 197.

bien élevés, dans lesquels on croiroit voir des dispositions honnêtes, des cœurs bien placés, un heureux caractere, susceptible d'être cultivé. Ces dispositions mériteroient, sans doute, d'être plus consultées que la naissance, qui, bien-loin de transmettre des qualités sociables, ne sert très-souvent qu'à faire des hommes vains, pointilleux, arrogants, incommodes à leurs camarades, & plus encore aux autres citoyens.

DANS un vaste empire qui renferme une noblesse très-nombreuse, ou bien, à son défaut, un grand nombre de familles honnêtes, quoique moins distinguées, le Gouvernement ne peut manquer de trouver des sujets tels qu'il desire pour leur confier ses troupes. Mais au défaut des parents, qui souvent négligent leurs enfants, l'Etat devroit se charger de l'Education militaire, & faire ensorte que ceux qu'il destine à la sûreté publique prissent de bonne heure les principes & les connoissances néceſsaires pour devenir un jour des hommes instruits, de bons officiers, & sur-tout de bons citoyens. (23) „ L'Ar-

(23) Quelques Souverains ont, dans plusieurs Etats, fondé des *Ecoles militaires*, ou des pépinieres destinées à former des Officiers; mais ces sortes d'établissements, souvent très-dispendieux, ont produit rarement l'effet qu'on croyoit pouvoir en attendre. Rien de moins raisonné qu'une pépiniere de soldats, placée aux

„ mée, dit un auteur moderne, eſt un „ bouclier derriere lequel les peuples doi- „ vent vivre en repos; elle eſt faite pour „ procurer aux provinces intérieures le „ bonheur qui naît de la ſûreté & de la „ liberté." (24)

C'EST ainſi qu'un gouvernement ſoigneux peut former en peu d'années un militaire inſtruit & de bonnes mœurs. Indépendamment des connoiſſances néceſſaires à ſon état, l'Officier, pour ſon propre intérêt, doit, en raiſon de ſes diſpoſitions naturelles, ſe procurer encore celles qui le peuvent rendre eſtimable dans la Société: les qualités du cœur le rendront cher: les talents de l'eſprit le rendront agréable: enfin l'étude pourra remplir utilement le vuide immenſe du temps qui reſte au militaire durant la paix, où lorsqu'il a ſatisfait à ſes devoirs ordinaires. Parlà une garniſon, un camp, au lieu d'être les ſéjours de l'ennui, du jeu, de la débauche, des querelles, deviendroient pour les Officiers des ſéjours agréables, aux plaiſirs deſquels chacun voudroit contribuer.

portes d'une Capitale immenſe où regnent le vice, le luxe & la cherté; où la jeuneſſe, négligée ſur la Morale, ne peut voir que de mauvais exemples, & n'apprend qu'à être diſſolue, arrogante, remplie de morgue & de fatuité.

(24) *Voyez* Hiſt. ancienne des peuples de l'Europe Tome IX. par le C. Dubuat.

Par-là tout Régiment, toute Légion, pourroient former des associations utiles, des Académies militaires, dont un Etat tireroit les plus grands avantages.

Que l'on ne regarde pas comme chimérique le projet d'éclairer le militaire & de le rendre meilleur. Il peut s'exécuter avec facilité si le Gouvernement, toujours juste, se fait une loi inviolable de ne jamais faire éprouver de *passe-droits* ou d'injustices aux Officiers bien méritants, & s'il a soin de distinguer, de récompenser sur-tout, ceux qui montreroient des talents estimables & des mœurs réglées. En bannissant des troupes l'ignorance & l'oisiveté, le Prince en écartera bientôt la licence, la débauche, le jeu, la fripponnerie, les querelles: en récompensant fidelement le mérite, il aura des Militaires instruits: en honorant la vertu, il aura des Officiers attachés à leurs devoirs, exacts à les remplir, chers à leurs concitoyens, sur la fidélité desquels la Patrie pourra compter bien plus que sur des mercenaires dégradés par le vice & corrompus par un désœuvrement habituel.

Voilà, sans doute, le moyen de rendre le mêtier de la guerre vraiment honorable, vraiment utile à la Patrie, vraiment digne de l'estime de tous les bons citoyens. Des Officiers ainsi disciplinés

influeroient de la façon la plus forte sur les soldats qui leur seroient subordonnés: ceux-ci, traités avec plus de justice & d'humanité, deviendroient eux-mêmes plus justes, plus raisonnables, & seroient moins tentés de déserter. Des instructions morales & proportionnées, jointes au pouvoir de la discipline militaire, réformeroient puissamment des hommes dont, par la négligence & l'iniquité des gouvernements, on ne fait d'ordinaire que des stupides & des méchants.

FORTIFIÉE par les ordonnances du Prince, la Morale parviendroit à bannir d'entre les gens de guerre cette morgue insultante, ces disputes fréquentes, ces combats inutiles au vrai courage, qui trop souvent leur coûtent la vie. Si des loix rigoureuses, si les terreurs religieuses, si la crainte de la mort, n'ont pû jusqu'ici déraciner les Duels, c'est que la crainte des supplices d'une autre vie fait moins d'impression que la crainte de vivre déshonoré dans la vie présente; c'est que la crainte de perdre la vie n'en impose point à des personnes que leur état oblige de l'exposer à tout moment. (25)

C'EST

(25) N'est-il pas bien étrange de voir que, dans des nations où les Duels sont défendus avec rigueur, on permette publiquement à des maîtres d'escrime de donner des leçons, qui ne peuvent

C'est du côté de l'honneur qu'il faut prendre des hommes dont l'honneur est l'idole: c'est en couvrant d'infamie tout querelleur, tout ferrailleur de profession, tout agresseur insolent, c'est en chassant d'une façon éclatante quiconque fait une insulte, qu'on purgera les armées de ces hommes inquiets, de ces atrabilaires, de ces impertinents, qui doivent être traités comme des ennemis publics. Qu'un tribunal militaire les juge; qu'ils y soient déférés par les témoins de la querelle; qu'on exerce la même sévérité contre ces lâches instigateurs, qui souvent se donnent le plaisir barbare d'exciter sans raison leurs camarades à se tuer. Que ces hommes vils & féroces, dégradés de leur noblesse, soient forcés de traîner leur opprobre aux yeux de leurs concitoyens. Ces moyens seroient plus efficaces que ces longues prisons & que la mort-même, lorsqu'elles ne sont point accompagnées du déshonneur. C'est à des tribunaux qu'il appartient de venger le citoyen honnête des injures qu'on lui fait: au défaut des bonnes loix, il

vent servir qu'à fournir aux citoyens des moyens ingénieux de se tuer les uns les autres? Cependant on a vu quelques-uns de ces gladiateurs obtenir des lettres de noblesse, pour avoir enseigné avec succès le grand art de tirer des armes, qui est parfaitement inutile à la guerre.

ſera ſouvent réduit à ſe venger, même au riſque de ſa vie.

La Morale, appuyée de l'autorité, banniroit encore avec facilité les lâches procédés de tant d'Officiers avec les femmes, que quelques-uns d'entre eux ſe plaiſent ſouvent à déshonorer ſans cauſe. Eſt-il d'un homme de cœur de diffamer des perſonnes d'un ſexe foible, qui ne peut ſe défendre ni repouſſer les outrages qu'on lui fait, ſouvent à ſon inſu, & ſans y avoir donné lieu? „ Les hommes, a dit „ une femme de mérite, ſont fideles les „ uns aux autres, parce qu'ils ſe crai„ gnent, & qu'ils ſavent ſe faire rendre „ juſtice; mais ils manquent aux femmes „ impunément & ſans remords. La pro„ bité des hommes n'eſt donc que for„ cée; elle eſt plutôt l'effet de la crainte „ que de l'amour de la juſtice. En ex„ aminant de près les hommes qui font „ mêtier de galanterie, on trouvera que „ ce ſont de très-malhonnêtes gens." (26). Ce mêtier eſt très-communément exercé par les gens de guerre, que l'ignorance & le déſœuvrement conduiſent à la débauche. En éclairant le guerrier, en lui donnant de bons principes, en l'occupant

(26) Voyez *Lettre d'une mere à ſon fils ſur la vraie gloire.*

utilement & agréablement, il aura des mœurs honnêtes : cessant alors d'être à charge à lui-même, il ne sera plus un fléau pour ses concitoyens; ils le rechercheront, ils l'admettront dans leurs Sociétés, quand ils ne le verront plus comme un séducteur, comme un débauché sans principes & sans probité.

Enfin un gouvernement éclairé, en occupant le soldat, pourroit l'empêcher de se livrer à la débauche, à l'intempérance, aux excès auxquels l'oisiveté doit souvent l'inviter. Un salaire modéré lui procureroit une aisance que sa paie trop modique ne peut pas lui fournir: d'ailleurs un travail réglé de maniere à ne point l'épuiser, lui donneroit plus de vigueur dans les combats. Il est tant d'entreprises avantageuses pour un Etat, qu'il est bien surprenant que les Souverains ne les fassent pas exécuter par des soldats, dont les bras multipliés viendroient aisément à bout des plus grandes difficultés. Si l'on nous disoit que le travail aviliroit l'homme de guerre, qui n'est fait que pour combattre, nous répondrions qu'une fois l'année le Souverain du vaste Empire de la Chine prend en main la charrue, pour apprendre à ses sujets que les travaux utiles ou nécessaires ne sont pas de nature à faire rougir personne; nous répondrions encore

que, durant la paix, les bras victorieux des Légions Romaines étoient incessamment employés à former des routes commodes, à creuser des canaux, à construire des aqueducs & des monuments publics dont les ruines étonnent les modernes. Ceux-ci ne tirent aucun parti de tant de milliers de soldats qui, hors le temps de la guerre, dévorent la Patrie sans lui être d'aucune utilité, & croupissent eux-mêmes dans une honteuse indigence, dont ils ne peuvent jamais sortir. (27)

CETTE indigence, avilissante pour le soldat, est pourtant un mal auquel les nations les plus opulentes, les gouvernements les plus humains, les Princes les plus justes, ne peuvent aucunement remédier. L'ambition inquiete & remuante de quelques Potentats peu contents de l'étendue des domaines que le destin leur a donnés, & que leur incapacité empêche sans doute de songer à bien administrer, tient toutes les puissances en allarmes, & les oblige à mettre sur pied des armées peu propor-

(27) L'Abbé de S. Pierre a remarqué que le Roi Henri IV dépensoit pour la nourriture & l'entretien d'un simple soldat un peu plus de $5\frac{1}{2}$ marcs d'argent par année, tandis que le Roi Louis XV n'en dépensoit effectivement que 3 marcs. Le marc du temps d'Henri IV valoit 20 livres 5 sols tournois & du temps de Louis XV il valoit 49 à 50 livres. Voyez *les Rêves d'un homme de bien* pag. 127-131.

tionnées aux facultés des nations; celles-ci par-là ne peuvent jamais respirer; même au sein de la plus longue paix l'Etat militaire trop nombreux les épuise; elles sont forcées, de stipendier en tout temps une multitude inutile, dont il seroit impossible de rendre le sort plus heureux. Les Souverains ne parviendront à se débarrasser de la nécessité déplorable de tenir continuellement sur pied des armées si fatales à leurs propres sujets, qu'en réunissant leurs efforts pour écraser tout ambitieux qui tenteroit de troubler, pour des prétentions chimériques, la tranquillité générale. Une ligue universelle devroit armer toutes les nations pour écraser ces monstres qui, dans la vue d'acquérir quelques chétifs lambeaux de terre, qu'ils gouverneront très-mal, se font un jeu de faire périr des millions de soldats. Ils les regardent sans doute non comme des hommes, mais comme des bêtes, qu'ils peuvent immoler sans scrupule à leur folle vanité. Tout conquérant est un homme aussi dépourvu de grandeur d'ame & de lumieres que de sentiments d'humanité. L'Abbé de S. Pierre a dit avec raison que „ la vraie gloire „ d'un Prince n'est pas d'être grand Capitaine, ni d'acquérir un grand pouvoir; mais elle consiste à employer son „ pouvoir, quel qu'il soit, à procurer à

„ ſes ſujets le plus grand bonheur qu'il „ puiſſe leur procurer." (28) Le grand homme ne peut être que celui qui fait de grands biens aux autres hommes. Les peuples expient ſouvent par des ſiecles de miſere la gloire d'avoir eu pour maître un de ces hommes merveilleux qu'on appelle de grands Rois.

APRÈS avoir adouci les mœurs de l'homme de guerre, & l'avoir rendu plus eſtimable aux yeux de ſes compatriotes, la Morale lui preſcrit encore de ſe faire eſtimer des étrangers, & même des ennemis de ſon pays; elle lui ordonnera d'écouter la voix touchante de l'humanité ſainte, qui a droit de ſe faire entendre des ames honnêtes juſqu'au milieu du fracas des batailles; elle dira à tout guerrier d'épargner les vaincus dès qu'ils ne ſont plus à craindre, de ſauver l'ennemi dès qu'il rend les armes, de prendre en pitié les peuples chez qui le ſort a placé le théatre de la guerre, de s'abſtenir de ces deſtructions inutiles qu'autoriſent ſouvent

(28) Voyez *les Rêves d'un homme de bien page* 370. La Suede ſe reſſent encore de la dépopulation qu'ont causée dans ce Royaume les folies de charles XII. Dans un diſcours à la Reine Mere, Balzac lui dit, „ le peuple ne ſe nourrit pas des grandes „ nouvelles qui viennent de vos armées, ni de la haute réputation „ de vos Généraux: il voudroit plus de pain & moins de lau„ riers: Il pleure ſouvent les victoires de ſes Princes, & ſe mor„ fond auprès de leurs feux de joie."

la licence ou la coutume barbare, & que commanda quelquefois le deſpotiſme en fureur. C'eſt en faiſant obſerver à ſes troupes les regles de l'humanité qu'une nation s'attire la conſidération & l'amour de ſes voiſins. Les excès que commet le ſoldat impriment ſouvent à ſon Prince & à ſon pays des taches que des ſiecles peuvent à peine effacer.

MINISTRE courageux d'un Monarque qui veut le bien! Généreux Saint Germain! (29) Après avoir ſagement organiſé l'Etat militaire d'un grand Royaume, tu couronneras, ſans doute, ton ouvrage en adouciſſant l'humeur encore farouche du guerrier, en l'excitant à s'inſtruire, en lui inſpirant les ſentiments de l'honneur véritable. Secondant les vues ſages d'un Prince vertueux, tu banniras de l'ame du ſoldat cette ſoif honteuſe de l'or qu'un luxe déplorable y avoit allumé. En lui donnant des mœurs louables & modérées, tu le rendras plus eſtimable. Alors, malgré les clameurs des ennemis que ta vertu mâle s'attire, le bien que tu feras à ta Patrie ceindra ton front d'une gloire immortelle; tu ſeras applaudi des gens de bien, & la Poſterité te placera quelque jour entre Sully & Catinat.

(29) Miniſtre de la guerre ſous Louis XVI. Roi de France.

CHAPITRE VI.

Législation Morale relative à la Magistrature & aux gens de Loi.

TOUT Magistrat est un citoyen destiné par état à maintenir la justice & les mœurs parmi ses concitoyens. Un Magistrat inique & déréglé seroit donc un monstre dans l'ordre politique ou social; peu digne du dépôt sacré que le Gouvernement lui confie, il devroit lui être arraché; indigne de la confiance publique, il n'exerceroit dans la Société qu'un pouvoir odieux, une tyrannie à laquelle la crainte seule pourroit faire obéir. Mais la Magistrature, organe de la justice & des loix, est un état si sacré, qu'il ne doit aucunement dépendre de la passion toujours aveugle d'un Tyran, ni des caprices de ses Ministres, ni des intérêts d'une Cour. Le sort du Magistrat doit uniquement dépendre de la loi, qui seule peut décider s'il est coupable ou non, s'il doit être maintenu dans le rang qu'il occupe, ou s'il doit en être précipité. La justice est bientôt bannie d'un Etat où la volonté du Prince fait & défait les Juges; la Magi-

ſtrature integre eſt odieuſe aux tyrans. Dans tout gouvernement raiſonnable les loix conſtitutives doivent mettre le Magiſtrat à l'abri de la puiſſance qui voudroit ou l'opprimer ou lui dicter ſes arrêts.

D'UN autre côté des Loix, dont rien ne pourroit diſpenſer, ne devroient admettre dans le ſanctuaire de la juſtice que des hommes tout formés, préparés à leurs fonctions auguſtes par de longues initiations, verſés dans la ſcience des hommes & des choſes, mûris par l'étude & la réflexion, mais ſur-tout diſtingués par des mœurs irréprochables.

PAR un abus fatal introduit chez quelques peuples, la vanité ſeule décide des qualités d'un candidat : ſans approfondir ſon ſavoir ou ſes mœurs, ſans s'informer ni de ſon caractere moral ni de ſa capacité, ſa naiſſance ſuffit pour être admis parmi les Magiſtrats ; dans l'âge de l'inexpérience & des paſſions il ſiege parmi les juges, il décide de la fortune & de la vie des citoyens. (30)

(30) Le fameux Juriſconſulte Charles Du Moulin ſe plaignoit déjà, que de ſon temps en France le *Sénat* étoit devenu un *Juvenat*, par le grand nombre des jeunes gens qui s'y trouvoient admis. En France, pour entrer dans la Magiſtrature, il ſuffit d'avoir fait ſemblant d'étudier pendant trois ans les Loix romaines, qui ne ſont point celles de la France. En un mot, il n'eſt point de préparation pour entrer dans un état reſpectable, grave, fait pour décider du ſort de tous les Citoyens.

Bien plus, l'avidité des Princes n'a point respecté les temples de la justice; ils ont poussé la rapacité jusqu'à vendre le droit de juger les peuples; ils n'ont pas craint qu'autorisés par ce trafic honteux, les Tribunaux ne missent à l'enchere ce qu'ils avoient acheté. Par ce commerce étrange la Magistrature, faite pour récompenser l'expérience, la science, la probité, les lumieres, ne put être le partage que de l'opulence, souvent acquise par les voies les plus iniques & les plus déshonorantes. (31)

La raison interdite est forcée de gémir en silence sur des abus invétérés, sur des plaies presque incurables que le despotisme en démence a faites aux nations. Si un Gouvernement plus sage ne peut qu'avec le temps guérir les maladies des peuples, des loix séveres devroient du moins obliger à la décence, & préserver les mœurs de ceux qui par état sont faits pour être les arbitres, les modeles, les objets de la vénération & du respect des autres citoyens.

Quel respect peuvent donc avoir les peuples pour une jeunesse ignorante, frivo-

(31) L'Empereur Alexandre Severe disoit que le Prince, en vendant les charges, se privoit du droit de punir les magistrats prévaricateurs, pour avoir vendu la justice qu'ils auroient achetée de l'Empereur.

le, diſſipée, dont les airs évaporés annoncent l'imprudence & la légereté ? quelle confiance les citoyens prendront-ils dans un Juge, chez qui le goût du plaiſir produit un dégoût mortel pour un mêtier pénible ? de quel front un adultere, un débauché, un ignorant, un prodigue, oſent-ils prendre dans leurs mains profanes la balance de l'équité ? de quel œil des Magiſtrats honnêtes voient-ils ſiéger à leurs côtés des hommes ſouvent notés par des vices honteux & par des actions infamantes ?

Si les Tribunaux doivent être inamovibles & permanents ſous un gouvernement légal, ils devroient du moins exercer une cenſure rigoureuſe ſur les membres qui déshonorent la magiſtrature par leur conduite indécente ou criminelle. Des Compagnies, faites pour être reſpectées, devroient exclure ces hommes de plaiſirs, ces étourdis, ces fats remplis de vanité dont les manieres contraſtent avec un état grave & ſérieux.

La loi devroit interdire les ſollicitations auprès des Juges. La juſtice eſt une dette que ſes interpretes ſont tenus de payer, ſans acception des perſonnes, à tous ceux qui la demandent. Eſt-il une vanité plus ſotte que celle d'un juge qui ſe trouve flattée par les ſollicitations aſſidues ou les baſſeſſes réitérées d'un plaideur. C'eſt de ſon

intégrité, de ſon application & de ſes lumieres, qu'un Magiſtrat doit tirer ſa conſidération.

Par les vices ſans nombre d'une jurisprudence obſcure, & ſouvent très-opposée à la droite raiſon, le Juge, qui s'occupe de ſon mêtier, eſt accablé d'un travail qui ſe renouvelle à chaque inſtant. Il eſt forcé de renoncer aux amuſements, aux plaiſirs de la Société, dès qu'il veut examiner ſoigneuſement les droits ſur leſquels ſa conſcience doit prononcer.

Quoique dans quelques pays l'avidité des Princes ait énormément multiplié les charges de judicature, le grand nombre des magiſtrats ne ſemble aucunement accélérer la déciſion des affaires: il n'eſt point ſans exemple de voir des procès durer des ſiecles, & rien de plus ordinaire que des plaideurs totalement ruinés ſoit par les lenteurs coupables des Juges, ſoit par les fourberies & les ruſes des gens de loi, ſoit enfin par le vice des loix, qui trop ſouvent ne ſemblent faites que pour attirer les citoyens dans des labyrinthes dont il leur eſt impoſſible de ſortir.

Des loix mal digérées, des uſages & des coutumes peu conformes à l'équité naturelle, réglant trop ſouvent les déciſions des tribunaux, ne ſont propres qu'à fauſſer l'eſprit des juges: ils ſont continuellement

forcés de quitter la raiſon pour ſuivre la routine, ou le chemin que leur trace une Juriſprudence qui ne permet point de raiſonner. Delà vient, ſans doute, l'attachement aveugle que les tribunaux montrent quelquefois pour des inſtitutions, des formes, des préjugés qu'ils ne ſont pas à portée d'examiner de ſang froid. Voilà pourquoi l'on voit la Magiſtrature mettre ſouvent des obſtacles aux vues les plus ſalutaires d'un Gouvernement éclairé, s'oppoſer à toutes les réformes, regarder les changements les plus utiles comme des nouveautés dangereuſes. Une mauvaiſe juriſprudence, n'eſt propre qu'à rétrécir l'eſprit, à le rendre incertain, flottant & défiant.

TACITE a très-bien remarqué, que *plus un Etat eſt corrompu, & plus les loix y ſont multipliées.* Il eſt certain qu'une juriſprudence compliquée, tortueuſe, des coutumes bizarres & déraiſonnables, des uſages ſouvent injuſtes & tyranniques, des loix peu claires & quelquefois en contradiction les unes avec les autres, forment le code qui doit ſervir de regle à la plupart des nations; ils font le déſeſpoir & du magiſtrat qui doit décider, & du citoyen qui attend ſon jugement avec inquiétude. La juriſprudence d'aucun pays n'a la clarté, la ſimplicité qui caractériſe les ouvrages de la raiſon. Les Souverains, ſoit par pareſſe, ſoit

par des vues intéreſſées, trouvent plus court, ou plus utile de laiſſer les choſes telles qu'elles ſont, que de remédier à des maux déſolants pour leurs ſujets. Depuis des milliers d'années, avec des milliers de commentaires & de gloſes, les loix ne ſont point éclaircies; elles ſe ſont au contraire de plus en plus embrouillées; les regles du juſte & de l'injuſte ſont ignorées; nul citoyen n'eſt ſûr de ſa propriété; dès qu'on vient à la conteſter, il eſt forcé de ſe livrer en aveugle à des Praticiens qui, retranchés derriere les remparts de leur jurisprudence oblique, font la guerre à toute la Société & la dépouillent impunément. La probité la plus intrépide eſt effrayée toutes les fois qu'elle eſt tentée d'attaquer cette Armée formidable, & de détruire le repaire de ces brigands qui mettent leurs citoyens à contribution. (32)

(32) On aſſure que le célebre M. Dagueſſeau, après avoir longtemps travaillé à ſimplifier & corriger la juriſprudence Françoiſe, fut obligé de renoncer à ſon projet ſur les repréſentations qu'on lui fit, que ſon nouveau Code alloit ruiner des milliers d'Avocats, de Procureurs & de ſuppôts de la chicane. Si l'on trouvoit un ſecret pour anéantir toutes les maladies, on déplairoit très-ſûrement aux Médecins, aux Chirurgiens & aux Apoticaires, qui ſe verroient obligés de faire autre choſe. Platon dit avec raiſon, que la multitude des Magiſtrats ou gens de loi, & des Médecins, annoncent la corruption d'un Etat, vu que la mauvaiſe foi des hommes fait vivre les gens de loi, ainſi que l'intempérance & l'oiſiveté des citoyens fait ſubſiſter les médecins. Dans des Remontrances faites à Henri III Roi de France les Praticiens ſont nommés des *tricottiers de procès.*

Les abus & les maux qui ont longtemps ſubſiſté ſemblent être néceſſaires aux nations, & ſe changent, pour ainſi dire, en des beſoins pour elles. Sous des gouvernements injuſtes, de mauvais Souverains & de mauvais Magiſtrats ſe croient intéreſſés à maintenir les abus & les préjugés, les injuſtices les plus marquées; & une foule de mauvais citoyens trouvent leur ſubſiſtance & leur vie dans les calamités publiques. Le Deſpote & ſes Miniſtres, communément aveugles, corrompus & négligents, ne s'occuperont pas des loix; elles paroiſſent inutiles ou gênantes à des hommes qui veulent donner un libre cours à toutes leurs fantaiſies. Bien plus, ſous un gouvernement toujours avide la multiplicité des loix, leurs contradictions, leur obſcurité, produiſent un nombre infini de procès, diviſent les citoyens, les animent les uns contre les autres, & mettent le Prince à portée de lever un impôt ſur leurs vices & leurs démêlés. Tout gouvernement injuſte ſe trouve intéreſſé à la dépravation de ſes ſujets, & met un tribut ſur leur aveuglement. (33) Des Loix ſimples, équitables, vrai-

(33) Le papier marqué ou *timbré*, ainſi qu'une infinité de droits fiſcaux que les plaideurs ſont obligés de payer à tout moment, forment preſque en tout pays un produit immenſe pour les Princes, à qui les vices des peuples deviennent utiles & néceſſaires à cauſe des vices, dont ils ſont eux-mêmes tourmentés.

ment utiles aux nations, ne peuvent être l'ouvrage de la tyrannie, toujours ignorante, pareſſeuſe, ſans vues, & qui jamais ne s'occupe que de ce qu'elle croit utile dans le moment.

Sous un gouvernement vicieux la magiſtrature eſt néceſſairement infectée de la contagion publique: les mauvais Princes ne peuvent former que de mauvais citoyens; ils ne rempliſſent les places que d'eſclaves, d'hommes mépriſables : ceux-ci, pour ſe donner quelque importance & ſe relever aux yeux des autres, craindroient une Juriſprudence ſimple & facile qui, en diminuant le nombre des procès, condamneroit des tribunaux à demeurer ſans fonctions. Les hommes qui par eux-mêmes n'ont rien qui les recommande, cherchent du moins à s'attirer du reſpect par la crainte du mal qu'ils peuvent faire, & de l'abus du pouvoir que leurs charges les mettent à portée d'exercer. Il n'y a que des méchants ou des ſtupides qui puiſſent ſe glorifier de la faculté de nuire. (34)

Ce n'eſt point du pouvoir de juger les citoyens, c'eſt de la diſpoſition à les juger confor-

(34) *Oderint, dum metuant*, fut la maxime d'un tyran. *Peſtifera vis eſt, valere ad nocendum.* Seneca *de clementia. Lib. I.* 3. La *Morgue* que l'on reproche à quelques membres de la magiſtrature, n'eſt propre qu'à lui attirer la haine des citoyens.

conformément à la juſtice, qu'un magiſtrat doit tirer ſa conſidération & ſa gloire. S'enorgueillir du droit de mal juger ou de nuire, ne peut être le partage que d'un tyran; ce ſeroit la vanité d'un bourreau, qui ſeroit tout fier d'avoir le droit de tourmenter ou de faire mourir ceux que le malheur fait tomber entre ſes mains.

Il eſt donc important pour l'honneur véritable de la Magiſtrature, ainſi que pour le bien-être & la ſûreté des citoyens, que le Souverain rappelle les Juges aux devoirs & à la dignité de leur état, qu'une morgue inſultante, une vanité dédaigneuſe, ne feroient qu'avilir ou rendre odieux. La dignité d'un Magiſtrat conſiſte dans ſes lumieres, dans ſon intégrité, dans ſes vertus: il eſt grand lorſqu'il ſe montre au-deſſus des petiteſſes qui rempliſſent les têtes rétrecies. Un Sénateur eſt un Pere de la Patrie, dont l'autorité, émanée du Pere commun des citoyens, doit, comme elle, n'inſpirer qu'une crainte filiale, un reſpect mêlé d'amour. Ainſi le Légiſlateur ſuprême, ſource de tout pouvoir, doit empêcher que l'autorité du Magiſtrat ne dégénere en une tyrannie, qui bientôt s'exerceroit ſur toute la Société.

Exempt de paſſions, comme la Loi qu'il applique, le Magiſtrat doit fermer les yeux ſur ſes propres intérêts, ſur ſes

penchants, ſur les motifs perſonnels qui pourroient le ſéduire. Exécuteur de la Loi, qui devroit toujours être claire & préciſe, il ne doit pas ſe permettre de l'interpréter ſuivant ſes fantaiſies. Chargé du miniſtere rigoureux qui l'oblige à punir le crime, il ne doit jamais l'exercer avec fureur, ni perdre de vue l'humanité. Eſt-il rien de plus étrange que ces juges endurcis, en qui l'habitude fait taire tout ſentiment de pitié pour des malheureux que la juſtice livre entre leurs mains?

Pour ſon honneur, ſa conſcience & ſa gloire, il n'eſt point de corps plus intéreſſé que celui de la Magiſtrature à ſolliciter la réforme de la juriſprudence oblique & ténébreuſe, qui, preſque en tout pays, n'eſt propre qu'à égarer les juges, & qui ſouvent les force de réſiſter à l'équité, à la raiſon, au bon ſens. Tout Juge honnête & jaloux de ſa gloire doit deſirer l'anéantiſſement d'une hydre qui, à la faveur de ſes antres obſcurs, ſe nourrit de la ſubſtance des peuples, rend les déciſions incertaines, & déshonore ſouvent les juges. Mais pour y parvenir il faut un Souverain fortement animé de l'amour de la juſtice, & fermement réſolu de délivrer ſes ſujets des maux qui les conſument. Il faut de la fermeté, il faut un courage opiniâtre pour combattre des

abus ſoutenus par une foule de mauvais citoyens, c'eſt-à-dire, par tous ceux dont l'intérêt particulier ſe trouve en oppoſition avec l'intérêt général. Enfin il faut des lumieres pour éclairer les eſprits foibles, qui trop ſouvent s'effraient des nouveautés les plus utiles & les plus néceſſaires.

Ce ſeroit une erreur de croire que tous les défenſeurs des abus anciens fuſſent toujours des méchants, des gens ſans probité. Les abus les plus criants ont des côtés favorables, qui les font regarder comme utiles même par les perſonnes les mieux intentionnées. C'eſt ainſi que des uſages, des formes frivoles, arbitraires, onéreuſes pour le citoyen, lorſqu'ils ſont conſolidés par l'antiquité, deviennent quelquefois des entraves que le deſpotiſme craint de briſer. La probité défend la cauſe du mal, parce qu'elle le croit un bien; tandis que l'impoſture défend le mal général, parce qu'elle le trouve utile à ſes intérêts perſonnels. La bonté du cœur, la vertu, la ſenſibilité, nous égarent lorſqu'elles ne ſont pas ſuffiſamment éclairées. On ne peut faire le bien de tous ſans faire du mal à quelques individus; & dans un mauvais gouvernement on nuit toujours à une multitude de particuliers quand on veut faire le bien de la nation; on heurte un

grand nombre de préjugés quand on ne ſuit que la raiſon. Voilà pourquoi les vrais amis du public, les Réformateurs des abus, les Princes les plus juſtes, les Miniſtres les plus ſages, n'éprouvent pour l'ordinaire que des contradictions, & ne travaillent que pour des ingrats incapables de ſentir le bien qu'on veut leur faire. (35)

La pareſſe de l'eſprit doit encore être miſe au nombre des obſtacles qui s'oppoſent à la réforme de la Juriſprudence. On s'effraie à la vue du chaos immenſe des uſages antiques, des coutumes diverſes, des Loix diſcordantes que l'on ſe croit obligé de connoître, d'étudier, de débrouiller, de concilier, de corriger, pour parvenir à former un corps de Légiſlation plus raiſonnable. La réforme des Loix ſeroit vraiment impoſſible, s'il falloit, pour l'opérer, ſe livrer à des travaux auſſi pénibles qu'inutiles.

Que le Légiſlateur, ou ceux qui ſous ſes ordres travailleront à la rédaction d'un nouveau Code, laiſſent là cet amas informe de loix ſur leſquelles tant de têtes depuis tant de ſiecles ſe ſont inutilement épuiſées; qu'ils faſſent main baſſe ſur tant d'uſages bizarres & ſurannés qui reglent ſi

(35) *Ploravere, ſuis non reſpondere favorem ſperatum meritis.*

HORAT.

mal la conduite des hommes actuels; qu'ils dédaignent ces vaines coutumes, qui font que ſuivant un Magiſtrat éclairé, *dans tous les Etats il exiſte deux ſortes d'équité. l'équité naturelle, & l'équité civile, qui contredit très-ſouvent la premiere.* (36) Delà les citoyens d'un même Etat n'ont pas, les mêmes idées de la juſtice; leurs juges ne la connoiſſent pas mieux que ceux qu'ils doivent juger. Enfin ſans avoir égard aux énormes compilations que leur antiquité ſeule fait encore reſpecter, que l'ignorance ou la pareſſe ont ſervilement adoptées, que la tyrannie a maintenues & conſacrées, les réformateurs de la Juriſprudence devroient aller puiſer directement dans la nature de l'homme, dans le but de la Société, dans la Morale, les regles invariables & ſûres qui peuvent & doivent le guider dans toutes les poſitions de la vie.

LA Juriſprudence eſt la Morale revêtue de la ſanction des loix. C'eſt en confondant la Légiſlation avec la Morale que les hommes auront des principes ſûrs, connoîtront leurs devoirs dans les rangs divers qu'ils occuperont; ils ſauront com-

(36) Voyez *Diſcours de* M. GUITON DE MORVEAU, *ſur les devoirs des Avocats.* Le même Magiſtrat prétend qu'il exiſte en France 285 Codes différents. *Tome I. page* 55.

ment ils doivent agir comme Souverains & comme Sujets, comme grands & petits, comme Nobles, comme Juges, comme riches & comme pauvres, comme époux, comme maîtres & serviteurs. C'est alors que chaque citoyen, sachant ce qu'il doit à la patrie, à ses concitoyens, à lui-même, n'aura pas besoin de recourir à des Jurisconsultes & à des Juges pour découvrir si ses prétentions sont justes & légitimes. L'équité naturelle, la justice universelle, est la base de la Morale; & cette Morale doit guider la Jurisprudence: elle sera universelle pour lors, parce que, fondée sur la nature commune à tous les hommes, elle méconnoîtra les bornes que des conventions ont fixées aux empires: elle servira de fondement à la politique extérieure, parce que les nations sont soumises aux mêmes devoirs que les individus. En un mot, pour être bonnes, toutes les loix doivent être fondées sur la Morale, dont la Législation ne peut être que le complément.

Même avec de la droiture & des lumieres les gens de loi ne seroient peut-être pas toujours les hommes les plus propres à réformer la jurisprudence : trop prévenus pour des regles antiques, pour des loix trop longtemps respectées, pour

des droits établis par un long usage, ils peuvent n'avoir souvent que des idées flottantes sur l'équité naturelle. (37)

Au lieu de méditer tristement des loix anciennes, au lieu de pâlir sans profit sur des recueils poudreux de monuments & de chartes, si les Jurisconsultes, plus philosophes ou plus désintéressés, eussent étudié la nature de l'homme, les droits des Souverains & des sujets, les devoirs qui lient les citoyens entre eux, ils auroient simplifié, abrégé, rectifié la Jurisprudence au point de la rendre intelligible à tout le monde. Des loix faites pour tous devroient être connues de tous. L'imposture & la fourberie s'entourent de ténebres, de secrets & de mysteres; mais la simplicité fut & sera toujours le signe de la vérité. SIGILLUM VERI SIMPLEX.

Le Souverain, étant le défenseur & le guide de son peuple, lui doit une Législation juste, claire, à la portée de tous ceux qui sont faits pour s'y conformer: il seroit un tyran s'il ne leur présentoit dans ses loix que des énigmes & des pieges; il se rendroit coupable d'une honteuse négligence

(37) On dit que M. Daguesseau, chancelier de France, après avoir fait travailler des Avocats célebres à la réforme des Loix, ne put en vingt années rien faire de leur travail. Le Souverain devroit peu-têtre proposer cette entreprise au concours de tous les citoyens éclairés.

s'il ne travailloit pas à réformer des loix qui ſouvent ne ſont propres qu'à rendre le magiſtrat perplexe ou injuſte, & à livrer le citoyen honnête à la rapacité d'une nuée de harpies affamées.

CHAPITRE VII.

Des Loix morales relatives aux Miniſtres de la Religion.

SI, comme tout doit le prouver, obéir à une ſage légiſlation c'eſt ſe conformer aux regles de la Morale, on ne peut pas douter que les miniſtres de la Religion ne ſoient ſoumis aux mêmes loix qui lient tous les citoyens à l'Etat, & l'Etat aux citoyens.

Jupiter lui-même, dit Arrien, *ne pourroit pas être appellé le pere des Dieux & des hommes, s'il n'étoit pas utile à tous.* En effet, ſi Dieu eſt l'auteur des hommes, on doit lui ſuppoſer de l'amour pour les hommes, le projet de les rendre heureux: ſi Dieu eſt la ſource de toute juſtice, de toute vertu, de toute Morale, il veut le bien de la Société. Si les miniſtres des autels ſont les interpretes des intentions divines, Dieu veut qu'ils annoncent aux peuples les devoirs qu'il impoſe à tous les hommes, &

Dieu ne prétend pas que ſes miniſtres en ſoient exempts.

D'APRÈS ces principes, qu'on ne peut raiſonnablement conteſter, les prêtres, non ſeulement ſont liés par les mêmes devoirs qui obligent les autres citoyens, mais encore ſont par état plus ſtrictement tenus de les remplir. Un Prêtre ſans mœurs ſeroit un miniſtre rebelle à la Divinité, qui lui preſcrit les regles de la morale qu'il doit prêcher à tous les hommes. En un mot, d'après les principes de toute Religion liée avec la Morale, tout prêtre injuſte & pervers, tout prêtre turbulent ou indocile aux loix juſtes de ſon pays, tout prêtre ingrat ou orgueilleux, qui refuſeroit de ſecourir ſa patrie & d'être utile à ſes concitoyens, ſeroit un prévaricateur, un miniſtre infidele, un traître à ſon Dieu, & pourroit être ſoupçonné de n'avoir point de religion, de ne point reconnoître d'autorité divine.

UNE légiſlation morale a le droit de rappeller à leurs devoirs tous ceux que leurs paſſions ou leurs intérêts particuliers pourroient en écarter; une telle légiſlation ſeroit l'expreſſion de la voix de Dieu. C'eſt ſans doute dans ce ſens qu'il faut entendre que *toute puiſſance bien réglée vient de Dieu;* (38) tandis que toute puiſſance déréglée ne peut venir de lui, eſt évidemment l'ouvrage des

(38) *Omnis poteſtas a Deo ordinata eſt.* Voyez S. PAUL.

hommes corrompus, n'est qu'une usurpation manifeste, une tyrannie véritable, que Dieu doit réprouver, & que l'on ne pourroit sans blasphême revêtir de son autorité.

Il n'y a de droits réels que ceux qui sont établis sur la justice; il n'y a d'autorité juste que celle qui est avantageuse à la Société. Dieu, étant regardé comme la justice par excellence, ne peut conférer que des droits conformes à l'équité, au bien-être de la vie sociale. D'où il suit que les droits qu'on appelle *divins*, ou dérivés de Dieu, ne peuvent jamais être contraires à la félicité publique.

La Religion chrétienne, adoptée depuis long-temps par toutes les nations Européennes, est partagée en plusieurs Sectes, qui toutes s'accordent à fonder sa prééminence & la divinité de son origine sur la beauté de sa Morale, sur les avantages qu'elle procure à la vie sociale, sur les effets qu'elle produit dans les mœurs des citoyens, sur les vertus qu'elle répand dans les familles. Ainsi cette Législation céleste fonde ses titres sur l'excellence de la doctrine qu'elle annonce; d'où nous devons conclure qu'une Législation vraiment morale & juste est une législation divine & religieuse, & que par conséquent elle a le droit de commander aux ministres de la religion

comme à tous les citoyens. Tant que les Loix humaines ſont juſtes, elles doivent être ſuppoſées conformes aux loix divines: c'eſt obéir à Dieu que d'obéir à ces loix. Lorſque le chriſtianiſme déclare qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, il enſeigne uniquement qu'il vaut mieux obéir à des loix juſtes qu'à des loix tyranniques, qui ſont l'ouvrage de l'injuſtice des hommes. Quand les miniſtres de la Religion, pour s'excuſer d'obéir à quelques loix humaines, diſent qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, ils indiquent par cette maxime que la loi des hommes ne peut ordonner que ce qui eſt juſte; que l'on ne doit pas obéir à des loix injuſtes; que tout chrétien eſt obligé de réſiſter aux volontés d'un tyran, parce que les volontés humaines ſont alors injuſtes & par conſéquent oppoſées aux volontés qu'on ſuppoſe à la Divinité.

Ces réflexions très-ſimples nous prouvent, que réellement il ne peut pas y avoir deux regles ou deux légiſlations oppoſées dans un Etat chrétien ſagement conſtitué. Dès que les loix humaines ſont juſtes, elles doivent être regardées comme divines par les diſciples d'une Religion qui fait émaner toute juſtice de la Divinité. Mais d'un autre côté toute légiſlation injuſte, c'eſt-à-dire, oppoſée au bien public, ne peut

être réputée divine; elle ne peut être que l'ouvrage de l'imposture humaine, de l'intérêt particulier contraire à l'intérêt général, auquel tous les ordres de l'Etat sont obligés de concourir pour se conformer aux vues divines.

CELÀ posé, la Jurisprudence que dans les nations chrétiennes on appelle *ecclésiastique*, ou le *Droit canon*, ne peut être contraire à la justice, à la Morale, au bien de la Société: car dès-lors il ne seroit point émané de Dieu, qui n'approuve pas l'injustice ou le mal moral, qui ne peut pas vouloir que ses ministres soient inutiles ou nuisibles à leur Patrie, qui veut que le prêtre soit un bon citoyen, qu'il enseigne la vertu par ses mœurs & ses leçons, qu'il inspire l'horreur du vice, qu'il secoure le pauvre, qu'il console l'affligé, qu'il soigne le malade, qu'il se distingue particuliérement par son humilité, sa modération, sa tempérance, sa pureté, son mépris pour les richesses, son zele pour les bonnes mœurs, son humeur pacifique & remplie de douceur. D'où l'on voit que les devoirs que la loi divine impose aux ministres de la religion sont exactement les mêmes que la Morale universelle prescrit à tous les membres de la Société; que cette loi ne seroit point divine si elle contredisoit cette Morale, faite pour juger la conduite des prêtres, &

pour décider de l'utilité & de l'équité du *Droit canon*, des immunités, des prérogatives, des privileges, en un mot des avantages dont les nations font jouir le clergé.

C'est pour avoir méconnu des principes ſi clairs, qu'on a vu pendant un grand nombre de ſiecles les nations chrétiennes ſi cruellement troublées par les querelles interminables du Sacerdoce & de l'Empire. Renonçant aux maximes humbles & pacifiques de ſa religion, un prêtre vouloit ſe faire le roi des rois, diſpoſer des couronnes, faire céder les loix civiles & temporelles à des loix religieuſes & ſpirituelles que ſon ambition ou ſon intérêt avoit formées. En tenant une conduite ſi hautaine, le Vicaire du Chriſt avoit ſans doute oublié que l'orgueil & le deſir de dominer a été formellement condamné par celui qu'il repréſente ſur la terre. Les Pontifes de Rome, chefs ſpirituels d'une portion nombreuſe des chrétiens, n'avoient pas fait attention que leur juriſdiction ne devoit pas s'étendre ſur les corps, ſur les biens temporels, ſur les Etats, ſur les choſes de ce monde: enfin ils n'ont pas vu qu'en s'efforçant de les ſouſtraire au joug de la Légiſlation civile, à l'autorité des Souverains légitimes, ils les invitoient à la licence, & les portoient à devenir des ingrats, de mauvais citoyens, des membres inutiles

& incommodes de la Société qui les protégeoit, qui leur donnoit la subsistance, qui les faisoit vivre dans l'abondance & la splendeur.

C'EST encore pour avoir méconnu les maximes sociales du Christianisme que ses prêtres, animés quelquefois par l'orgueil & la vanité, ont excité des haines immortelles entre les chrétiens leurs disciples & les chrétiens qui suivoient d'autres docteurs. Aveugles dans leurs fureurs, des fanatiques ont souvent poussé les Souverains à persécuter, à tourmenter, à faire périr dans des supplices des citoyens, dont tout le crime consistoit uniquement à ne pas croire les mêmes choses que les Prêtres en possession de la faveur du Prince. Ces imprudents, dupes d'un faux zele, ou guidés par un intérêt mal entendu, n'ont donc pas vu qu'en armant la puissance contre leurs foibles adversaires, ils l'armoient contre eux-mêmes dans le cas où ces adversaites deviendroient les plus forts? (39)

PRÊCHER l'intolérance, c'est embraser tout l'univers. En effet, si les Rois

(39) Theodoric, Roi des Goths, obligea le Pape Jean à solliciter l'Empereur Justin de cesser ses persécutions contre les Ariens, le menaçant de faire essuyer les mêmes traitements aux Catholiques de ses Etats, parce que, disoit ce guerrier, *le droit de persécuter appartient à tous les Princes, ou n'appartient à aucun.*

de France, d'Espagne, de Portugal, &c. prétendent avoir le droit de persécuter ou de vexer les hérétiques, les Protestants de leurs royaumes, ces Princes ne peuvent contester aux Rois d'Angleterre, de Suede, de Prusse, le droit de faire éprouver chez eux les mêmes traitements aux Catholiques-Romains. De leur côté le Souverain des Turcs, le Mogol, l'Empereur de la Chine, jouiront sans dispute du droit de faire étrangler tous les chrétiens de leurs Etats. Les membres du Clergé qui prêchent l'intolérance, quand ils exhortent les Souverains à gêner la liberté de conscience & à extirper l'hérésie, ont-ils bien réfléchi aux conséquences d'une doctrine aussi anti-chrétienne qu'anti-sociale, capable de remplir le monde entier de troubles & de carnages ? Un Gouvernement sage ne devroit se montrer intolérant que pour les opinions des frénétiques, des fous dangereux ou des fourbes intéressés & cruels qui excitent les citoyens à se haïr les uns les autres à cause de la diversité de leurs religions. Si la charité, qui n'est dans le langage de la théologie que l'humanité ou la bienfaisance morale, est la vertu fondamentale de la religion chrétienne, il est à craindre qu'il y ait bien peu de vrais chrétiens, même parmi ceux qui se disent les chefs & les soutiens du christianisme. Des

hommes de cet affreux caractere rendent leur foi très suspecte, & la religion odieuse; ils la font regarder comme un instrument qui, dans leurs mains, ne sert que leur ambition, leur avarice, leur haine, aux dépens du repos des nations & des Souverains: ceux-ci doivent laver la religion & ses ministres de soupçons qui tendroient à les déshonorer & à les faire détester. Les Princes & les prêtres ne s'appercevront-ils jamais que ce n'est point par des violences que l'on peut convaincre les esprits; que ce n'est point par des supplices & des rigueurs que l'on peut se faire aimer?

Un des premiers soins d'un Souverain équitable, humain & chrétien, devroit être de bannir de ses Etats l'esprit d'intolérance, & de faire cesser toute contrainte & persécution. Le Gouvernement est destiné à contenir les passions des citoyens, & non pas à seconder leurs méchancetés ou leurs folies. Une législation, conforme à la Morale & à la Religion, n'ira pas tyranniquement fouiller dans la pensée; il ne se mêlera jamais des disputes sur le dogme, ou sur des mysteres réservés à des Théologiens; il ne s occupera que des actions publiques; il contiendra tous les citoyens qui par leur conduite tendroient à troubler la paix des nations. Il est bien plus nécessai-

re d'établir dans un Etat la concorde & l'union, que d'établir des ſyſtêmes, trop ſouvent enfantés par des cerveaux malades. Il eſt plus important pour la Société de bien faire que de bien penſer.

On nous dira peut-être, que les opinions religieuſes influent ſur les actions ; mais une expérience continuelle dément cette aſſertion: elle nous prouve que les adhérents de la religion dominante ne ſont très ſouvent ni plus ſages ni meilleurs citoyens, que ceux des ſectes opprimées ou ſimplement tolérées. Cette expérience nous démontre que l'on peut être très orthodoxe dans ſes opinions, & très déréglé dans ſes mœurs. Enfin tout nous démontre que le dévot fanatique, intolérant, inhumain, fait plus de mal à ſes ſemblables par ſes actions, que l'incrédule le plus décidé n'en peut faire par des opinions ou des écrits, qui ne conviennent qu'à très-peu d'hommes, & qui ſont rejettés par la multitude. Le prêtre fanatique a le droit de prêcher ouvertement ſes maximes à des peuples diſpoſés à ſuivre ſes leçons; mais l'incrédule répand en ſecret des opinions faites pour un très-petit nombre de citoyens ou de Savants incapables de troubler le repos de l'Etat. (40) C'eſt à l'eſprit intolérant, & aux

(40) Les maximes de la tolérance chrétienne ſe trouvent éta-

mœurs peu sociables de quelques membres, du clergé, que l'on doit attribuer les progrès de l'incrédulité.

Les Incrédules sont ceux qui rejettent

blies de la façon la plus claire & la plus persuasive dans les *Lettres du Pape Clément XIV*, récemment publiées à Paris. Ce Pontife savant, & rempli de bonté, y fait voir la différence qu'il y a entre un dévot intolérant & un chrétien véritable. *Il n'y a point*, dit-il, *de mal qu'on ne fasse, en croyant même faire le bien, lorsqu'on n'a pour guide qu'une dévotion ignorante.* VOYEZ LETTRE XXVII DE CLEMENT XIV. Il est bon de joindre au témoignage de ce grand Pape un beau passage de Salvien, Evêque de Marseille, en faveur de la tolérance: „ ce sont, dit-„ il, des hérétiques, mais ils ne le savent pas; ils le sont dans „ notre opinion, non dans la leur; car ils se croient si bien „ Catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'hérétiques: ainsi „ nous sommes dans leur opinion ce qu'ils sont dans la nôtre.... „ La vérité est de notre côté; mais ils pensent qu'elle est du leur: „ nous honorons la Divinité; & ils jugent que leur croyance l'ho-„ nore davantage: ils manquent à leur devoir; mais ils placent „ leur devoir dans leur façon d'agir: ce sont des impies; mais „ ils croient avoir la véritable piété: ils se trompent donc; mais „ ils se trompent de bonne foi, non par haine, mais par amour „ pour Dieu, pensant que de cette maniere ils aiment & hono-„ rent parfaitement le Seigneur: ils n'ont pas la vraie foi; mais „ ils sont persuadés d'avoir le véritable & parfait amour divin. „ Le Juge suprême est le seul qui sache comment ils seront punis „ au jour du jugement pour leur fausse opinion: en attendant „ Dieu les supporte patiemment." Voyez SALVIAN. DE GUBERN. LIB. V.

Voilà les sentiments de douceur que devroient avoir tous les véritables chrétiens, & sur-tout les chefs de l'Eglise: lorsqu'ils en ont de contraires, le gouvernement doit les y ramener, & les contraindre à pratiquer la douceur évangélique, qui ne permet pas qu'un dévot soit un mauvais citoyen.

toute religion révélée. Si plusieurs d'entre eux ne prennent leurs opinions que pour se débarrasser d'un joug incommode à leurs passions, alors ils n'ont aucune idée de la Morale naturelle, aussi opposée que la Morale religieuse à des désordres & des vices que les loix devroient punir. Mais il est un grand nombre de penseurs plus honnêtes, qui refusent de reconnoître les droits de la religion, ou qui nient son origine céleste parce qu'ils croient que ses ministres prêtent à la Divinité un langage très opposé à la vertu & au bonheur des hommes. Les ministres de l'Eglise ne peuvent ramener ces derniers qu'en leur prêchant des maximes plus conformes aux qualités d'un Dieu & à la Morale, qu'on suppose une émanation de sa sagesse & de son amour pour les humains. Un Dieu qui voudroit qu'on exterminât les hommes pour des erreurs involontaires, ne seroit pas propre à toucher le cœur des incrédules gens de bien. Un Dieu dépourvu de justice & de bonté paroîtroit si contraire aux idées de perfection qu'on se forme de la Divinité, qu'il conduiroit à l'Athéisme des penseurs qui ne sauroient pas concilier cette doctrine intolérante avec les attributs divins. Enfin les maximes des prêtres into-

lérants tendroient à les faire paſſer ou pour des fourbes ou pour des forcenés aux yeux des perſonnes qui auroient des idées vraies de la Morale ou de la ſociabilité.

Ainsi les loix divines, toujours conformes à la ſaine Morale & à la vraie Politique, permettent, & même ordonnent aux Légiſlateurs, d'inviter & de contraindre les miniſtres de la religion à vivre paiſiblement dans l'état qui les nourrit & les protege, & à lui montrer leur gratitude par des ſervices réels, par la fidélité à remplir les devoirs de leur état.

Les prêtres ſont par état les inſtituteurs de la jeuneſſe, les prédicateurs de la vertu, les propagateurs de la Morale, les philoſophes-nés de toutes les nations Européennes : en conſidération de ces fonctions utiles ils jouiſſent des reſpects, de l'eſtime & des bienfaits des Sociétés. Si juſqu'ici leurs travaux n'ont pas eu le ſuccès que l'on pouvoit en attendre, c'eſt que ſouvent des gouvernements peu ſoigneux leur ont permis de ſe livrer à l'indolence; c'eſt que, trop occupés du dogme ils ont trop négligé la Morale; c'eſt que l'attention des plus puiſſants génies du clergé, abſorbée dans des diſputes abſtraites, ſubtiles, peu faites pour le com-

mun des hommes, ne s'eſt point encore porté ſur des objets plus intéreſſants pour le public.

DES Souverains éclairés ſur les intérêts de l'Etat mettront mieux à profit les talents du Clergé. Diſtributeur des bénéfices & des dignités de l'Egliſe, le Prince eſt à portée de tourner les eſprits de tant d'hommes inſtruits vers des études plus utiles aux citoyens que des controverſes théologiques, qui trop ſouvent n'occaſionnent que des troubles. Il y a tout lieu de croire, qu'animés par les récompenſes dont leur état eſt ſuſceptible, les différents membres du clergé s'efforceroient d'acquérir les connoiſſances les plus avantageuſes à la Patrie ; ils renonceroient à cet eſprit querelleur & chagrin, qui les déshonore aux yeux de bien des gens, pour prendre des mœurs plus ſociables & plus douces.

IL n'eſt point de ſcience utile qu'un gouvernement éclairé ne pût faire fleurir à l'aide du clergé. Sans charger l'Etat par de nouvelles dépenſes, un Prince, qui diſtribueroit avec ſageſſe les revenus déjà ſubſiſtants de l'égliſe, feroit retrouver à la Patrie un grand nombre d'enfants & de talents qui ſont perdus pour elle.

CEUX des Etats de l'Europe dans lesquels on trouve des monasteres très-richement fondés, jouissent d'un avantage inestimable, s'ils savoient en profiter. Pourquoi laisser croupir tant de cénobites dans une léthargie fatale à eux-mêmes, & qui les rend nuls pour la Société? Tout moine est un homme qui a plus ou moins étudié, dont l'esprit s'est plus ou moins développé, & dont, par conséquent, il est possible de tirer quelque utilité. Si, par des récompenses porportionnées à son état, on le faisoit sortir de sa langueur, si l'on excitoit de l'émulation dans son ame engourdie; pourquoi ne se promettroit-on pas d'en faire un Savant estimable, un citoyen vertueux? Si les monasteres sont souvent les repaires cachés des cabales, de la discorde & du vice, c'est qu'il est difficile que le désœuvrement n'engendre pas de la corruption. La vraie façon de réformer les moines seroit de les occuper, de leur inspirer de l'émulation. Une vie retirée est favorable à l'étude, & devient pour l'homme studieux une source d'amusements. Des hommes qui travaillent songent moins à cabaler ou à nuire, que des fainéants. Des travaux utiles devroient remplacer de trop longues prieres.

Ce n'eſt point, diſoit Caton, *avec des vœux & des prieres qu'on obtient les ſecours des Dieux, c'eſt en veillant, en agiſſant, en ſongeant à ſes affaires. Quand on ſe livre à la pareſſe, on implore en vain les Dieux: ils haïſſent les pareſſeux.* (41).

DIRIGÉS par les ordres d'un bon gouvernement, les monaſteres ſeroient bientôt changés en des maiſons d'éducation, dont les maîtres ſe trouveroient alimentés & dotés. On n'auroit pas à craindre que l'éducation de la jeuneſſe ne fût trop monaſtique, en préſcrivant aux inſtituteurs le plan fixe de ce qu'ils doivent enſeigner. Par cette voie des cénobites pourroient former juſqu'à des militaires, à l'aide des inſtructions élémentaires que l'on pourroit leur faire adminiſtrer. Si des moines ne peuvent pas donner à la jeuneſſe la pratique des différents états auxquels on la deſtine, ils peuvent du moins lui en donner la théorie; ils peuvent ſur-tout l'accoutumer de bonne heure au joug de la Morale, qui doit être la même pour tous les états

(41) Cette verité commence à ſe faire ſentir dans les nations les plus ignorantes: du conſentement du Pape les Polonois viennent de ſupprimer 29 fêtes dans l'année. Les nations Proteſtantes ont un mois de plus par an que les Catholiques-Romains. Il eſt inutile de parler de l'ivrognerie & des déſordres cauſés par l'oiſiveté.

de la vie. L'Hiſtoire, la Phyſique, la Géométrie, l'Aſtronomie, la Géographie, &c. peuvent, avec de bons éléments, être enſeignés dans un monaſtere, encore mieux que dans des colleges placés au ſein des villes corrompues & diſſipées. (42).

C'est par la faute des Gouvernements que les moines ſont inutiles. On doit dire la même choſe de tant de couvents de religieuſes. Celles-ci du moins s'occupent bien ou mal de l'éducation des jeunes filles : leurs maiſons ſont des aſyles où, pour quelques années, les parents peuvent dépoſer leurs enfans, en ſûreté. ſi dans ces ſolitudes les filles, deſtinées à devenir un jour des meres & des citoyennes, n'apprennent rien d'utile ; ſi l'on ne prend aucun ſoin de leur former le cœur & de leur orner l'eſprit ; il faut s'en prendre à la négligence des Souverains, qui ſemblent méconnoître le parti qu'on pourroit tirer de tant de maiſons religieuſes, en répendant les connoiſſances néceſſaires au beau ſexe, en excitant de l'émulation entre les Religieuſes, en récompenſant celles qui ſe diſtingue-

(42) L'Ordre des Bénédictins a produit un grand nombre de Savants reſpectables, dont les travaux les auroient rendus plus chers encore à la Société, s'ils les euſſent portés ſur des objets plus utiles que des chartres, des titres, des légendes.

roient par leurs soins à remplir les vues du Gouvernement. Les femmes, par la foiblesse de leurs organes, ne sont pas susceptibles des connoissances abstraites, des études profondes & suivies qui conviennent aux hommes; mais la sensibilité de leurs ames, la vivacité de leur esprit, la mobilité de leur imagination, les rend très susceptibles d'adopter avec chaleur les sentiments du cœur. Il seroit donc très facile de leur inculquer une Morale humaine, compâtissante, bienfaisante: on pourroit leur faire contracter l'habitude de la douceur, de l'amour du travail, de la patience; vertus qui leur seront si nécessaires quand elles seront épouses & meres de famille: on pourroit les prémunir de bonne heure contre des passions & des foiblesses capables de faire par la suite le malheur de leur vie: on pourroit les accoutumer à la lecture, & leur inspirer du moins du goût, de la curiosité pour des connoissances solides, propres à les amuser utilement & à les rendre moins légeres, plus estimables, & à les guarantir de l'ennui auquel elles sont souvent exposées dans le monde. C'est faute d'une éducation convenable que la moitié la plus aimable du genre humain languit trop communément dans l'inaction & l'ennui, devient presque inutile, ne connoît aucuns

devoirs, ne s'occupe que de frivolités, se laisse entraîner dans le désordre, & finit souvent par produire du ravage dans la Société. L'éducation des femmes mériteroit la plus grande attention de la part du Législateur : en les faisant bien élever il les rendroit plus sages, plus heureuses, & les hommes beaucoup meilleurs.

PAR la négligence des gouvernements les maisons religieuses non seulement sont inutiles à l'Etat, mais encore elles ne contribuent nullement au bien-être des personnes qui s'y trouvent renfermées. Le despotisme est la base du gouvernement monacal : ce gouvernement injuste & capricieux ne peut former que des esclaves, & régner sur des malheureux, dans lesquels on doit trouver tous les vices que donnent l'abjection d'ame & la servitude. Delà résultent l'humeur sombre & morose, l'esprit de cabale & d'intrigue, les discordes fréquentes, & sur-tout les chagrins, aussi longs que la vie, qu'on voit regner dans les cloîtres. L'expérience nous fait connoître que rien n'est plus cruel que la tyrannie monastique, trop souvent exercée par des personnes en qui l'éducation n'a jamais développé ni l'humanité, ni la sensibilité, ni la pitié, ni aucune des vertus sociales. (43)

(43) On sait que presque tous les monasteres ont des prisons

Un Gouvernement équitable ne doit tolérer aucune tyrannie dans l'Etat. Le moine, ainsi que tout citoyen, a droit à la protection des loix; elles devroient le soustraire au despotisme qui s'arroge le droit de le rendre malheureux; ou plutôt elles devroient anéantir tous ces vœux imprudents, par lesquels, dans l'âge de l'inexpérience, une jeunesse enthousiaste s'est liée pour la vie à des regles totalement incompatibles avec sa nature ou son bien-être, & dès-lors très opposées à l'esprit d'une religion qui fait profession d'adorer une Divinité bienfaisante. Ainsi le Législateur se conformeroit même à l'esprit du christianisme, en rendant la liberté à une multitude de captif des deux sexes qui gémissent sous les sombres voûtes des monasteres: leurs hommages forcés ne peuvent être agréables à la Divinité.

Est-il une cruauté plus détestable que celle de tant de parents qui, pour augmenter la fortune de quelque enfant favorisé, condamnent des filles timides à s'ensevelir

affreuses, dans lesquelles il dépend du caprice d'un Supérieur de précipiter pour la vie un moine qui lui déplaît. Des exemples assez fréquents prouvent que ces victimes du despotisme ont souvent langui durant un grand nombre d'années dans ces cachots, dont une mort secourable n'avoit pu les délivrer.

pour la vie dans un couvent? Les loix ne devroient-elles pas sévir contre ces tyrans, qui abusent d'une façon si barbare de l'autorité paternelle? (44) Sur les plaintes des enfants traités avec cette inhumanité, les loix ne devroient-elles pas briser des vœux extorqués par la crainte, forcer d'indignes Parents de pourvoir à la subsistance de ces victimes de l'injustice, & les mettre elles-mêmes sous la sauvegarde publique?

En un mot, une législation bienfaisante devroit rendre à la Société toutes les personnes qu'une piété peu réfléchie, que la séduction, ou la violence, ont engagées à prendre un genre de vie dont il ne résulte pour elles que des chagrins & des larmes. Les monasteres seroient sans doute des asyles plus agréables à Dieu & plus utiles aux hommes, s'ils ne renfermoient que des personnes libres & débarrassées de chaînes odieuses. Pour lors les maisons religieuses ne seroient plus des prisons, mais des retraites, dans lesquelles des personnes dévotes ou studieuses pourroient vivre en paix, dégagées des embarras du monde, tant que ce genre de vie tranquille s'accorderoit avec

(44) *Voyez* sur cette matiere le Drame si pathétique de *Mélanie* par M. *de la Harpe*.

leur bonheur. (45) Par-là les couvents feroient des ressources merveilleuses pour des citoyens honnêtes, peu accommodés des biens de la fortune, qui voudroient se procurer une vie douce & paisible en s'éloignant du tumulte & des vices de la Société.

Nous n'examinerons point ici la question du *célibat des prêtres*, sur laquelle le christianisme est partagé. Nous observerons seulement, que le mariage est un noeud propre à lier plus intimement les hommes à la Patrie, & à conserver les mœurs. On ne trouve chez quelques nations tant de moines & de prêtres scandaleux & dissolus, que parce que c'est envain que l'on combat la nature, toujours plus forte que les institutions qui la contrarient. *Il vaût mieux se marier que de brûler*, dit un Apôtre de la religion

(45) Les villes des Pays-bas ont pour les femmes des maisons religieuses de cette espece, connues sous le nom de *Béguinages*, d'où l'on peut sortir à volonté pour se marier ou pour vivre dans le monde. —— Dans presque tous les pays catholiques-romains on peut engager sa liberté à 16 ans dans un couvent, tandis que la majorité est fixée par les loix à 25 ans. Ces dispositions absurdes sont contraires même aux Canons de l'église. En l'an 506 le Concile d'Agde, auquel présida S. Césaire d'Arles, décida qu'on ne devoit pas donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans. *Sanctimoniales, quantumlibet earum vita & mores probati fuerint, ante annum ætatis suæ quadragesimum non velentur.* Canon. 19. S. Léon Pape défendit la même chose.

chrétienne. Cette décision paroît, sans blesser la religion, laisser à tout législateur chrétien la liberté d'agir de la façon la plus conforme aux intérêts de la Société.

Par une injustice trop commune les membres du clergé les plus utiles, les plus laborieux, ne sont ni les plus honorés ni les mieux récompensés. Dans bien des nations chrétiennes ce n'est ni la science, ni la vertu qui menent aux dignités de l'Eglise, c'est la naissance, qu'accompagnent souvent le vice, l'ignorance & l'indolence. Des Prélats vont étaler un luxe scandaleux dans les villes, & s'y font remarquer par une conduite peu faite pour attirer sur leur ordre la considération des citoyens. Quels fruits peut-on attendre de la doctrine de tant de Pasteurs, qui jamais ne daignent résider parmi leurs ouailles, qui croiroient au-dessous d'eux de les instruire par eux-mêmes, qui semblent mépriser leur état, & l'avilir aux yeux des autres? Une législation attentive ne devroit-elle pas obliger ces ministres négligents de la religion à se tenir au milieu du troupeau qui leur est échu en partage, pour y répandre des bienfaits, pour donner des exemples & des leçons, sous peine d'être privés des émoluments attachés à des fonctions & à des devoirs qu'ils refusent de rem-

plir ? Par quel étrange oubli de leurs droits les chefs des nations ſe ſeroient-ils privés de la faculté de punir des hommes, qui reçoivent les bienfaits du gouvernement ſans vouloir rien faire pour les mériter ? La religion peut-elle autoriſer l'inamovibilité de ſes miniſtres, lorsqu'ils la déshonorent aux yeux des nations ?

Elle tomberoit dans le mépris ſi des Paſteurs, plus exacts à remplir leurs devoirs, ne retenaient les peuples ſous ſes loix. Ce ſont ces Paſteurs, plongés ſouvent dans l'indigence, que le gouvernement devroit ſur-tout favoriſer de ſes regards, animer par des récompenſes, mettre en état de vivre ſans baſſeſſe & même de ſecourir la miſere dont ils ſont les témoins. Ce ſont ces hommes, dédaignés ou deſpotiſés par leurs ſupérieurs, qui méritent ſouvent la confiance des peuples ; c'eſt d'eux qu'un Gouvernement pourroit ſe ſervir avec ſuccès pour en faire les apôtres de la Morale, les hérauts de la vertu.

Quelques écrivains politiques ont cru que, pour le bien de l'Etat, les Souverains devroient s'emparer des richeſſes prodiguées autrefois aux miniſtres de la religion. Au moins eſt-il certain que ces richeſſes immenſes, placées entre les mains

d'un Gouvernement équitable, le mettroit à portée de subvenir aux besoins des pauvres, de former un grand nombre d'établissements utiles & conformes à l'esprit d'une religion sociale. Enfin on ne peut douter que les membres du clergé, stipendiés à proportion des services réels qu'ils rendroient à la Patrie, ne devinssent plus éclairés, plus fideles à leurs devoirs, plus paisibles, & bien plus considérés. (46)

CHAPITRE VIII.

Loix morales pour les Riches & les Pauvres.

L'*Homme libéral*, dit Aristote, *est celui qui fait un bon usage de ses richesses.* Mais en quoi peut consister ce bon usage? C'est à faire du bien à ses semblables. La bienfaisance doit être la justice ou la vertu du Riche: c'est à remplir ce devoir que le Législateur doit l'exciter. Le Riche ne fait que payer une dette quand il verse son

(46) Depuis quelques années Catherine II, Impératrice de Russie, s'est emparée de tous les biens ecclésiastiques de son Empire; les revenus assignés aux Evêques, aux Abbés & aux moines, se paient au trésor public.

ſon abondance ſur ſes concitoyens. Les citoyens les plus opulents dans un Etat ſont comme des réſervoirs, placés de diſtance en diſtance pour arroſer les terreins deſſéchés par les ardeurs de l'été: quand les eaux qu'ils contiennent demeurent ſtagnantes, elles ſe corrompent & répandent au loin des vapeurs empeſtées.

Les grandes fortunes, comme on l'a dit ailleurs, ſont pour l'ordinaire des fruits de l'injuſtice, d'une induſtrie funeſte, de la violence; moyens auxquels une légiſlation équitable ne peut nullement ſe prêter; elle doit laiſſer aux tyrans de l'Aſie cette affreuſe Politique par laquelle ils permettent à leurs ſuppôts de s'enrichir par les moyens les plus cruels, afin de les dépouiller lorſqu'ils ſe ſeront ſuffiſamment gorgés de la ſubſtance des peuples. Quelques Gouvernements Européens n'ont que trop bien ſuivi ces maximes odieuſes du deſpotiſme oriental: on a vu des Princes avides ſe faire un principe d'engraiſſer quelques ſujets favoriſés du ſang des citoyens, afin de trouver dans ces ſang-ſues publiques des moyens faciles & prompts de ſatisfaire leurs paſſions inſatiables. C'eſt par ces impôts indirects, levés toujours avec cruauté par des hommes endurcis, que des gouvernements imprudents ſont parvenus à ruiner les Etats les plus puiſ-

ſants, & à ſe mettre eux-mêmes ſous la tutele d'un petit nombre de brigands auxquels ils avoient accordé le privilege infame de piller impunément la Patrie.

TOUTE ame honnête & ſenſible eſt forcée de gémir ſur un pareil aveuglement. Quelle idée peut-on ſe former d'un gouvernement, ou plutôt d'un déſordre politique, dans lequel le Souverain, le protecteur des peuples, arme une portion de ſes ſujets contre les autres, & liant ceux-ci par ſes loix, les oblige à ſe laiſſer dépouiller ? Un ſemblable délire eſt pourtant l'effet que la ſoif des richeſſes produit chez un grand nombre de Princes: le deſpotiſme les accoutume à ſuivre toutes leurs fantaiſies: des guerres imprudentes & continuelles, & plus encore le faſte & l'avidité des cours, épuiſent les tréſors de l'Etat: les tributs ordinaires ne pouvant plus ſuffire, les peuples ſont accablés d'impôts, que la rapacité ingénieuſe fait inventer à tout moment; alors la nation eſt livrée ſans défenſe aux extorſions multipliées de quelques voleurs, qui proſperent & triomphent ſur les débris de l'Etat, qu'avec le conſentement du Prince ils ont totalement ruiné.

INSTRUITS par les exemples de tant d'empires détruits par les caprices du deſpotiſme, par l'avidité des Souverains, par

la ſoif des richeſſes, par les folies du luxe, par la corruption des mœurs; les Princes ne ſentiront-ils jamais que la juſtice, la modération, l'œconomie, ſont des ſoutiens ſans leſquels un Etat eſt forcé de s'écrouler? Engourdis dans l'opulence, éblouis par l'éclat trompeur de la cour qui les environne, ces Princes ne jetteront-ils jamais un regard de pitié ſur les peuples plongés dans la miſere? croiront-ils être vraiment grands & puiſſants, parce qu'ils verront autour d'eux quelques courtiſans ornés des ſignes de l'abondance, ou lorsque leurs yeux ſe porteront ſur les Palais que la rapine éleve avec impudence au milieu des débris de la félicité nationale? Enfin ces aveugles Souverains pourront-ils ſe croire bien aſſurés de leur puiſſance & de leurs propres richeſſes, quand leurs provinces ne ſeront remplies que de cultivateurs découragés & réduits au déſeſpoir par des vexations continuelles?

Le Souverain qui ruine ſes Peuples rend ſes débiteurs inſolvables. (47) Le Prince n'eſt riche & puiſſant, que lorſqu'il gouverne avec équité une nation remplie de citoyens actifs & de riches bienfaiſants. La juſtice eſt la vertu du Prince; la libéralité, la bienfaiſance, ſont les vertus du

(47) Cette penſée eſt de l'Abbé de S. Pierre.

pauvre. C'eſt du concours de ces vertus que réſulte la félicité publique & particuliere. La juſtice du Souverain fait qu'il tient la balance d'une main ſûre entre tous ſes ſujets : il invite tous les ordres de l'Etat à concourir au bien public à leur maniere ; les Grands, les Nobles, les Riches par des bienfaits, par les ſecours qu'ils fourniſſent à l'indigence ; le Pauvre par les ſervices qu'il rend au Prince, aux Riches, aux Grands ; ſervices qui, bien loin de mériter leurs mépris & leurs outrages, lui donnent un droit légitime à leur affection & à leur reconnoiſſance. *Le pauvre*, dit Ariſtote, *aime le riche pour le profit ; le riche doit aimer le pauvre pour les ſervices qu'il en tire.* (48)

MAIS la proſpérité rend les hommes ingrats : l'opulence eſt vaine & dédaigneuſe, elle oublie ce dont elle eſt redevable aux travaux de l'indigence : le Grand, le Riche, le Noble, ont communément l'injuſtice de maltraiter le pauvre, parce que trop ſouvent ils le font avec impunité. C'eſt aux loix qu'il appartient de réprimer l'injuſtice de tant d'ingrats, que de mauvais gouvernements ſemblent autoriſer. Ariſtote dit avec raiſon, *que les Rois n'ont été faits que pour rendre la juſtice, qui conſiſte à empêcher que les riches ne ſoient opprimés*

(48) ARISTOT. *Ethic. Lib. V.*

par le peuple, & à garantir le peuple des injures des riches. (49) Aſſez & trop fideles à remplir le premier de ces devoirs, les Princes, pour l'ordinaire, ignorent le ſecond; leurs Loix, trop partiales pour les riches, ſemblent abandonner le pauvre à leur diſcrétion.

L'ÉNORME diſproportion que les richeſſes mettent entre les hommes, eſt la ſource des plus grands maux de la Société; elle mérite par conſéquent toute l'attention de ceux qui gouvernent. Pour rendre un Etat heureux le Gouvernement devroit non ſeulement mettre obſtacle à ces fortunes rapides, injuſtes, immenſes & ſcandaleuſes, qui ſe font communément aux dépens du Prince & des Sujets; mais encore la légiſlation devroit ſoigneuſement empêcher que les richeſſes & les propriétés d'une nation ne s'accumulaſſent dans un petit nombre de mains. L'intérêt de l'Etat eſt toujours lié avec celui du grand nombre; il exige que beaucoup de citoyens ſoient actifs, utilement occupés, jouiſſants d'une aiſance qui les mette à portée de ſubvenir ſans peine aux beſoins de la Patrie. Il n'y a point de Patrie pour l'homme qui n'y poſſede rien, ou qui n'y jouit que d'une exiſtence précaire: la Patrie eſt indiffé-

(49) ARISTOT. *Politic. Lib VIII.*

rente pour ceux à qui elle ne se montre que comme une marâtre, qu'elle ne protège point, qu'elle ne fait pas subsister.

On diroit que les riches ont formé le projet d'arracher la terre à sa destination: semblables aux conquérants; ils veulent tout envahir peu contents des palais qui reçoivent leurs personnes, souvent chétives, des jardins étendus, des parcs immenses, des forêts, des allées à perte de vue, deviennent des besoins pour eux (50): vous les voyez occupés à réunir des domaines, à faire des acquisitions continuelles; ils voudroient changer leurs terres en des provinces, que bientôt par dégoût, par négligence, par avarice, par impéritie, ils laisseront tomber en friche, sans profit ni pour eux-mêmes ni pour l'Etat. Tout terrein inculte devroit rentrer dans la masse commune, pour être donné à ceux qui peuvent le faire valoir utilement pour eux & pour le société.

Une Législation plus équitable & plus sage devroit du moins s'opposer à ces usurpations de l'opulence, toujours éprise de ce qu'elle n'a point, & toujours mécontente ou dégoûtée de ce qu'elle a.

(50) Il est inconcevable que les gouvernements ne s'apperçoivent pas du tort que fait à l'Etat le droit de chasse, accordé à la Noblesse, qui est la ruine du cultivateur. L'Agriculture est indignement sacrifiée à l'amusement des riches!

Un gouvernement moins partial pour les riches trouveroit évidemment dans les possessions superflues, qui se perdent entre leurs mains, dequoi employer utilement les bras d'une infinité de malheureux qui, ne possédant rien & ne pouvant s'occuper, vont chercher dans le vol & les assassinats des moyens plus faciles de subsister. Véxé par les impôts, dépouillé par les riches, maltraité par les grands, rebute par des cœurs endurcis, dépourvu pour l'ordinaire des principes de la morale, le pauvre s'irrite contre la Société, lui déclare la guerre, se venge de ses injustices par des crimes, & risque souvent sa vie, soit pour ne pas mourir de faim, soit pour contenter des vices que l'exemple des riches lui a fait contracter.

L'INDIGENCE, tant de fois le jouet des passions & des caprices de la puissance, ou flêtrit le cœur de l'homme ou le rend furieux. On est surpris de voir les gens du peuple si bas, si dépourvus de honte, si disposés à commettre le mal pour l'intérêt le plus sordide; mais on cessera de s'en étonner quand on réfléchira que, par l'iniquité des gouvernements, par leur négligence à réprimer ou à punir les excès des riches & des grands, le ressort de l'ame du pauvre est entiere-

ment brisé; il se méprise lui-même, parce qu'il se voit l'objet du mépris & des rebuts de tout le monde; il hait les riches & tous ses supérieurs, parce qu'il ne voit en eux que des ennemis, des hommes dépourvus de pitié; il hait l'autorité, parce qu'il croit qu'elle n'est faite que pour l'opprimer, & non pour le secourir ou le défendre.

Ces vices & ces abus se montrent surtout dans les Monarchies, où les rang & les richesses mettent une trop grande inégalité entre les hommes: c'est donc là sur-tout que la justice du gouvernement & des loix devroit réprimer les attentats de la grandeur, & châtier les insolences des riches. Dans les Etats républicains & libres, où les hommes sont moins inégaux, l'homme du peuple, exempt de crainte, s'estime davantage, parce qu'il sait que la loi le protégera. Ce devroit être, sans doute, sa fonction en tout pays: l'équité doit par-tout défendre le foible, le pauvre, le petit, contre les entreprises du puissant, des riches & des grands, à qui la protection des loix est bien moins nécessaire. Un bon Roi n'est pas celui qui favorise des grands, c'est celui qui prend en main les intérêts du peuple, que l'opulence & la grandeur s'efforcent d'opprimer toutes les fois que

l'autorité ſouveraine néglige de les contenir. L'injuſtice & l'impunité ſont réputées par-tout des privileges du pouvoir.

Un gouvernement équitable empêchera le riche de tout envahir, & mettra le pauvre à portée d'acquérir, de travailler & de jouir en ſûreté des fruits de ſon labeur; il moderera pour cet effet les impôts trop accablants; il délivrera ſes poſſeſſions des ſervitudes du noble & du propriétaire opulent; il mettra la perſonne de l'humble cultivateur à couvert des outrages de la puiſſance arrogante ou de l'exacteur avide: ce n'eſt qu'à ces conditions que le Légiſlateur peut ſe promettre de corriger les mœurs du peuple, de former des citoyens honnêtes, de bannir la mendicité, de diminuer le nombre des crimes. Il faut dompter l'injuſtice & la vanité des grands, pour adoucir les mœurs des petits & des malheureux. Sous un gouvernement inique il ne faut pas s'attendre à trouver de bons citoyens; on ne peut y voir que des oppreſſeurs altiers, & des opprimés impatients du joug qui les accable, ou totalement découragés.

Si, comme on ne peut en douter, il n'eſt point de l'intérêt de l'Etat que les poſſeſſions s'accumulent dans un petit nombre de familles ou d'individus, ſi cent citoyens actifs & induſtrieux ſont plus

utiles à la Société qu'un riche que ſon opulence engourdit ou rend vicieux; une légiſlation ſage ne devroit-elle pas empêcher & prévenir les réunions des grandes propriétés? Ne devroit-elle pas anéantir ces coutumes injuſtes & barbares qui, ſous prétexte de maintenir la ſplendeur d'une maiſon noble, adjugent tous les biens fonds au fils ainé, & privent ſes freres & ſœurs de l'héritage de leur pere? Ne doit-on pas porter le même jugement des *Subſtitutions*, des *Retraits féodaux*, dont le but eſt uniquement d'empêcher le démembrement des poſſeſſions d'une famile? Il importe très peu à la Société qu'une famille ou qu'un noble ait amplement dequoi faire éclater ſa vanité ou ſe corrompre; mais il eſt important pour une nation que des loix injuſtes ſoient abolies, & que pluſieurs citoyens puiſſent vivre honnêtement d'un bien qui ne ſerviroit qu'a en gâter un ſeul. (51)

On convient aſſez généralement que les richeſſes corrompent les mœurs: il faut donc en conclure que bien des gouvernements ont un profond mépris pour les mœurs, & les regardent comme inutiles à

(52) Il eſt intéreſſant pour l'Etat que les terres ſoient partagées en petites métairies, qui font vivre pluſieurs familles, plutôt qu'en groſſes fermes. En Angleterre les fermes trop conſidérables font que ſouvent les fermiers deviennent des monopoleurs.

la félicité d'un pays; ſur-tout en voyant les ſoins qu'ils ſe donnent pour allumer la ſoif de l'or dans les cœurs des ſujets, & pour tâcher de leur ouvrir chaque jour de nouveaux moyens d'augmenter la maſſe de la richeſſe nationale. On voit de profonds Politiques ne parler à leurs concitoyens que de nouvelles branches de commerce, d'entrepriſes lucratives, de conquêtes avantageuſes; ce qui prouve que ces ſpéculateurs, peu ſcrupuleux ſur la Morale, s'imaginent que leur chere Patrie ſeroit très-heureuſe en y faiſant arriver les richeſſes du monde entier. Néanmoins tout peut nous convaincre que ſi les Dieux, dans leur colere, exauçoient leurs vœux inſenſés, leur pays, au lieu d'être une iſle fortunée, deviendroit plutôt le ſéjour de la corruption, de la diſcorde, de la vénalité, de la mélancolie, de (52) l'ennui, qui toujours accompagnent la licence des mœurs.

Les Souverains commettent une très-grande faute lorſqu'ils montrent beaucoup d'eſtime pour les richeſſes; ils excitent dans les eſprits un embraſement général qui ne pourra s'éteindre que par l'anéantiſſement

(53) Les Anglois ſont le peuple le plus riche & le plus mélancolique de l'Europe. La liberté même ne peut leur inſpirer de la gaieté; ils craignent de la perdre, parce que chez eux tout entre dans le commerce.

de la Société. L'avarice eſt une paſſion ignoble, perſonnelle, inſociable, & dès-lors incompatible avec le vrai patriotiſme, avec l'amour du bien public & même de la vraie liberté. Tout eſt à vendre chez un peuple infecté de cette épidémie ſordide; il ne s'agit que de convenir du prix. Mais comme dans une nation ainſi diſpoſée, & peu ſenſible à l'honneur, tout ſe paie argent comptant, le gouvernement n'eſt jamais aſſez riche pour acquitter les ſervices qu'on rend à la Patrie. L'honneur, le véritable honneur, toujours inſéparable de la vertu, ne ſe trouve qu'où la vertu réde: la liberté ne peut long-temps ſubſiſter dans des ames avilies; elle ne peut être ſentie & défendue que par des ames nobles & déſintéreſſées.

Le Commerce, fourniſſant aux citoyens des moyens de ſe débarraſſer de leurs productions, mérite l'attention de tout gouvernement occupé du bonheur de ſes ſujets: les meilleures loix que le Légiſlateur puiſſe donner ſur cet objet conſiſtent à le protéger & lui donner la liberté la plus grande. Mais ſi le gouvernement éclairé doit ſa protection & ſa faveur au Commerce vraiment utile, à celui qui met la nation à portée d'échanger ſes denrées ſuperflues contre les choſes néceſſaires qu'elle eſt obligée de tirer des étrangers;

ce même gouvernement n'ira pas sacrifier les intérêts du Commerce utile à ceux d'un Commerce inutile & dangereux, qui ne s'occuperoit que des objets frivoles du luxe & de la vanité: ils ne sont propres qu à corrompre les nations. Le Commerçant utile est un homme précieux à son pays, & mérite d'être encouragé par le gouvernement; le commerçant & l'artisan des marchandises de luxe sont des empoisonneurs publics, dont les denrées séduisantes portent par-tout la contagion & la folie. On peut les comparer à ces navigateurs qui, voulant dompter sans peine des nations sauvages, portent aux hommes des armes, des couteaux, de l'eau de vie, & aux femmes des colliers, des miroirs, des jouets de nulle valeur.

En un mot, pour fixer les idées nous appellerons *Commerce utile* celui qui procure aux nations des objets nécessaires à leur subsistance, à leurs premiers besoins, & même à leur commodité & à leur agrément: nous appellerons *Commerce de luxe*, ou *Commerce inutile & dangereux*, celui qui ne présente aux citoyens que des choses dont ils n'ont aucun besoin réel, & qui ne sont propres qu'à satisfaire les besoins imaginaires de leur vanité. Le Législateur feroit très imprudent s'il favorisoit une passion

fatale que s'il ne peut réprimer ou punir, il ne doit au moins jamais encourager.

Le châtiment le plus doux qu'un Souverain devroit infliger au Luxe seroit de le charger d'impôts, & de témoigner pour lui le mépris le plus marqué. Les impôts mis sur le luxe seroient très-justes, vu qu'ils ne pourroient tomber que sur les riches, & qu'ils épargneroient les indigents. Les riches eux-mêmes ne pourroient pas s'en plaindre, parce que les objets de luxe n'étant pas d'une nécessité absolue, ils seroient les maîtres de les supprimer pour se soustraire à la taxe. Des impôts très-forts sur les Palais somptueux, sur les Jardins, sur des Parcs immenses, sur des équipages, sur tant de valets que l'ostentation arrache à la culture, sur des chevaux sans nombre, &c. ne pourroient manquer de produire à l'État des revenus d'autant plus considérables, que la vanité, mere du luxe, est une passion opiniâtre, & qui finiroit peut-être par faire imaginer qu'une taxe forte, annonçant l'opulence, doit attirer la considéreration du public à celui qui s'en trouve chargé.

Mais dans les nations infectées par le luxe, les médecins, faits pour guérir ce mal, en sont plus atteints que les autres; ils le regardent comme un *mal sacré*, auquel il n'est pas permis de toucher; ils ai-

meront mieux faire vendre le grabat d'un laboureur hors d'état de ſatisfaire un exacteur, que d'obliger un curieux à payer pour un tableau, ou une courtiſanne pour les bijoux & pierreries qu'elle a tirés de ſes amants. Le luxe a tellement faſciné les habitants de quelques contrées, que les beſoins les plus réels ſont forcés de céder aux beſoins de la vanité. Tel homme ſe refuſe de manger, pour épargner dequoi ſe montrer dans un caroſſe ou ſous un habit ſomptueux.

Les partiſans du Luxe ne manqueront pas de nous dire, que les folles dépenſes des riches font travailler le pauvre & le mettent à portée de ſubſiſter; mais on leur répondra que le vrai pauvre qu'il faudroit encourager, c'eſt le cultivateur: celui-ci, ſans ceſſe accablé pour ſatisfaire aux demandes du gouvernement, ne tire aucun profit du luxe, qui lui enleve ſouvent les coopérateurs de ſes travaux, devenus néceſſaires pour groſſir dans les villes la troupe des valets fainéants dont les riches & les grands aiment à ſe voir entourés. Nous dirons encore que le luxe déprave les indigents: il les rend pareſſeux; il leur fait naître mille beſoins qu'ils ne peuvent ſatisfaire ſans danger ou ſans crime. Ceux qui ne ſubſiſtent que par la vanité ou les fantaiſies d'un public en

démence, ſont ſouvent de très-mal honnêtes gens. Rien de plus déplorable que les effets du luxe ou de la vanité bourgeoiſe, quand elle vient à gagner les claſſes inférieures. C'eſt ce luxe qui détermine tant de marchands à faire des banqueroutes, que la loi ne devroit pas traiter avec la même indulgence que des faillites occaſionnées par des malheurs imprévus. C'eſt la fatuité des maîtres, copiée par leurs domeſtiques, qui remplit les villes de tant de valets frippons. Ces mêmes valets portent la débauche, la paſſion du jeu, la vanité, juſque dans les villages & les campagnes. Enfin ce ſont les vices enfantés par le luxe qui conduiſent tant de malheureux au gibet, & tant de jeunes filles à la proſtitution.

RIEN ne ſeroit donc plus digne de l'attention d'un bon gouvernement, que de de réprimer la vanité progreſſive des citoyens, de les contenir dans les bornes de leur état, de les engager à vivre ſuivant leurs facultés. Pour donner en effet du LUXE une définition exacte que l'on a ſi longtemps cherchée, il ſemble qu'on pourroit dire que c'eſt *une vanité jalouſe, qui fait que les hommes à l'envi s'efforcent de s'imiter, de s'égaler, ou même de ſe ſurpaſſer les uns les autres par des dépenſes inutiles, qui excedent leur état ou leurs facultés.* Cette définition paroîtroit

paroîtroit pouvoir convenir au luxe fous quelque point de vue qu'on l'envifageât. Un Souverain qui, par une vaine oftentation, ruine fon Etat pour élever des Palais, pour fe faire une cour plus brillante, pour entretenir des armées plus nombreufes que fes revenus ne le comportent, annonce un luxe plus ordinaire, mais plus blâmable fans doute par fes conféquences, qu'un homme du peuple qui fe montreroit dans les rues couvert d'habits dans lefquels on verroit l'or fe mêler à la foie; avec cette différence pourtant que ce dernier n'eft que ridicule, parce que nos yeux n'y font pas accoutumés, tandis que la folie plus commune du premier le rend évidemment coupable de diffiper en dépenfes frivoles des fommes qu'il devroit employer à des objets utiles & néceffaires au bien-être de fes fujets.

Le luxe des Souverains eft pour une nation le plus grand des malheurs. Les loix fondamentales de tout gouvernement équitable devroient à cet égard contenir la vanité trop commune à ceux qui font deftinés par état à mettre un frein aux paffions des autres. La Monarchie fut de tout temps regardée comme le gouvernement le plus propre à faire naître & à propager le luxe. Ceux que leurs fonc-

tions approchent du Monarque s'efforcent de l'imiter; communément ils prétendent que c'eſt pour lui faire honneur ou pour lui plaire, tandis que réellement ils ſe ruinent dans la vue de ſe diſtinguer du vulgaire, avec qui leur vanité ſouffriroit de les voir confondus. Les riches, quoique d'un rang inférieur, veulent copier les courtiſans & les grands, parce que ceux-ci jouiſſent d'un pouvoir qui toujours en impoſe. Enfin les citoyens des claſſes moins élevées imitent autant qu'ils peuvent ceux des claſſes ſupérieures, afin de jouir pendant quelques inſtants du plaiſir paſſager d'être confondus avec leurs ſupérieurs, ou du moins pour ſe ſouſtraire au mépris & aux outrages auxquels l'indigence eſt ſouvent expoſée. Le luxe pénetre plus lentement dans les Républiques, parce que l'homme du peuple y craint moins ſes ſupérieurs, qui d'ailleurs ne ſont pas livrés au faſte qu'on voit régner dans les cours des Rois.

DANS des nations opulentes la richeſſe ſeule eſt honorable, la pauvreté devient un vice, & l'indigence eſt rebutée par l'opulence toujours altiere. Sous le deſpotiſme, toujours vain & ſuperbe, la pauvreté, la foibleſſe, ſont communément écraſées. Si des gouvernements plus équi-

tables & plus humains rendoient les grands & les riches plus justes, plus affables, moins dédaigneux pour leurs inférieurs, il y a lieu de croire que ceux-ci seroient moins pressés de sortir de leur sphere : alors chaque citoyen, plus content de son état, ne chercheroit pas à faire illusion aux autres par des airs de fatuité, dont l'objet est communément de chercher à persuader qu'on possede des avantages qu on n'a pas réellement.

C'EST encore l'arrogance insultante des grands, qui, plus ou moins bien imitée par les petits, est la source primitive des ridicules & des travers nationaux, que l'on remarque chez la plupart des habitants de certaines contrées. C'est visiblement de la cour que sont émanés ces airs d'importance, ces manieres affectées, cette suffisance dédaigneuse, cette fatuité que copie si gauchement l'homme du commun, en un mot, toutes les impertinences qui rendent quelquefois un peuple entier méprisable aux yeux des étrangers : dans une nation infectée de cette vanité épidémique un homme sensé ne croit voir qu'une troupe de pantomimes, de baladins, de comédiens. Personne ne veut être soi ; chacun jusqu'aux valets, tâche par ses airs & ses manieres de passer pour

un homme de conféquence. Il eft bien difficile de trouver une tête folide, un caractere eftimable dans un fat, dans un petit-maître, dans un important dont le cerveau n'eft rempli que de vent & de bagatelles.

Le luxe eft une forte d'impofture, par laquelle les hommes font convenus de fe tromper les uns les autres, & parviennent fouvent à fe tromper eux-mêmes. Un fat finit quelquefois par fe croire un homme d'importance. Une courtifanne, par fon luxe, veut être prife en public pour une femme de qualité, dont fouvent elle a chez elle le ton & les manieres. Plus un état eft vil par lui-même, & plus ceux qui s'y trouvent placés cherchent à fe relever par des fignes extérieurs de grandeur ou d'opulence. Les grands des cours defpotiques d'Afie fe diftinguent par une magnificence & par un luxe effréné; esclaves avilis & rampants dans la préfence d'un Sultan orgueilleux, ils tâchent de paroître quelque chofe aux yeux de la populace étonnée. La puiffance réelle, la vraie grandeur, n'ont nul befoin des fecours du fafte pour fe faire refpecter. Un bon Prince rougiroit de devoir au vain attirail du luxe la vénération qu'il mérite par lui-même. L'oftentation, l'étiquette, la magnificence, ce que les courtifans ap-

pellent la *ſplendeur du trône*, ne ſont faites le plus ſouvent que pour cacher aux yeux des peuples la petiteſſe & la ſottiſe de ceux qui les gouvernent. Rien n'eſt plus déplacé que la vanité dans un puiſſant Monarque: cette paſſion puérile coûte pour l'ordinaire bien des larmes à ſes ſujets, obligés de travailler ſans relâche, ſans jamais pouvoir la ſatisfaire. Le ſoulagement des peuples conſtitue la ſplendeur des grands Rois.

On á reconnu dans tous les ſiecles les dangers du Luxe répandu dans les claſſes inférieures du peuple; on a fait de vains efforts pour le réprimer par des Loix ſomptuaires: mais des légiſlateurs, aveuglés eux-mêmes par la vanité qu'on reſpire dans les cours, n'ont pas vu que c'étoit pour imiter les grands que les petits ſe livroient à mille dépenſes ridicules: ils n'ont pas vu que c'étoit par le Souverain & ſa cour que, pour être efficace, la réforme des mœurs auroit dû commencer: enfin ils n'ont pas vu que des loix ſomptuaires, faites pour les citoyens d'un rang inférieur, ne pouvoient que les avilir de plus en plus, en donnant aux grands encore plus de vanité. Il ne faut donc pas s'étonner ſi les loix ſomptuaires ont été preſque toujours auſ-

ſitôt violées ou éludées que publiées. (54)

Lutter contre le luxe introduit chez un peuple, c'eſt combattre une paſſion inhérente à la nature humaine. Chaque homme veut, autant qu'il peut, imiter, égaler ou ſurpaſſer ſes ſemblables, & ſur-tout copier ceux qu'il croit ou plus heureux ou plus puiſſants que lui; il ſouffre toutes les

(54) Louis XIII. publia ou renouvella des loix contre le luxe en 1613 1617 & 1620, qui toutes demeurerent ſans effet. *Voyez* Recueil K. „ Les Princes ne devroient paroître que par leurs „ vertus, ſans chercher à briller par de vains ornements: ils ſont „ aſſez connus & reſpectés par leur rang & par leur autorité, ſans „ deſirer d'être vus brillants par des pierreries..... C'eſt la coutume „ en France que le Gentil-homme veut faire le Prince; & s'il voit „ que ſon maître ſe pare de pierreries, il en veut avoir auſſi, „ dût-il vendre ſa terre, ſes prés, ou s'engager chez le mar- „ chand..... Ce ne ſeroit point un mal que les Rois & les Prin- „ ces brillaſſent par l'éclat des pierreries, & celà ſeroit bon ſi „ les petits compagnons ne vouloient les imiter dans cette dé- „ penſe, laquelle il faudroit défendre très expreſſément." *Voyez* Récueil G. page 156. Sous le regne de Louis XIII. un magiſtrat diſoit, que „ les loix ſomptuaires contiennent les hom- „ mes dans une vie réglée, mâle, vertueuſe..... Que ſert la „ naiſſance à la guerre, la prudence dans les conſeils, la juſtice „ dans les jugements, ſi la tempérance ne contient les ſujets, „ dans la vie privée, dans les bornes d'une juſte modération..... „ Chez les Romains les loix ſomptuaires étoient à tout moment „ enfreintes & renouvellées; & l'exemple nous apprend que les „ Edits prohibitifs du clinquant, & des étoffes d'or & d'argent, „ ne trouvent pas d'obéiſſance parmi les François." *Voyez* Recueil K. p. 153.

fois qu'il y faut renoncer. Dans une Monarchie fastueuse le luxe finira par se déceler, plus ou moins, jusque dans les dernieres classes de la Société.

La meilleure des Loix somptuaires seroit l'exemple d'un Prince ennemi du luxe & du faste, ami de la simplicité. Cet exemple seroit bientôt suivi par les grands de sa cour, toujours prêts à recevoir les impressions de leur maître. Dès-lors la modestie deviendroit le signe de la grandeur, du crédit, de la puissance. Pour s'assimiler à leurs supérieurs, les autres citoyens adopteroient sans peine une *mode* peu couteuse, & qui cesseroit de leur rappeller leur infériorité.

Bien plus, il résulteroit de cette conduite des avantages inestimables pour les Grands & les Nobles, qu'un luxe habituel dévore, dont les affaires se dérangent perpétuellement à la cour, qui ne peuvent y paroître sans se croire obligés d'y représenter. De son côté le Monarque ne se verroit pas forcé de se ruiner lui-même, ou plutôt d'écraser son peuple pour fournir aux demandes d'une foule de courtisans obérés, qu'une sage œconomie mettroit dans l'abondance. (55) Les femmes

(55) Louis XIV, en quittant sa Capitale pour résider à Versailles, n'a pas vu qu'il doubloit la d pense de ses courtisans, obli-

même, communément ſi touchées des vains jouets du luxe, prendroient du goût pour la ſimplicité, auſſitôt qu'elle deviendroit la mode de la cour, une marque de grandeur, un moyen de mériter les regards favorables du Prince, dont on ſe croiroit obligé de prendre les manieres & le ton.

C'EST ainſi que, par le ſecours de la vanité même, on parviendroit à guérir les plaies que la vanité du luxe fait à tant de nations. C'eſt le faſte des Souverains qui force leurs ſujets de ſe ruiner à leur exemple.

LE luxe de *repréſentation*, qui conſiſte à ſe faire ſuivre inceſſamment de tout l'appareil du faſte, & qui trop ſouvent devient pour la vanité des gens en place le plus grand des beſoins, eſt une ſource de ruine pour eux & pour les autres. En quittant la cour du Prince l'homme en place va porter ſon luxe dans la province, qui bientôt s'en trouve infectée; il dérange ſes propres affaires & détruit celles des autres. Le gouvernement le plus prodigue ne peut pas ſubvenir au faſte que la vanité des grands croit néceſſaire à leur rang ou à leur dignité.

gés de multiplier leurs valets, leurs chevaux, leurs équipages, afin d'aller lui faire la cour. Les fréquents voyages des Princes ſont ruineux pour leurs ſujets.

Mais un gouvernement ſage devroit prendre des voies plus directes encore pour réprimer le luxe inſolent & ſcandaleux que viennent étaler en public des femmes conſacrées à la débauche. Une Police ſévere devroit punir le vice lorsqu'il oſe s'élever des trophées aux yeux des nations. Si le gouvernement ne peut empêcher le déſordre caché, il doit du moins l'empêcher de ſe montrer avec un éclat propre à irriter la vertu & à corrompre l'innocence. De quels yeux des femmes honnêtes, des épouſes vertueuſes, des filles innocentes, doiven-t-elles voir le ſort brillant que la débauche procure à des proſtituées, que leurs amants ont la folie de transformer en Déeſſes?

Les apologiſtes du Luxe nous diront que ſa ſuppreſſion à la cour & dans les villes produiroit une diminution conſidérable dans les revenus de l'Etat, empêcheroit une nation renommée par ſon goût & ſes modes de mettre les autres peuples à contribution, enfin rendroit inutile une multitude d'hommes qui tirent leur ſubſiſtance de la vanité de leurs concitoyens.

Un Satyrique célebre de l'antiquité faiſoit dire aux hommes avides de ſon temps, que *l'argent devoit être le premier*

objet des recherches; que la vertu viendroit après l'argent. (56) C'eſt le langage que ſemblent tenir à leurs ſujets bien des gouvernements qui paſſent pour éclairés; c'eſt celui d'un grand nombre de ſpéculateurs qui, ſéduits par les avantages frivoles que le luxe procure, ne voient pas le cortege des maux qu'il entraîne à ſa ſuite. Nous leur répondrons donc qu'un Etat bien organiſé, réglé par une ſage œconomie, par des citoyens honnêtes & modérés, n'a pas beſoin de la maſſe énorme de richeſſes qui devient néceſſaire pour mettre en action les avides ſujets d'une nation corrompue par le luxe, où les revenus que l'Etat tire avec violence de vingt villages ſuffiſent à peine pour payer à ſon gré les prétendus ſervices, ou plutôt la négligence & l'impéritie d'un Courtiſan ou d'un Grand. Un Gouvernement corrompu n'eſt jamais aſſez riche; mais un Gouvernement honnête eſt ſervi par d'honnêtes citoyens, ſur les cœurs deſquels l'amour de la Patrie, le deſir de la vraie gloire, agiſſent plus fortement que l'argent. C'eſt inſulter la vertu que de la payer: ainſi, l'on ne peut trop le répéter, les bonnes mœurs ſont plus uti-

(56) *O Cives! Cives! quærenda pecunia primum;*
Virtus post nummos. HORACE.

les aux nations que les richesses. Une trop grande opulence pervertit les peuples comme les individus : c'est dans la médiocrité que se trouve le plus communément la tranquillité, le vrai bonheur.

L'EXPÉRIENCE de tous les temps nous prouve que les peuples les plus riches ne sont rien moins que les peuples les plus fortunés : leur opulence les rend communément ambitieux, arrogants ; ils veulent pour l'ordinaire prescrire des loix aux autres : leur insolence leur attire des ennemis nombreux ; vous les voyez perpétuellement en guerre : les revenus ordinaires de l'Etat ne pouvant suffire aux entreprises téméraires d'un Gouvernement altier, il redouble les impôts, il contracte des dettes, que son crédit funeste lui permet d'accumuler : la nation gémit alors sous des taxes multipliées ; semblable à ces riches obérés & mal-aisés, elle ne peut jamais arranger ses affaires ; elle est pauvre, quoique remplie de citoyens opulents ; mais ces mauvais citoyens, enrichis aux dépens de leur pays, se livrent au vice, au luxe, à la paresse ; plongés dans la débauche, & tout occupés de leurs plaisirs, ils ne s'embarrassent ni du sort de la Patrie ni du bien-être de leurs concitoyens.

Une nation heureuſe eſt celle qui renferme un grand nombre de bons citoyens. Les bons Princes font de bonnes loix; & ces loix font les bons ſujets. Le bon citoyen eſt celui qui eſt utile à ſon pays, dans quelque claſſe qu'il ſe trouve placé: le pauvre remplit ſa tâche ſociale par un travail honnête, ou dont il réſulte un bien ſolide & réel pour ſes concitoyens: le riche remplit ſa tâche lorſqu'il aide le pauvre à remplir la ſienne; c'eſt en ſecourant l'indigence active & laborieuſe, c'eſt en payant ſes travaux, c'eſt en lui facilitant les moyens de ſubſiſter, en un mot, c'eſt par ſa bienfaiſance que le riche peut acquitter ſes dettes envers la Société. C'eſt donc en détournant l'eſprit des citoyens riches des fantaiſies inſenſées & nuiſibles du luxe & de la vanité, pour le porter vers la bienfaiſance utile à la Patrie, que le Légiſlateur établira chez lui l'harmonie ſociale, ſans laquelle il ne peut y avoir de félicité pour perſonne.

L'ambition devient communément la paſſion de celui que ſes richeſſes diſpenſent de ſonger à ſa ſubſiſtance; le Légiſlateur peut donc ſe ſervir avec avantage du deſir que le riche a de s'élever de plus en plus, d'être diſtingué de la foule des citoyens, pour tourner ſes vues du

côté de l'utilité générale. L'homme opulent qui ſe rendroit utile à ſa patrie par des travaux publics, par des défrichements conſidérables, par des deſſechements qui augmenteroient la culture & la ſalubrité, par des canaux qui faciliteroient le commerce intérieur & les arroſements des terres, n'auroit-il pas des droits fondés à la reconnoiſſance publique ? Un grand, un riche, qui dans leurs domaines doteroient l'indigence pour favoriſer la population, établiroient des manufactures capables d'occuper les pauvres, banniroient le déſœuvrement & la mendicité, ne mériteroient-ils pas des diſtinctions, des honneurs, des récompenſes à plus juſte titre que tant de nobles ou de grands qui abſorbent toutes les faveurs du Prince, pour avoir aſſidûment végété, intrigué, cabalé dans une cour, ou pour s'être ruinés par un faſte nuiſible pour eux-mêmes & pour les autres. (57)

Si une éducation plus ſociable apprenoit aux riches, aux nobles, à être citoyens, ſi les préjugés inhumains de la

(57) Les mahométans riches regardent comme des actions méritoires de bâtir des hoſpices, nommés *Karuvan-ſéraï*, pour les voyageurs, ainſi que de faire conſtruire des fontaines. Il eſt rare qu'ils les quittent, après s'être raffraîchis & déſaltérés, ſans bénir la mémoire de ceux qui ont érigé ces monuments de bienfaiſance.

grandeur ne lui faiſoient pas croire que les peuples ſont des eſclaves deſtinés à repaître ſa vanité, ſi un orgueil inſenſé n'étouffoit pas d'ordinaire dans les cœurs des hommes les plus opulents & les plus diſtingués d'un Etat tout ſentiment de pitié, de reconnoiſſance, d'affection ſociale; ne devroient ils pas être plus flattés d'exercer ſur leurs inférieurs l'empire ſi doux de la bonté qui fait aimer, que l'empire tyrannique de l'injuſtice & de la vanité qui fait toujours déteſter ? Les hommes qui paſſent pour les heureux de la terre ne devroient-ils pas être plus touchés du plaiſir ſolide & pur de répandre le bonheur autour d'eux, que des plaiſirs frivoles, mêlés d'amertume & d'ennui, que l'on éprouve dans des villes bruyantes, dans des feſtins ſomptueux, dans des cours corrompues qui ne raſſemblent que des envieux, des ennemis, & d'où la gaieté véritable eſt à jamais exclue? Les vains plaiſirs du luxe, la complaiſance puérile qu'excite paſſagerement le faſte, la poſſeſſion d'un bijoux ou d'un meuble précieux, peuvent-ils être comparés aux plaiſirs toujours renaiſſants de la libéralité, à la complaiſance intérieure que produit à tout moment le ſpectacle ſi doux d'hommes rendus heureux par des bienfaits ? Quel ſpectacle de la ville,

quelle fête brillante de la cour, a droit de plus remuer un cœur ſenſible que la vue de campagnes devenues fécondes, de cultivateurs rendus à leurs jeux innocents, de la nature entiere transformée par ſes ſoins? La vie eſt remplie des joies les plus pures, lorſqu'on connoît le plaiſir de faire du bien.

VOILÀ les ſentiments que l'éducation devroit inſpirer à la nobleſſe, ainſi qu'à l'opulence; la Légiſlation devroit les fortifier, le Souverain les récompenſer. La Morale, toujours en état de prouver à tout citoyen que ſon intérêt ſe trouve lié avec celui de ſes aſſociés, convaincra les riches que faire du bien c'eſt placer utilement ſon argent, c'eſt ſe procurer du profit, de l'honneur & de la gloire: la bonté ne peut dégrader aucun mortel. Sous l'autorité d'un bon gouvernement, dont il ſecondera les vues, le Noble vertueux peut regner lui-même dans ſes terres; il préférera cet empire au plaiſir inſenſé de faire éprouver à ſes vaſſaux un pouvoir tyrannique, une morgue inſupportable, de mauvais traitements qui ne lui attireroient que de la haine. C'eſt ordinairement par leur faute que les puiſſants de la terre ſont déteſtés de leurs inférieurs; les injuſtices des grands produiſent & nourriſſent les méchancetés des

petits. (58) En liant les mains des riches si souvent prêtes à nuire, le Législateur rétabliroit promptement un équilibre nécessaire pour faire fleurir les mœurs, & pour rendre ses Etats opulents & fortunés.

DANS tout gouvernement bien ordonné l'agriculture, les manufactures, le commerce, doivent s'attirer les soins attentifs de l'administration, jouir de sa protection constante, s'exercer avec liberté. Voilà les sources légitimes de la richesse de l'Etat & de celle du citoyen. Le sol est la base de la félicité nationale; c'est le sol qui doit fournir à tout un peuple sa subsistance, ses besoins, ses agréments & ses plaisirs. Assez d'écrivains zélés & vertueux ont prouvé, par des ouvrages multipliés, l'attention que le gouvernement doit donner à l'Agriculture, de laquelle, comme d'un tronc, partent toutes les branches & les rameaux de l'œconomie politique (59). On ne peut rien ajouter

(58) Quel attachement peuvent avoir pour leur Seigneur des paysans qui voient qu'il leur préfere des cerfs, des sangliers, des lievres & des lapins? Le droit de chasse, indépendamment des vexations auxquelles il donne lieu, est un fléau annuel & permanent pour l'agriculture & pour l'œconomie rustique.

(59) Toute l'Europe connoît les ouvrages sans nombre publiés depuis plusieurs années en France par une Société de bons citoyens connus sous le nom d'*Oeconomistes*, dont l'association utile est due au zele patriotique de feu M. Quesnai Médecin du Roi,

ajouter aux vues utiles que l'amour du bien public leur a dictées. Dans un ouvrage qui n'a que la Morale pour but, il suffira de répéter qu'elle est toujours d'accord avec la saine Politique.

Les Dieux, dit Hésiode, *ont donné le travail pour gardien à la vertu*: il conserve les mœurs du peuple, & prévient chez lui le désordre & le crime. C'est au désœuvrement de tant de malheureux que les nations sont redevables de la mendicité, devenue pour elles un fléau que les gouvernements ne peuvent écarter sans la plus grande peine. Dans un Etat bien réglé tout homme jouissant de ses membres doit trouver à subsister par le travail; la loi doit y contraindre celui qui refuse d'être bon à quelque chose. Comment des pays remplis de terreins incultes & déserts ne fourniroient-ils pas un exercice à tant de bras que l'on voit sans activité? tant de propriétaires négligents, qui n'obtiennent pas de leurs terres la moitié des revenus qu'ils pourroient en tirer, n'auroient-ils pas d'amples moyens d'occuper avantageusement une foule de pauvres qui se plaignent de manquer d'ouvrage? Chaque ville, chaque province ou district,

Roi, & de M. le Marquis de Mirabeau auteur de l'*Ami des hommes*?

ne pourroient-ils pas avoir des atteliers toujours prêts à recevoir l'indigence laborieuse ? Tant de mendiants robustes ne devroient-ils pas débarrasser les cultivateurs de ces corvées onéreuses, qui trop souvent les détournent de leurs travaux les plus pressants? En un mot, les travaux continuels & nécessaires dans un Etat devroient servir à la subsistance de tout pauvre honnête, ainsi qu'au châtiment légitime de tout indigent que sa paresse & ses vices auroient conduit au désordre ou aux crimes.

Une expérience journaliere suffit pour nous convaincre que les asyles multipliés que la religion ouvre aux indigents, ainsi que les charités que l'humanité compâtissante verse à tout moment dans le sein des pauvres, sont des remedes insuffisants contre la mendicité. Quelques gouvernements ont cru devoir forcer les citoyens de venir au secours des malheureux; on a vu mettre quelquefois des impôts énormes sur des nations, sans parvenir à diminuer le nombre des pauvres, qui, au contraire, s'accroissoit tous les jours (60)

(60) Suivant des calculs très récents la taxe des pauvres, ou l'impôt qu'on leve en Angleterre sur les possessions territoriales, monte à la somme incroyable de trois millions de livres Sterlings (70 millions de livres tournois); & cette somme ne suffit pas pour faire subsister & soulager la multitude de malheureux qui

La charité devient funeste toutes les fois qu'elle encourage la paresse: le pauvre, quand il le peut, doit vivre de son travail; c'est quand il ne le peut pas, que la Société doit aller à son secours. Les nations policées ont un grand nombre d'hôpitaux & de refuges pour les infirmes & les malades; ces maisons, souvent très-bien dotées, suffiroient pour tous les malades, si les demeures du malheureux étoient bien administrées: mais par une fatalité trop ordinaire les biens destinés au soulagement du pauvre sont souvent dévorés par des riches, qui ont la bassesse cruelle de lui ravir les bienfaits de ses concitoyens charitables. Voler des riches est un crime, sans doute; mais s'enrichir aux dépens de l'indigence infirme & dénuée, annonce une perversité que les loix ne peuvent punir avec trop de rigueur.

CHARGÉ de la commisération publique, le gouvernement doit donc s'occuper du soin des pauvres; il doit employer

se trouve dans la nation la plus riche de l'Europe. Tant il est vrai que les nations où se trouvent les plus grandes richesses, renferment un plus grand nombre d'infortunés que d'heureux! tant il est vrai que le commerce n'enrichit que peu de citoyens, & laisse les autres dans la misere! tant il est vrai que le luxe fait bien des malheureux, sans faire beaucoup d'heureux. Voyez *Sketches of the history of man. Tom. II. pages 45 & suiv.*

utilement ceux qui ſont ſains, & pourvoir pour les impotents & les malades. Peut-être ſeroit-il plus avantageux que chaque village ou diſtrict fût chargé du ſoin de ſes pauvres, qui, étant mieux connus chez eux qu'ailleurs, ne ſeroient pas à portée de tromper le public trop crédule par des infirmités ſuppoſées.

SECOURIR le pauvre eſt un devoir du riche. Si toute la richeſſe & toute la miſere nationale étoient exactement connues, chaque citoyen opulent ſauroit la portion de miſere qu'il auroit à ſoulager; elle ſeroit proportionnée à ſes poſſeſſions ou revenus; en acquitant cette dette il ne ſeroit que juſte; pour être généreux & bienfaiſant il faudroit qu'il eût été au-delà de cette proportion. Le gouvernement doit faire en ſorte que la dette du riche envers le pauvre ſoit acquitée.

LE négoce, la navigation, les manufactures, les armées, les mêtiers, devroient aſſurément ſuffire pour délivrer la ſociété des fainéants qui l'accablent.

NÉCÉSSAIRE à l'agriculture pour transporter & pour échanger ſes denrées qu'elle a fait ſortir de la terre, le Commerce mérite la faveur de tout bon gouvernement: mais la plus grande faveur que le Souverain puiſſe lui montrer conſiſte à lui accorder les plus grandes facilités, à le

délivrer des chaînes de la finance & des loix prohibitives ; elles ne sont propres qu'à décourager le commerçant pour enrichir l'exacteur, qui n'est utile qu'à lui-même. En montrant de l'amour pour la simplicité, & du mépris pour les productions cheres & futiles du luxe, le Souverain pourra sans violence faire tomber peu-à-peu ces commerces d'inutilités que l'opulence extravagante fait arriver des extrêmités de la terre. Si les Princes & les grands ne donnoient pas aux citoyens l'exemple contagieux de leurs fantaisies, on n'auroit pas besoin de tant de bagatelles coûteuses qu'on va chercher dans les deux hémisphères; content des productions & des manufactures de son pays, on ne s'embarasseroit pas de faire venir à grands fraix les curiosités inutiles & bizarres des climats éloignés.

Le crédit est nécéssaire au commerce; d'où il suit que le Législateur doit en bannir la fraude & la mauvaise foi. Ainsi les loix ne doivent jamais laisser impunies ces banqueroutes frauduleuses que quelques infames commerçants regardent comme un moyen facile de parvenir à la fortune. Des voleurs de cette espece anéantissent la confiance publique; tous les peuples de la terre, loin de leur donner un asyle,

ſont également intéreſſés à leurs châtiments.

Les loix, ſur la plainte des parties léſées, devroient auſſi flêtrir ou punir dans une juſte proporrion tant de marchands, d'artiſans, d'ouvriers, d'artiſtes ſans principes, qu'on voit ſi ſouvent abuſer avec impudence de la ſimplicité des citoyens: une juſtice prompte & ſommaire feroit bientôt ceſſer les rapines & les fraudes de tant de petits commerçants, qui ſe voient garantis par la crainte qu'inſpire une procédure longue & coûteuſe. Ces marchands ſans honneur font tomber ſur leur profeſſion un vernis de mépris, dont leurs confreres plus honnêtes devroient chercher à ſe défaire. Dans une nation corrompue le commerce dégénere en un tel brigandage, que tout marchand finit par paſſer pour un frippon, ou par l'être réellement.

Le Gouvernement, ſtipulant pour le public, doit encore veiller ſur les Manufactures, empêcher qu'elles ne trompent ou ne ſe détériorent; cela nuiroit bientôt aux productions nationales, & feroit recourir à l'étranger pour des choſes que la Patrie peut fournir à ſes enfants: ce n'eſt pas nuire à la liberté de l'homme que de l'empêcher de mal faire. Le gouvernement peut donc empêcher le marchand &

le manufacturier de tromper ses concitoyens & les étrangers, de peur qu'ils ne décrient l'industrie nationale: mais il doit prendre garde à la connivence trop fréquente qu'on voit s'établir entre le commerçant frippon & celui que l'on commet pour veiller sur sa conduite. Une administration prudente ne doit jamais perdre de vue ceux qu'elle charge du soin d'inspecter les autres.

ENFIN le Gouvernement, qui doit toujours tendre une main secourable au pauvre industrieux qui fait des efforts pour sortir de la misere, ne manquera pas d'ouvrir le champ le plus libre à l'activité de tous ses citoyens disposés à travailler. Les privileges exclusifs, les *Jurandes*, les droits exigés par les communautés, &c. sont des obstacles opposés à l'industrie, qui empêchent l'indigent d'améliorer son sort. S'il faut être riche pour avoir le droit de travailler, quelle ressource restera-t-il aux pauvres pour subsister?

POUR résumer en peu de mots les principes répandus dans ce chapitre, nous dirons qu'on s'est proposé d'y prouver qu'un gouvernement juste ne doit favoriser que les fortunes honnêtes; qu'il ne peut sans se rendre coupable permettre à quelques hommes privilégiés de s'enrichir aux dépens du public; que les loix trop

favorables aux riches ſont iniques; qu'elles doivent également protéger le pauvre & l'empêcher d'être opprimé. On a fait voir que le Légiſlateur devoit occuper l'indigent & inviter l'opulent à favoriſer ſes travaux. On croit avoir démontré les dangers du luxe & les avantages ineſtimables d'une ſage œconomie. On a fait ſentir l'importance de l'agriculture, du commerce & des manufactures, & l'on a préſenté ſommairement les moyens d'en bannir la fraude. Enfin l'on a prouvé que la félicité nationale ne pouvoit être l'effet que de l'équité du Souverain, de la bienfaiſance des riches, & du travail des pauvres.

Tels ſont, ô vertueux Turgot! les effets que doit attendre de ta ſageſſe & de ta probité un grand Empire, dont un monarque équitable te confie la fortune. Non, malgré les obſtacles ſans nombre qui s'oppoſent au bien, malgré la haine active & puiſſante qui contrarie tes vues honnêtes, tu ne tromperas point l'eſpoir de tes concitoyens; tu les aimeras, parce qu'ils ſont accoutumés à chérir, à reſpecter ton nom. (61) Chargé d'épurer les

(61) M. Turgot, Miniſtre d'Etat & Contrôleur général des Finances ſous Louis XVI, eſt fils d'un Magiſtrat dont la mémoire eſt chere à tous les Pariſiens, par un grand nombre de monuments utiles dont il orna la Capitale.

ſources de la richeſſe nationale, tu feras diſparoître ces monſtres qui les troublent: tes bienfaiſantes mains eſſuyeront les larmes d'un peuple trop longtemps opprimé; tu ne lui feras verſer que celles de la reconnoiſſance; ſoutenu par la volonté ferme d'un maître plein de bonté, tu triompheras des complots de l'opulente iniquité; tu ſeras le conſolateur du citoyen & du pauvre.

CHAPITRE IX.

Des Loix morales relatives aux Savants, aux Sciences, aux Lettres & aux Arts.

HERMÈS apprit les ſciences & les arts à l'Egypte; Orphée tira la Grece de la barbarie. La fonction des gens de lettres eſt d'inſtruire leurs concitoyens afin de les rendre plus heureux.

ON ne peut douter que l'ignorance ne ſoit la ſource des vices ou du mal moral parmi les hommes. L'ignorance eſt le défaut d'expérience & de réflexion, ſans leſquelles les hommes ne ſont que des enfants inconſidérés dans leur con-

duite, livrés à toutes les passions d'une nature sans guide, incapables de faire un bon usage des objets qui les entourent.

LES Savants sont des hommes qui font des expériences, ou qui réfléchissent pour leurs concitoyens; ceux-ci leur doivent de la reconnoissance lorsque leurs travaux & leurs recherches produisent des découvertes vraiment utiles. Les Gouvernements civilisés ont reconnu les avantages de la science. Les Souverains équitables, communément instruits eux-mêmes, ont favorisé les Savants, ont senti le prix des lumieres, ont desiré qu'elles se répandissent dans leurs Etats; par des honneurs & des récompenses ils ont excité l'émulation de ceux qui pouvoient les éclairer sur les objets intéressants pour la Societé. Les bons Princes sentiront toujours que l'ignorance n'est bonne qu'à faire des esclaves, des barbares, des hommes dépourvus de mœurs, d'industrie, de vertus. (62)

(62) Le Calife Almamon appelloit les gens de lettres *les maîtres de l'ame, les instituteurs de l'esprit humain, des favoris du Ciel, nés pour être les lumieres des nations & pour dissiper les ténebres de l'ignorance, qui est la mere de la barbarie & de la férocité*. Voyez Bibliotheque raisonnée. tome 48. page 123. Charles V, dit le Sage, disoit: *les clercs, ou la Sapience on ne peut trop honorer; & tant que Sapience sera honorée dans ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il déchéra*. Voyez CHRIST. DE PISAN vie de Charles V.

MAIS il faut aux mauvais Princes des ſujets de cette trempe. Les anciens Scythes crevoient les yeux de leurs eſclaves pour que rien ne pût les diſtraire de la tâche qui leur étoit impoſée. Telle dut être toujours la politique des Tyrans: aveuglés par leurs paſſions, ils craignirent les lumieres & pour eux-mêmes & pour leurs eſclaves; ils redouterent ſur-tout la Philoſophie, qui raiſonne & cherche la vérité; ils eurent la morale en horreur, parce qu'elle accuſe & combat la tyrannie; ſes préceptes dûrent paroître des ſatyres à des hommes identifiés avec l'injuſtice & la perverſité; oppreſſeurs du genre humain ils ne ſouffrirent jamais que les eſprits s'occupaſſent de la politique, parce que toute diſcuſſion doit être défavorable à une Politique abſurde, perpétuellement occupée de la deſtruction des peuples; en un mot, ils ne permirent pas que des penſeurs méditaſſent les objets les plus importants pour la Société, parce que la tyrannie ne veut pas être troublée dans les ténebres, favorables & néceſſaires à l'accompliſſement de ſes ſiniſtres projets.

DANS des nations corrompues & mal gouvernées les talents ſe tournent vers la frivolité: des hommes plongés dans le luxe ſont ennemis de toute réflexion; leurs

esprits, amollis comme leurs corps, ne peuvent aucunement s'appliquer; tous les objets importants paroissent trop graves à des enfants légers qui ne veulent qu'être amusés en passant. Voilà pourquoi, chez des peuples asservis sous le double joug du pouvoir arbitraire & du luxe, on trouve communément une profonde indifférence pour tout ce qui peut intéresser la Patrie; les objets vraiment utiles sont trop vastes pour des ames comprimées & rétrécies. Ainsi l'agréable l'emporte sur l'utile: tout Penseur est regardé comme un extravagant, dont les spéculations paroissent ridicules, impraticables, déplacées: des productions futiles, des ouvrages licentieux, des épigrammes, des chansons, des satyres, des fadeurs galantes sont bien mieux accueillis que les efforts du génie, que les découvertes les plus importantes à la félicité publique, à laquelle très peu de gens daignent s'intéresser: (63) des historiens, des chan-

(63) La Poésie n'est estimable que lorsqu'elle est philosophique, instructive & morale, telle que celle qu'on trouve dans les ouvrages des Voltaire, des S. Lambert, &c. Quant aux productions futiles ou malignes dont tant de poëtes médiocres inondent la Société, on peut les renvoyer au jugement de Malherbe, qui disoit qu'*un Poëte n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles*: Les poëtes de cette trempe se plaignent sans cesse que *la philosophie tue le goût*. Oui, le *goût* des futilités, le *goût*

teurs, des baladins, sont des hommes plus intéressants, pour le gouvernement même, que l'homme rare qui déploie aux yeux de ses concitoyens l'immense tableau des connoissances humaines; heureux encore si des persécutions cruelles ne paient pas des travaux qui auroient dû lui mériter les signes les plus marqués de la reconnoissance publique! Tel fut ton sort sublime & profond Diderot! ton ingrate Patrie ne s'est souvenue de toi que pour troubler ta courageuse entreprise; elle t'a complétement oublié, dès qu'elle fut glorieusement terminée. O Athéniens modernes! enfants légers & frivoles! présenterez-vous toujours la Cigue aux Socrates, à qui vous devriez des autels & des statues? (64)

des fadeurs ennuyeuses que depuis des siecles on répete à toutes les femmes. Un siecle philosophique, pour goûter les poëtes, exige qu'ils soient instruits, qu'ils disent des choses & non des mots, qu'ils abjurent la flatterie & la frivolité pour annoncer des vérités utiles au monde.

(64) La Postérité aura sans doute peine à croire que M. Diderot, principal éditeur de l'*Enclycopédie*, ce vaste dépôt des connoissances humaines, à la confection duquel il a consacré la plus grande portion de sa vie, est peut-être le seul homme de lettres en France qui n'ait pas reçu quelque marque d'attention de la part de son pays. A la fin de son travail utile ce grand homme eût été privé de toute récompense, si l'Impératrice de Russie (Cathérine II) ne se fût généreusement chargée d'acquitter la dette contractée par le genre humain. Il y a quelques années

Un gouvernement qui desire le bonheur de son peuple regardera les Savants comme des coopérateurs de ses travaux, comme des citoyens utiles, comme propres à préparer les esprits à récevoir le bien que le Souverain voudra faire à son peuple. Les préjugés ne sont utiles qu'à ceux qui veulent tromper ou nuire. Des ministres vertueux ont souvent besoin de l'opinion publique pour faire réussir leurs projets les plus sages: la discussion peut servir à les décider eux-mêmes; ils savent que le moindre citoyen peut ouvrir un avis important. C'est donc vers des objets intéressants qu'une administration éclairée tournera les esprits des gens de lettres; elle se fera un devoir d'encourager les talents divers; elle les accueillera, & leur décernera les récompenses dues au mérite & qui sont dignes de lui. Les vrais talents sont nobles & désintéressés. De la liberté, de la gloire, une fortune bornée, remplissent communément tous les vœux de l'homme de génie (65)

qu'on fit à la cour de France une souscription de 50000 livres pour payer les dettes d'un danseur de l'opéra, qui menaçoit le public de porter ailleurs ses sublimes talents.

(65) Toute l'Europe a vu avec admiration le désintéressement noble de M. D'alembert, qui, quoique négligé par sa Patrie, & jouissant d'une fortune très bornée, a constamment résisté aux sollicitations du Roi de Prusse, & s'est refusé pareillement à cel-

La Liberté eſt nécéſſaire aux lettres & aux ſciences. Vouloir des hommes de génie qui ſe portent vers des objets utiles dans des nations ſoumiſes au deſpotiſme, c'eſt vouloir que l'aigle s'éleve au haut des airs malgré la chaîne qui l'attache à ſon bloc. Dans des contrées livrées au luxe & à la tyrannie on peut rencontrer quelquefois de grands Poëtes, des Littérateurs, des Beaux-Eſprits, mais on n'y rencontrera guere des hommes occupés du bien public, des ames nobles & généreuſes, des Hiſtoriens véridiques, des citoyens qui s'intéreſſent au bonheur de la Patrie, des Savants propres à la ſervir utilement.

Ce fut la liberté qui fit naître dans la Grece & dans Rome tant de génies ſublimes que les modernes s'efforcent envain d'imiter. Il eſt impoſſible qu'une nation s'éclaire, lorſqu'il n'eſt point permis aux eſprits de s'occuper ni de la Morale, ni du Gouvernement, ni de la Religion, c'eſt-à-dire, des objets les plus intéreſſants pour l'homme.

C'est donc la liberté, ſi nécéſſaire au perfectionnement de l'art de gouverner

les de l'Impératrice de Ruſſie, qui par les offres les plus ſéduiſantes vouloit l'engager à ſe charger de l'Inſtitution du Prince ſon fils. On voit que les grands hommes ne ſont pas ruineux pour un Etat; ils ſont toujours très-rares, & peu touchés des biens de la fortune. *Panem & libertatem* pourroit être leur deviſe.

les hommes, si utile aux nations, si propre à rendre les Souverains plus justes & les citoyens meilleurs, qu'une administration bien intentionnée doit accorder aux gens de lettres. Si la tyrannie veut régner sur des aveugles, un bon Prince veut commander par la raison à des hommes raisonnables, capables de sentir & de concourir à ses vues louables & bienfaisantes: c'est le propre de la vertu d'agir à découvert.

On demandera peut-être jusqu'où doit aller dans un Etat bien gouverné la liberté de produire ses pensées? Il est très-difficile, peut-être même impossible, d'en fixer les limites avec précision. On ne peut pas se flatter que dans une société nombreuse il ne se trouvera pas quelques insensés; mais la folie ne mérite pas des châtimens aussi severes que la méchanceté ou que la corruption des mœurs. Que les loix punissent la personne, flêtrissent les noms & les ouvrages des vils calomniateurs, des menteurs publics, des corrupteurs de l'innocence, de ces hommes dangereux dont les écrits impurs laissent des traces durables dans le cœur de la jeunesse. (66) Mais qu'on permette à l'écrivain

(66) Quintilien dit que le talent de bien dire doit être regardé comme un mal lorsqu'il est possédé par des méchants, qu'il rend plus

crivain de s'égarer impunément, lorſque dans ſon délire il n'oublie pas ce qu'il doit à la vertu, aux mœurs, à ſes concitoyens.

Il eſt des eſprits ardents ſujets à s'égarer; mais la ſociété peut tirer des avantages des écarts-mêmes du génie: les erreurs des hommes ſervent à nous inſtruire. Les vérités réelles peuvent être combattues ſans danger; elles ſurnagent toujours au torrent qui, tôt ou tard, entraîne les menſonges de l'impoſture & tous les vains préjugés, ſi contraires au bonheur des nations. *Il eſt*, dit Tacite, *bien plus facile d'étouffer les eſprits & les études, que de les ranimer lorſqu'ils ſont tombés dans la langueur.* (67)

Si des écrits pernicieux aux bonnes mœurs, ſi des libelles diffamatoires méritent l'animadverſion des loix, elles ne doivent point montrer la même rigueur aux ouvrages qui préſentent des paradoxes, des ſyſtêmes abſtraits, des opinions hazar-

plus méchants encore: *Facultas dicendi, ſi in malos incidit, & ipſa judicanda eſt malum; pejores enim quibus contingit.* Quintil. Inſtitut. Lib. XII.

(67) *Ingenia ſtudiaque oppreſſeris facilius, quam revocaveris; ſubit quippe etiam ipſius inertiæ dulcedo, & inviſa primo deſidia poſtremo amatur.*

Tacit. *in Vitâ Agricolæ*, c. 3.

dées & téméraires sur des matieres au-dessus de la portée du commun des citoyens. Que des écrits de cette nature soient soumis au jugement ou à la critique des Savants que leur état met à portée de les apprécier : que le Théologien, chargé de combattre les erreurs sur la religion, avertisse le public qu'on l'égare, & qu'il cherche à ramener avec douceur l'écrivain qu'il croit aveugle, & dont il suppose les opinions déraisonnables : que le Médecin juge & combatte les maximes contraires aux principes de l'art ; qu'il attaque avec force les assertions qu'il croit dangereuses pour la santé des citoyens : enfin, chacun dans sa partie, que le Physicien, le Géometre, l'homme de Lettres, l'Artiste, combattent avec liberté toutes les idées qu'ils croiront fausses. Ce n'est que de la discussion que peut sortir la vérité toujours utile au public, & qui doit servir de base à toutes les connoissances humaines. Punir celui qui se trompe est une injustice, dont l'effet seroit d'empêcher la vérité d'être connue, l'utile de se montrer, les sciences & les arts de se perfectionner. Il n'y a que l'imposture qui craigne d'être discutée ; il n'y a que la tyrannie qui redoute les lumieres ; il n'y a qu'un gouvernement sans principes

& ſans vues qui puniſſe l'erreur, & qui faſſe de vains efforts pour gêner la liberté de la preſſe.

Gêner & perſécuter la liberté de penſer, d'écrire & d'imprimer, ſont des entrepriſes auſſi tyranniques qu'inſenſées, inutiles & contraires au bien de la Société. Le deſpotiſme, toujours déraiſonnable & dépourvu de lumieres, ne ſaura-t-il jamais que le cœur de l'homme s'échauffe par la contradiction, qu'indigné des injuſtes chaînes dont on veut le charger il s'irrite; que le danger même ne ſert qu'à exciter ſon ardeur pour des entrepriſes périlleuſes, qui fourniſſent à l'amour-propre des occaſions de s'applaudir de ſon courage. Voilà ſans doute pourquoi l'on voit quelquefois ſortir du ſein des nations les plus opprimées des ouvrages plus mâles & plus vigoureux que des nations les plus libres. La tyrannie ne peut pas briſer le reſſort de toutes les ames; il en eſt qu'elle ne comprime que pour les faire réagir avec plus de vigueur. Rien ne peut égaler la force d'une ame honnête, quand, profondément indignée du crime & de l'oppreſſion, elle croit réclamer pour la Patrie, & plaider la cauſe de la vertu.

Si le deſpotiſme ne peut anéantir la liberté de penſer & d'écrire, il ne réuſſit guere mieux à empêcher de paroître les

ouvrages qui contrarient ses vues : les écrits qui déplaisent à une administration injuste sont recherchés avec ardeur par des citoyens mécontents, & charmés de voir humilier la puissance qui les fatigue. Voilà pourquoi les livres hardis, les satyres contre les hommes injustes & puissants, les critiques d'un gouvernement inique & de ses opérations insensées ou criminelles, pénetrent malgré la plus grande vigilance, & s'achetént à tout prix. Un Malesherbes, un S. Germain, un Turgot, ne craindront ni l'examen ni la critique ; la satyre contre des Ministres vertueux ne peut amuser que des étourdis, & réjouir les ennemis de tout bien. *Les hommes*, dit Pline, *ne se plaignent guere des Princes dont il leur est permis de se plaindre.* (68)

La liberté de penser, de parler, d'écrire & de publier, ne peut inquiéter que des fourbes, des tyrans, des ministres ignorants ou pervers, qui n'ont que des desseins contraires au bien public, ou qui ne veulent point se laisser détromper de leurs erreurs. La présomption & l'opiniâtreté sont le partage de l'ignorance ; la perversité ne veut être ni apperçue ni

(68) *De nullo minus principe queruntur homines, quam de quo maxime licet.*

Voyez PLINII *Panegyric.*

corrigée. Un Gouvernement bienfaiſant veut être inſtruit du vœu public; il veut profiter des lumieres de tout bon citoyen; il mépriſe les clameurs de la méchanceté, les critiques de la ſtupidité, les ſarcaſmes de la malignité, les railleries de la ſottiſe & de la frivolité.

Toute Adminiſtration honnête doit donc, pour le bien de l'Etat, exciter l'activité des eſprits, les détourner des objets futiles, les porter vers l'utilité. Si des deſpotes remplis de vanité ont transformé les gens de lettres en flatteurs, ne les ont occupé que de minuties, ne leur ont jamais permis de s'élever à des choſes nobles & grandes; des Souverains mieux intentionnés mépriſeront les talents frivoles, encourageront les connoiſſances & les recherches néceſſaires à la félicité des peuples. Quels avantages infinis le Gouvernement ne pourroit-il pas recueillir des efforts divers de tous les eſprits ſi variés d'une nation vive, ſpirituelle, remplie d'activité? Si le torrent des affaires empêche les gens en place de porter l'attention convenable ſur des détails immenſes, qu'ils permettent aux ſpéculateurs de s'en occuper; ils auront, ſans doute bientôt des amas de projets, de ſyſtêmes, ſouvent peu raiſonnés, mais parmi leſquels il pourra s'en trouver de ſages, d'utiles, de pra-

ticables. Ce que nos yeux cherchent bien loin, eſt ſouvent à nos pieds. Ceux qui font taire tout le monde ſont rarement éclairés, & ne ſont à portée de jouir des lumieres de perſonne Les étincelles réunies des eſprits ſi variés d'un grand peuple peuvent allumer un flambeau capable d'éclairer le monde.

Tout paroît difficile, ou même impoſſible, dans les pays où il n'eſt pas permis de parler, d'examiner & d'écrire. Des Deſpotes imbécilles, conduits par des Vizirs ignorants ou méchants, ſuivent une routine ſtupide, & n'oſent rien changer; toute innovation paroît dangereuſe à des eſprits trop foibles pour ſe dégager des entraves de l'habitude. Les changements les plus néceſſaires, & dont l'utilité devroit être évidente, effraient des eſprits incertains & flottants. Enfin le torrent des affaires entraîne tellement les Souverains & les Miniſtres les mieux intentionnés, que ſouvent ils n'ont pas le temps de s'occuper avec ſuite des objets les plus importants & des améliorations les plus utiles.

Assisté des lumieres de tout un peuple, il n'eſt rien qu'un Gouvernement bienveillant ne pût aiſément éclaircir & pratiquer. La Légiſlation pourroit facilement ſe corriger, ſe ſimplifier, devenir

& plus claire & meilleure; l'Éducation, presque impossible à rectifier chez un peuple esclave & vicieux, deviendroit entre les mains d'une administration sage la pépiniere des citoyens éclairés, vertueux & capables. Animées par les récompenses du Souverain, la Physique, l'Histoire naturelle, la Chymie, la Médecine, la Botanique, dévoileroient à nos yeux tout ce qui nous intéresse dans les secrets de la nature; la Méchanique rendroit nos travaux plus faciles; l'Art nécessaire & funeste de la guerre seroit perfectionné; les Arts d'agrément, toujours appliqués à l'utilité publique, deviendroient plus intéressants, plus touchants, plus estimables.

La Législation vigilante doit empêcher ces Arts de nuire aux mœurs des citoyens; elle doit mieux diriger le goût de tant d'Artistes, trop souvent occupés à séduire nos regards, soit par les peintures indécentes de la mythologie ancienne, soit par des représentations trop naïves de la corruption moderne. En permettant aux Artistes d'exposer en public ces indignes productions, la Police se rend évidemment coupable des désordres & des ravages qu'elles opérent dans l'esprit & dans le cœur d'une jeunesse, dont les passions sont toujours trop promptes à s'allumer.

déshonnêtes, à les déférer aux Tribunaux civils pour les calomnies, les mensonges & les délits sur lesquels les loix ont prononcé. Il est à croire qu'une jurisdiction établie dans ces vues pourroit remédier aux abus trop communs dans la République des Lettres, y faire cesser les jalousies, les cabales, les inimitiés, les petitesses qui devroient être inconnues de ceux que leur état destine à l'instruction des autres, & dont le salaire doit être l'estime du public. Son intérêt sera toujours que les qualités du cœur soient préférées aux talents les plus sublimes de l'esprit, qui deviennent une arme dangereuse entre les mains des méchants. *Il faut*, dit un ancien, *pardonner les écarts & les fautes au génie, mais il ne faut pas lui pardonner des attentats.* (69)

Si ce projet paroissoit insensé, nous dirions que la sagesse du gouvernement peut employer d'autres moyens plus efficaces pour réprimer les excès de quelques gens de lettres, & pour attirer aux autres la considération que méritent des citoyens honnêtes, qui consacrent leurs veilles, leur santé, & même souvent leur vie, soit à l'utilité, soit aux plaisirs louables de leurs concitoyens.

(69) *Multa donanda ingeniis puto; sed donanda vitia, non portenta sunt.* Senec. controvers. lib. V.

Pour encourager les talents, il faut qu'ils ſoient équitablement récompenſés. Lorſque l'autorité ou le crédit veulent décider des récompenſes deſtinées aux gens de lettres, elles deviennent trop ſouvent la proie des flatteurs, des charlatans, des hommes les plus dépourvus de mérite & de lumieres. Le vrai ſavant, occupé de ſon objet, n'a pas le temps d'intriguer, de cabaler, de faire ſa cour aux grands; voilà pourquoi ſouvent le chemin de la fortune ſe trouve fermé pour lui.

Sous une Adminiſtration zélée pour le progrès des ſciences, toutes les places & récompenſes deſtinées aux ſavants & gens de lettres devroient n'être accordées qu'au *concours*, & décernées par les ſuffrages des vrais juges du mérite & de la capacité de ceux qui prétendent être honorés ou récompenſés. Cette méthode préviendroit les injuſtices, les cabales, les baſſeſſes, qui trop ſouvent font préférer l'ignorance adroite ou favoriſée aux talents les plus eſtimables. Tout homme de lettres qui paſſe ſon temps à ſolliciter, à captiver la bienveillance des femmes ou des grands, eſt communément un homme médiocre, qui n'a ni la nobleſſe ni l'enthouſiaſme convenables à ſon mêtier.

CHAPITRE X.

De la Législation morale relative à l'Education.

RIEN n'eſt plus inutile que de donner un plan général d'éducation honnête ou morale chez des peuples ſoumis à des tyrans ou gouvernés par les caprices du pouvoir arbitraire. Sous un tel gouvernement quelques citoyens iſolés pourront bien, près de leurs foyers domeſtiques, donner à leurs enfants des principes de juſtice, d'humanité, de bienfaiſance, de vertu; mais ces principes moraux, perpétuellement oppoſés aux maximes de la tyrannie & d'une ſociété corrompue, ne tarderont guere à diſparoître dès que les enfants auront quitté l'aile paternelle, pour prendre leur eſſor dans l'air empeſté du grand monde.

SI ces dangers ſubſiſtent pour ceux-mêmes que des parents vertueux ont pris ſoin d'élever avec attention, quels talents & quelles vertus faut-il attendre de ceux dont l'éducation a été totalement négligée par des parents vicieux & diſſipés, ou totalement pervertie par des exemples do-

mestiques très-opposés à la Morale ? Quelqu'un a dit avec raison, *qu'ayant d'élever les enfants il seroit à propos d'élever les parents.* On pourroit ajouter, que pour que ces derniers fussent convenablement élevés, il faudroit que ceux qui reglent les destinées des hommes eussent reçu l'éducation nécessaire pour gouverner avec sagesse. C'est bien plus le gouvernement qui façonne ou modifie les peuples, que le climat. Quoique les individus different étrangement les uns des autres par leurs organisations, leurs passions, leurs tempéraments, leurs facultés, leurs dispositions naturelles; il n'en est pas moins certain qu'une nation reçoit toujours de ses chefs des impulsions générales, continues, réitérées, qui décident de leurs habitudes, de leurs idées, de leurs mœurs nationales. En un mot, on ne peut élever deux individus précisément de la même maniere; mais on peut, en masse, donner un caractere uniforme à tout un peuple: il sera vil sous le despotisme; il sera noble & magnanime quand il jouira de la vraie liberté; il sera vicieux, léger, frivole, sous des maîtres corrompus, dissipés, indifférents au bien public; il seroit juste, humain, vertueux & posé, s'il étoit gouverné par des Princes qui connussent leurs vrais intérêts & l'importance de leurs devoirs.

Toutes les fois que le destin accordera des Souverains vertueux à la terre, il leur sera facile de procurer aux enfants de leurs sujets une éducation conforme au but de toute Société. La Morale sera la base de cette éducation: par des instructions proportionnées à chaque âge, à chaque état, elle ne cessera de leur répéter ce qu'est l'homme, quelle est sa vraie nature, ce que demandent ses intérêts véritables; en quoi consiste son vrai bonheur; ce que doit faire un être raisonnable & sociable pour obtenir des biens réels, qu'il ne peut se procurer sans les secours de ses semblables; que ceux-ci ne lui seront utiles ou secourables que lorsqu'il sera juste, ou disposé à s'attirer par sa conduite leur affection & leurs sentiments favorables.

Ainsi dès sa plus tendre enfance l'homme doit apprendre à se connoître lui-même; il saura ce qu'il doit faire ou éviter pour se conserver & pour se maintenir dans une existence heureuse. Il découvrira peu à peu les liens qui l'unissent aux hommes, ce qu'il leur doit, le besoin qu'il en a, l'impuissante foiblesse où sans leurs secours continuels il se verroit jeté. Dès-lors l'enfant, ou le jeune homme, se trouvera prémuni contre l'orgueil, qui cause tant de troubles dans la vie sociale en faisant

méconnoître le prix des autres & ſa propre petiteſſe; contre la colere, qui nous met en guerre avec les autres, & ceux-ci avec nous; contre l'avarice, qui le rendroit inutile & mépriſable; contre l'intempérance & les excès, qui l'aviliroient & ruineroient ſa ſanté, &c. Il apprendra en même temps à chérir les vertus, qu'il regardera comme des moyens ſûrs de ſe concilier l'amour des hommes avec leſquels il doit vivre, qui contribueront en tout temps à ſes plaiſirs, ainſi qu'à ſon bonheur durable.

L'ÉTUDE de l'Hiſtoire confirmera par des exemples les principes moraux qu'on aura enſeignés à la jeuneſſe. Cette Hiſtoire, bien préſentée, ne ſera qu'une longue ſuite d'expériences & de faits, qui prouveront que la vertu ſeule a contribué dans tous les âges à la puiſſance, à la proſpérité, à la gloire des nations; que les vices ont été les cauſes plus ou moins promptes de leurs chûtes effrayantes. L'éleve pourra ſentir que dans tous les ſiecles la vertu du citoyen le place au-deſſus des autres, le fait chérir & reſpecter; il le verra noble & grand, même dans l'indigence, la diſgrace & les fers. Par les larmes qu'il verſera ſur le ſort des Ariſtide, des Socrate, des Phocion, il connoîtra que la vertu ne meurt point;

que souvent persécutée par l'envie & la méchanceté des contemporains, elle ne cesse pas d'exercer son empire légitime sur la postérité. Notre éleve voudra donc être vertueux, & devenir, s'il se peut, un grand homme, comme ceux dont les exemples l'auront vivement enflammé.

Une sage institution n'ira point faire admirer à la jeunesse les hauts faits & la gloire de ces héros fameux, de ces destructeurs des empires, de ces conquérants superbes dont l'Histoire nous a transmis les heureux attentats. On montrera toujours ces hommes, divinisés par la sottise, comme d'infames voleurs, comme d'illustres scélérats, baignés impudemment dans le sang & les larmes des peuples, & dont les noms détestables doivent être en horreur à la postérité la plus reculée. L'Histoire moderne ne fera que rapprocher le tableau, & fournir des preuves récentes aux vérités morales que l'Antiquité aura fait appercevoir dans des siecles antérieurs. On y verra que de tout temps des Princes aveugles, en foulant à leurs pieds les regles de la Morale, ont fait de leurs Etats & de la terre entiere le séjour du deuil, de l'affliction, de la misere.

La Morale & l'Histoire, présentées à la jeunesse avec énergie & d'une façon sensible, l'habitueront à sentir, à penser,

à s'exprimer, à lier ses idées avec justesse, à juger sainement des choses; elles lui apprendront à connoître ce qui est bon, aimable, digne d'estime, & à le distinguer de ce qui est vraiment honteux & déshonnête. En un mot, la Morale, sous cet aspect, renferme des leçons de la grammaire, de l'art de parler, de l'art de penser & de raisonner. Animée par des exemples & des traits propres à remuer l'imagination & à se graver dans la mémoire, cette Morale expérimentale attacheroit bien plus que les préceptes arides d'une *Grammaire* & d'une *Syntaxe* inintelligibles même pour des personnes plus mûres, mais que la routine emploie par-tout pour le tourment de l'enfance. Cette Morale paroîtroit au jeune homme plus persuasive & plus touchante que les leçons ampoulées & si peu naturelles de la *Rhétorique*. Enfin cette Morale apprendroit mieux à raisonner, qu'une *Logique* hérissée d'arguments aussi propres à soutenir le mensonge qu'à défendre la vérité. C'est sur-tout dans la conduite de la vie qu'il importe à la jeunesse d'apprendre à raisonner: cette Logique sert à l'homme à chaque instant de sa durée: celui qui sait lier les effets à leurs causes, qui sait enchaîner ses idées, doit à coup sûr devenir un homme de bien, un très-bon citoyen, un bon époux,

un bon pere, un bon ami, un homme cher à la Société. Les méchants ne sont jamais que de mauvais raisonneurs, qui se donnent beaucoup de peine pour se faire détester.

Après avoir appris à l'éleve à se connoître, après lui avoir montré les rapports qui l'unissent aux autres hommes, l'éducation lui fera successivement parcourir les êtres répandus autour de lui, & les usages auxquels ils peuvent être employés. La curiosité, si propre à la jeunesse, suffit pour lui donner le desir de démêler une foule d'objets nouveaux. L'Histoire naturelle l'instruit & le délecte par la variété des spectacles qu'elle présente à ses regards: il voit des rapports, des ressemblances, des points de conformité entre lui & les animaux; il leur trouve, comme à lui, la faculté de sentir; l'éducation lui défendra donc de les faire souffrir, de peur que l'habitude d'exercer la tyrannie sur eux ne le rende un-jour inhumain, insensible envers les hommes. Poussé par la même curiosité le disciple apprendra, même en jouant, les noms & les usages des plantes, des minéraux, des métaux, des pierres, &c.... Poussant alors plus loin ses connoissances, la Géographie fera voir à son éleve l'étendue de la demeure qu'il habite, les différents hommes qui

l'occupent : il reconnoîtra qu'il doit les aimer parce qu'ils ſont ſes freres, ſes ſemblables, & que les rapports éloignés qui l'uniſſent avec eux n'en ſont pas moins certains & conſtituent l'humanité. Il apprendra de plus que les peuples les plus lointains, par le moyen de la navigation & du commerce, contribuent à ſes plaiſirs, à ſa commodité, à pluſieurs de ſes beſoins. Il voudra bientôt ſavoir comment l'homme parvient à franchir les mers; il trouvera que pour s'en éclaircir il faut connoître la Méchanique, l'Aſtronomie, la Phyſique, &c.

EN procédant de cette maniere, le jeune homme, entraîné par ſa curioſité, peut acquérir toutes les ſciences dont on voudra l'inſtruire. C'eſt ainſi que l'éducation, ſans contrainte & ſans larmes, peut faire ſucceſſivement parcourir à ſes éleves le cercle des connoiſſances humaines : mais elle arrêtera chacun d'eux plus particuliérement ſur les objets dont il s'occupera dans l'état auquel il ſe deſtine; elle lui fera ſentir que pour mériter l'eſtime & l'affection de ſes ſemblables, pour parvenir aux honneurs ou à la fortune, il faut ſe diſtinguer par ſes talents & ſe rendre utile, quelque poſte qu'on doive un jour occuper dans la Société.

Celui que sa naissance appelle au gouvernement de la Société apprendra donc, qu'il contracte l'obligation de faire le bonheur de tout un peuple, qui n'obéit que parce qu'il espere que son attente ne sera pas trompée. La science des Rois est d'être justes; par conséquent ils doivent obliger ou inviter tous les citoyens à se rendre utiles les uns aux autres, & les empêcher de se nuire. Voilà ce que l'éducation doit enseigner à tous les Souverains: utiles à tous, ils doivent forcer leurs sujets à s'occuper sans cesse de leur utilité réciproque. L'Education d'un Prince ne doit pas se proposer de lui enseigner toutes les sciences nécessaires à ses sujets dans les états divers auxquels ils sont destinés; elle ne doit lui faire connoître que ce qui, étant vraiment utile ou nuisible à son pays, doit être équitablement encouragé ou réprimé, récompensé ou puni: c'est en cela que consiste la vraie Politique, le véritable art de régner.

Cela posé, le Souverain doit veiller pour que l'Education lui prépare, dans chaque branche de l'administration, des citoyens capables de servir l'Etat avec zele comme Ministres, comme Juges, comme Guerriers, comme Prêtres, com-

me. Négociateurs, &c. Les places éminentes ſont des récompenſes que, pour ſon propre intérêt & ſa gloire, le Prince ne doit accorder qu'aux talents, au mérite, à la vertu, c'eſt-à-dire, à la capacité, à la volonté d'être utile à la Patrie dans la portion d'autorité qu'on aura droit d'exercer ſur ſes concitoyens. La ſource la plus ordinaire des malheurs des nations c'eſt que la faveur, l'intrigue, la naiſſance, qui rarement ſuppoſent le mérite, font appeller aux places les plus éminentes des hommes ſans principes, ſans lumieres & ſans mœurs, dont les vices & l'incapacité jettent le Prince & ſes ſujets dans les plus grands embarras. Les dignités & les places ſemblent ſouvent être miſes en *lotterie*. L'Education devroit de bonne heure former aux Souverains des coopérateurs accoutumés au travail, appliqués, ambitieux de ſe diſtinguer, qui ſous les miniſtres du Prince puſſent apprendre les détails de l'adminiſtration. Par-là les hommes n'arriveroient au Miniſtere que munis des connoiſſances néceſſaires pour l'exercer d'une façon avantageuſe à la Patrie, & honorable tant pour le Prince que pour eux-mêmes. Des Miniſtres incapables nuiſent à leur pays, & font mépriſer le Souverain qui leur donne ſa confiance.

Les bons Princes sont rares, parce qu'il n'est point d'hommes dont l'éducation soit plus constamment négligée; elle n'enseigne aucuns devoirs à des êtres à qui, pour l'ordinaire, tout persuade que leur nation est faite pour eux, qu'ils ne doivent rien à personne, que régner c'est être en droit de donner un libre cours à toutes ses passions. Ceux qui président à l'éducation des rois semblent avoir adopté les maximes affreuses de Thrasimaque, à qui Platon fait dire „ que „ le souverain bien de la Société est l'in- „ térêt de celui qui commande; que l'in- „ justice est toujours utile à celui qui „ regne; que c'est elle qui constitue la „ vraie Politique; que l'équité n'est que „ l'effet de la sottise & de la simplicité, „ qu'elle ne doit être le partage que du „ foible." (70)

C'est ainsi que l'éducation des Princes commence très souvent par empoisonner en eux la source de l'éducation publique. Voilà comment, dès l'âge le plus tendre, on forme des tyrans opiniâtres, uniquement occupés de leurs fantaisies, qui ne veulent auprès de leur personne que des hommes prêts à les satisfaire, qui ne demandent rien à leurs

(70) Voyez Platon *de la Républ.*

miniſtres que d'étendre l'autorité dont ils ont beſoin pour écraſer leurs ſujets, qui veulent que l'éducation n'accoutume les citoyens qu'à une ſoumiſſion aveugle à leurs ordres les plus déraiſonnables. Une bonne éducation ſeroit incompatible avec les vues de la tyrannie, qui veut jouir du pouvoir de s'enfouir elle-même ſous les ruines de toute la Société.

Il n'y a que les bons rois qui puiſſent former ou choiſir de bons miniſtres: par-tout où la naiſſance & la faveur conduiſent ſeules aux grandes places, par-tout où l'ignorance & la foibleſſe permettront les intrigues, par-tout où l'opulence ſuffira pour acquérir le droit d'exercer l'autorité, ceux qui pourront y prétendre n'auront beſoin ni d'éducation, ni de connoiſſances, ni de vertus. Voilà pourquoi les emplois les plus importants d'un Etat ſont remplis très ſouvent par des hommes que leur mérite perſonnel devroit en exclure, & reléguer dans les dernieres claſſes des citoyens. Que disje! celui qui dans les claſſes inférieures, ou les plus mépriſées de la grandeur altiere, exerce avec honneur une profeſſion utile, doit occuper dans l'eſtime de ſes concitoyens une place plus diſtinguée que tant de bas Courtiſans, tant de Nobles ignorants, tant

de grands ſans vertus & ſans talents qui dévorent la Patrie & la menent vers ſa ruine.

Sous un gouvernement injuſte il ne peut y avoir d'émulation; cependant elle doit être l'ame de toute éducation. Un Souverain qui donne toutes les places, toutes les récompenſes, tous les honneurs à la naiſſance, à la faveur, aux richeſſes, à l'intrigue, ſe prive lui-même des talents du plus grand nombre de ſes ſujets. Une ſage Politique devroit exciter dès la jeuneſſe une émulation utile dans les cœurs de tous les citoyens: les récompenſes ſeroient alors accordées au vrai mérite; les places ſeroient données au concours; chacun, par ſes études, s'efforceroit d'y parvenir; dès l'enfance le citoyen s'accoutumeroit à voir le but qu'il peut atteindre par ſon travail dans la carriere où ſon ſort l'a jeté; par-là l'État ſe rempliroit d'hommes capables de le ſervir avec ſuccès dans toutes les profeſſions, dans les places éminentes ainſi que dans les médiocres & les petites. Alors le jeune homme, deſtiné au métier de la guerre, ſe diroit qu'avec du courage & des talents il a droit d'aſpirer à tous les grades, les honneurs & les récompenſes militaires; celui qui ſe deſtine à la Magi-

ſtrature verroit dans le lointain les dignités auxquelles un mérite diſtingué peut l'élever; celui qui ſe deſtine à l'Egliſe tâcheroit d'acquérir les connoiſſances & les qualités qui peuvent lui faire obtenir les bienfaits dont ſon état eſt ſuſceptible; celui qui court la carriere des lettres & des ſciences de toute eſpece, s'efforceroit de parvenir au but que le gouvernement lui montreroit; l'artiſan, l'ouvrier, le cultivateur, tâcheroient de ſe diſtinguer par une induſtrie qui pourroit leur procurer les prix modiques qu'on propoſeroit à leurs efforts; enfin dans tous les états, dans toutes les claſſes de la Société, une émulation noble exciteroit à la vertu, toujours ſi honteuſement oubliée dans la diſtribution des honneurs & des récompenſes.

C'est par la même voie que le gouvernement pourroit former des inſtituteurs dignes de recevoir le dépôt précieux d'une jeuneſſe ſur laquelle ſe fondent les eſpérances d'une nation. En honorant, en diſtinguant les hommes deſtinés à faire des citoyens éclairés & vertueux, on leur inſpirera des ſentimens plus généreux & plus relevés que ceux qu'on trouve communément dans les mercenaires avilis à qui l'on confie les premieres années de ceux qui parviendront

un jour aux places les plus importantes d'un Etat. A voir l'indifférence de la plupart des Souverains ſur l'éducation publique, on auroit lieu de croire qu'ils s'embarraſſent fort peu que leurs pays renferment de bons ou de mauvais ſujets. (71)

DANS toutes les nations on éleve inceſſamment, avec des fraix énormes, des Palais ſomptueux, des monuments inutiles & coûteux; & l'on ne penſe aucunement à jeter les fondements de l'édifice ſocial. Des gouvernements trop militaires ne ſongent qu'à former des ſoldats; ils abandonnent le reſte des citoyens à une éducation purement théologique & routiniere, qui ne convient nullement à des citoyens faits pour ſervir la Patrie dans les autres claſſes de la Société. Des langues anciennes, & mortes pour les modernes, peuvent être utiles & néceſſaires à des Théologiens, obligés, pour s'inſtruire, de pâlir ſur les monuments de l'Antiquité. Ces langues peuvent encore être utiles à des Médecins, & contribuer aux amuſe-

(71) Un reproche ſi grave n'eſt pas fait pour tomber ſur la ſage Impératrice de Ruſſie (CATHERINE II) dont le public vient de voir les *Plans pour l'inſtitution de la jeuneſſe* dans ſes Etats; plans qui devroient faire rougir les Souverains de bien des nations policées. C'eſt aujourd'hui la Scythie qui donne des exemples mémorables à tous les Princes de l'Europe.

ments & aux recherches des ſavants de profeſſion. Mais elles pourroient être inutiles aux Juriſconſultes, aux Magiſtrats, qui devroient avoir dans chaque pays une juriſprudence claire, écrite dans une langue intelligible pour tous les citoyens. (72) Enfin l'étude pénible de ces langues mortes, néceſſaire à tous ceux qui ont le temps de cultiver les lettres, ne devroit pas abſorber les plus belles années d'une jeuneſſe deſtinée à des fonctions auxquelles ces langues ne ſont aucunement néceſſaires. En Europe l'on enſeigne les langues latine & grecque à tout jeune homme qui veut étudier; après avoir employé bien des années précieuſes à ce travail inutile, peu de gens poſſedent ces langues dans une certaine perfection, ou bientôt ils les oublient ſi leur état ne leur permet pas de les cultiver aſſidument.

Ne feroit-il pas plus ſage d'occuper les années tendres de l'enfance d'études moins arides que celle de langues, que l'on ſaiſiroit bien mieux dans un âge plus mûr? Eſt-il une langue étrangere qu'un homme fait ne puiſſe apprendre en une

(72) Nous avons déjà fait remarquer plus haut (chap. VI.) qu'en France la magiſtrature eſt le ſeul état qui, malgré ſon importance, eſt totalement privé d'une éducation préparatoire. Cependant le jeune homme qui s'y deſtine eſt obligé de ſavoir du latin pour pouvoir étudier les Loix Romaines, qui n'ont point de force en France. ô routine imbécille! . . . .

année, quand il a de l'ardeur & quelques diſpoſitions? Faut-il faire gémir l'enfance ſur des mots, lorſqu'elle n'a pas encore d'idées des choſes? Ne vaudroit-il pas mieux qu'un citoyen connût la langue de ſon pays, que les langues perdues de la Grece & de Rome?

UN Gouvernement ſage peſera les avantages & les déſavantages de l'éducation telle que la routine, toujours aveugle dans ſa marche, la perpétue juſqu'à préſent. Si l'on s'en rapportoit à ſes partiſans, rien ne manque à l'éducation publique; tandis que des colleges où l'on éleve la jeuneſſe on voit rarement ſortir des hommes habiles, & bien moins encore des citoyens qui ſachent vivre dans le monde. Au ſortir de ſes études le jeune homme le plus inſtruit ignore ce que c'eſt qu'une Nation, une Société publique, un Souverain, un Sujet, un Citoyen, un Pere de famille, un Maître; il n'a des idées d'aucun état, d'aucune profeſſion. S'il a bien profité des leçons qu'il a reçues, il connoîtra beaucoup mieux l'hiſtoire & les mœurs d'Athenes, de Sparte, de Rome, que celles de la ville qui l'a vu naître. En un mot, il eſt neuf ſur les objets les plus importants pour lui.

BIEN plus, le jeune Diſciple, qui paroît dans le monde, n'a nulle idée de ſes devoirs ſociaux. La Morale inculquée

par ſes maîtres eſt communément aſcétique, contemplative, plus faite pour la ſolitude que pour la vie active que l'on doit mener dans le monde. Les miniſtres de la religion, chargés en tout pays de l'éducation de la jeuneſſe, ſemblent en effet avoir oublié qu'ils avoient à faire de tous leurs éleves non des ſolitaires, des cénobites ou des prêtres, mais que la plupart d'entre eux étoient deſtinés à devenir un jour des guerriers, des hommes d'Etat, des magiſtrats, des hommes publics, des citoyens, qui, indépendamment de leurs devoirs religieux, avoient encore à remplir tous ceux qu'exige la vie ſociale. Conſéquemment, aux motifs ſurnaturels que la religion préſente aux hommes pour les porter à la vertu, ces inſtituteurs n'auroient pas dû négliger de joindre tous les motifs naturels, humains & palpables, que l'expérience nous montre comme agiſſant plus fortement ſur les eſprits que des motifs ſpirituels, que des récompenſes ou des craintes éloignées. Ceux qui élevent la jeuneſſe paroiſſent n'avoir pas aſſez réconnu la conformité, ou plutôt l'identité des loix morales d'une Divinité bienfaiſante & Juſte, & des loix naturelles, humaines & ſociales. Ces motifs, unis & conciliés, auroient ſans doute agi plus puiſſamment ſur les mortels, & les auroient rendu meilleurs.

Voila donc ce que tout Législateur devroit faire sentir aux Ministres de la religion, lorsqu'il les charge de l'éducation publique: par ce moyen la Religion, la Morale & la Politique, réunissant leurs forces diverses pour graver dans les jeunes cœurs des principes honnêtes, formeroient de bons citoyens. La Religion, comme on l'a suffisamment prouvé, ne fonde ses droits que sur sa conformité avec la saine Morale; & la Politique ne peut être avantageuse qu'en donnant aux leçons de la Morale la sanction de l'autorité. Dès que leurs intérêts se séparent, les hommes ne savent plus à quoi s'en tenir: avec de la religion ils n'ont point la Morale nécessaire à la Société; ou avec la Morale sociale ils n'ont point de religion; ou enfin ceux qui gouvernent, ainsi que leurs sujets, finissent par avoir aussi peu d'égards pour la religion que pour les préceptes les plus sacrés de la Morale naturelle. Par une suite de cette mésintelligence déplorable on voit souvent le chrétien religieux, satisfait de pratiquer ou de posséder les vertus *évangéliques* & divines que sa religion lui recommande, montrer un profond mépris pour les vertus humaines & sociales; ou bien l'on voit des incrédules mépriser les vertus religieuses, parce qu'ils les croient inutiles, ou même opposées au bien de la Société;

enfin l'on voit très ſouvent le deſpote & le tyran fouler également aux pieds & les vertus divines & les vertus humaines. Cette diviſion malheureuſe porte le trouble chez les peuples, & la confuſion la plus fâcheuſe dans les idées. Tout ſe réunit à prouver que la Morale eſt la même pour tous les hommes; que les mêmes vertus ſociales qui font le bon Citoyen, doivent former & le bon Prêtre & le bon Souverain.

L'ÉDUCATION publique, ayant une influence néceſſaire ſur le bien-être & le repos des Etats, mérite donc l'attention & la vigilance de tout bon gouvernement. Le Souverain devroit faire de cet objet important un département, un miniſtere qui s'en occuperoit uniquement; ſa fonction ſeroit de veiller ſur la conduite des inſtituteurs, de les contraindre de n'inſpirer à la jeuneſſe que des principes conformes aux intérêts de la Société. Pour que ces principes fuſſent uniformes, & non ſujets aux caprices des inſtituteurs, un des premiers ſoins du gouvernement devroit être de ſonger à la confection d'un *Catéchiſme moral* ou d'un *Code ſocial* ſimple, clair, accommodé à l'âge, à la capacité, à l'intelligence des éleves. Il eſt très-peu d'enfants à qui, à l'aide de bons éléments, on ne pût enſeigner les pré-

ceptes de la Morale d'une maniere propre à les intéresser, & même à les amuser; des exemples, des traits d'histoire, des faits présents & journaliers, pourroient éclaircir les préceptes, & les fixer dans la mémoire.

C'est souvent par la faute des instituteurs que leurs leçons dégoûtent leurs éleves & leur deviennent inutiles. Ceux qui d'ordinaire sont chargés d'élever la jeunesse, se trouvent privés eux-mêmes d'une éducation convenable. Gonflés d'un sot orgueil, ils le montrent fréquemment par l'abus du pouvoir qu'ils exercent sur de tendres enfants, qu'on voit, baignés de larmes, recevoir en tremblant des leçons que le trouble de leur esprit ne peut manquer de rendre infructueuses. C'est l'inhumanité, la dureté, l'humeur, les caprices, les châtimens arbitraires & très souvent injustes de tant de maîtres, qui, pour le moins autant que leur incapacité, contribuent à rendre leurs enseignemens inefficaces, & même à pervertir les sentimens de leurs éleves. Le despòtisme, sous quelque forme qu'il se présente, avilit l'ame ou la révolte: celui des instituteurs n'est propre à donner à leurs disciples que les sentiments abjects de la servitude, la fausseté, la fourberie, le mensonge & tous les vices

que

que la crainte inſpire à des eſclaves. (73) De plus, cette tyrannie anéantit pour eux les idées de la juſtice; ils s'imaginent que le pouvoir conſiſte dans la faculté de nuire & de faire obéir à ſes propres fantaiſies: d'où l'on voit qu'une éducation ſervile ne peut former que des ames baſſes, ou des hommes très inſolents lorſqu'ils auront un jour quelque autorité.

Il eſt de l'intérêt des nations qu'on leur forme des citoyens juſtes & ſenſibles à l'honneur. Ainſi le Gouvernement doit bannir de l'éducation publique tout pédantiſme rebutant, tout pouvoir arbitraire, tous châtiments aviliſſants. Les inſtituteurs doivent ſe montrer ſans paſſions & ſans humeur; ils doivent égayer leurs leçons, reprendre avec bonté, montrer la raiſon, corriger de ſang-froid, de maniere que les diſciples reconnoiſſent que l'équité les punit pour leur propre bien. Des châtiments infligés à la jeuneſſe ſans motifs connus, ſont inutiles, ne font que dérouter ſes idées, confondent dans ſon

(73) Théodoric Roi des Goths ne voulut pas permettre que les enfants de ſes guerriers fréquentaſſent les écoles, *parce que*, ſelon lui, *il étoit impoſſible qu'on ne craignît pas une épée ou une lance, après avoir craint la férule.* Il eût été plus court de ſupprimer cette *férule*, & de tirer les Goths de leur barbarie en les envoyant à des écoles moins ſerviles.

eſprit les notions ſi claires du juſte & de l'injuſte, de la force & du droit.

Ainsi, comme dans toutes les autres parties de l'adminiſtration, le Gouvernement doit protéger la foibleſſe de l'enfance contre la puiſſance ſouvent inique de ſes maîtres: il lui importe bien plus d'avoir un grand nombre de citoyens honnêtes, bons & juſtes, que de laiſſer inutilement tourmenter des enfants pour les rendre plus ou moins habiles. Les grands talents ſont rares; les ſciences ne s'acquièrent qu'avec peine: mais les hommes de tous états ſont ſuſceptibles de vertus, & dès-là peuvent devenir de très-bons citoyens.

C'est principalement ſur l'éducation des gens du peuple que tout Légiſlateur devroit porter ſes vues. En délivrant les foibles & les pauvres des inſultes & des vexations des grands & des riches, les citoyens des claſſes inférieures auront des ames plus hautes, s'eſtimeront quelque choſe, ſeront ſuſceptibles des ſentiments de l'honneur, ſe négligeront moins ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur. (74) La partie la plus nombreuſe de toute

(74) Les nations les plus libres de l'Europe ſont auſſi les plus propres dans leurs maiſons & leurs habits. La liberté produit l'aiſance, & celle-ci la propreté. Les Anglois & les Hollandois ſont d'une propreté auſſi merveilleuſe qu'eſt la mal-propreté des Eſpagnols, des Portugais, des Italiens, des Moſcovites, &c.

nation n'a point d'autre idée de Morale & de vertu, que celle que lui donnent les ministres de la religion: mais cette Morale religieuse, occupée d'une autre vie, semble trop négliger les vertus nécessaires à la vie présente; elle ne parle point à l'homme du peuple des motifs humains, naturels & sensibles, qui pourroient le porter au bien; elle ne lui montre que dans le lointain des récompenses & des châtiments dont, pour l'ordinaire, il n'est que foiblement touché. Enfin l'on voit très souvent les gens du peuple allier l'ivrognerie, le larcin, la crapule & la débauche à la religion, qui chez lui ne consiste qu'en des pratiques extérieures. (75)

IL faut croire que les instructions des ministres de la religion deviendroient plus efficaces sur le peuple, si aux principes & aux dogmes religieux ils vouloient joindre les principes évidents de la Morale humaine, qui prouve aux hommes de tous les états qu'ils sont intéressés en

(75) Une prostituée de Paris alloit tous les matins à la messe pour obtenir la grace d'avoir bien des galants pendant la journée. Un Juif d'Amsterdam, qui avoit volé, fut arrêté pour n'avoir pas voulu s'enfuir le jour du Sabbath. — M. de Caylus nous apprend, dans ses *Souvenirs*, que Me. de Montespan, maîtresse de Louis XIV, avoit grand soin de faire maigre les vendredis & samedis: ce qui prouve que les gens de qualité ne raisonnent souvent pas mieux que les gens du peuple.

cette vie à être justes, bons, honnêtes, tempérants, &c. Inculqués dès la plus tendre jeunesse, ces principes montreroient aux artisans, aux laboureurs, aux indigents qu'ils doivent travailler pour subsister honnêtement; que la paresse les expose au vice; que le vice conduit au crime, qui rarement peut échapper à la rigueur des loix. Ces principes leur feroient sentir qu'il faut chercher à bien faire, travailler avec attention, ne point tromper dans le commerce, pour aquérir une aisance que procureroit difficilement la négligence ou la fraude: ils leur prouveroient que des passions brutales exposent tout homme qui s'y livre aux dangers les plus marqués; que l'intempérance mene à la déraison, à la perte des forces, à la misere. Une Morale humaine, accommodée à chaque ordre des citoyens, leur indiqueroit dès l'enfance les qualités les plus convenables à leur état, les vertus auxquelles ils doivent s'habituer, les vices qu'ils doivent craindre & fuir pour leur propre avantage.

La populace n'est si vicieuse & si méprisable que parce que le gouvernement néglige de la faire convenablement instruire. Dans un Etat bien constitué il devroit y avoir des écoles gratuites & publiques, où l'on instruiroit & nourriroit

la jeunesse indigente; & les loix devroient alors contraindre les parents d'y envoyer leurs enfants, pour recevoir des leçons & du pain qu'ils sont incapables de leur donner. *Il n'y a point*, dit Horace, *d'homme si farouche qu'on ne puisse apprivoiser par la culture* (76).

D'UN autre autre côté, les amples revenus du clergé mettront toujours un Gouvernement attentif à portée de fonder des écoles de Morale, & de bien récompenser tous ceux qui sous ses yeux s'occuperont de l'instruction de la jeunesse. La Religion pourroit-elle condamner un usage si noble, si charitable des richesses consacrées à la Divinité? Est-il rien de plus propre à relever les ministres de la religion aux yeux d'un peuple heureux & vertueux, que de voir dans ces hommes bienfaisants la source de la félicité publique & particuliere? La vraie charité consistera toujours à faire du bien aux indigents; le véritable honneur, à servir utilement la Patrie, & à rendre les citoyens meilleurs.

NOUS avons déjà dit en passant quelque chose sur l'éducation des femmes (chap. VII.). Nous avons fait entrevoir

(76) *Nemo adeò ferus est qui non mitescere possit,*
Si modo culturæ patientem commodet aurem.

l'importance dont il feroit pour un bon Gouvernement de faire donner des principes vertueux à cette portion aimable de la Société, qui doit néceſſairement influer ſur la félicité de tous les citoyens. Pour peu qu'on y réfléchiſſe, on reconnoîtra facilement que les femmes ont, à beaucoup d'égards, beſoin des mêmes principes moraux que l'éducation doit enſeigner aux hommes. Elles ont beſoin de ſe connoître elles-mêmes, de ſavoir ce qu'elles doivent aux êtres avec leſquels elles ont ou auront des rapports comme filles & comme meres, comme épouſes, comme citoyennes; elles ont beſoin d'être inſtruites des moyens de ſe rendre heureuſes dans toutes les poſitions de la vie, & d'éviter une conduite oppoſée à leur bien-être durable. De cette éducation dépend viſiblement le repos des familles particulieres, dont l'aſſemblage forme la grande famille ou la Société nationale.

D'où il ſuit que l'éducation des femmes devroit, ainſi que celle des hommes, leur montrer les avantages qui peuvent réſulter pour elles de la pratique des vertus ſociales. La juſtice leur apprendra qu'elles n'auront aucuns droits à l'affection des autres, ſi elles ne leur témoignent les diſpoſitions qu'elles veulent trouver en eux. Leur cœur ſenſible doit fa-

cilement s'ouvrir aux ſentiments ſi doux de l'humanité, de la bienfaiſance, de la pitié, de l'amour conjugal, de la tendreſſe maternelle, de l'amitié. Cette ſenſibilité, éclairée par la juſtice, ne ſera pas alors perpétuellement égarée, & ne ſe portera plus ſur des objets peu faits pour la mériter.

On remarque que pour l'ordinaire les femmes ſentent très-vivement, mais raiſonnent fort peu. Ce défaut en elles vient de ce que l'éducation ne les habitue point à réfléchir, ne donne pas des idées de juſtice propres à modérer les fantaiſies, les ſaillies ſubites de leur imagination, leurs caprices inconſtants. Faute de leur apprendre à raiſonner, de les accoutumer à penſer, à peſer les ſuites de leurs actions, les femmes, ſouvent injuſtes dans leurs volontés, demeurent des enfants gâtés, des deſpotes quelquefois très incommodes dans la Société.

En effet l'éducation des femmes peche par les mêmes côtés que celle de la plupart des Princes: on ne leur remplit la tête que de vanité; on leur dit qu'elles ſont faites pour régner, pour recevoir ſans retour les hommages des adorateurs que leurs ſexe, leurs charmes ou leurs artifices doivent leur procurer. Delà réſultent tous les défauts que l'on reproche aux

jolies femmes. On ne les occupe que de leur figure, de parures, des moyens de faire valoir les agréments extérieurs de leur personne, ou d'en cacher les défauts, des stratagêmes qu'elles doivent employer pour faire des conquêtes & pour grossir la foule de leurs esclaves. L'éducation que l'on donne aux filles distinguées par le rang ou par l'opulence tend à n'en faire que des coquettes ou des tyrans qui, en voulant exercer leur empire, finissent, comme les despotes, par devenir les esclaves & les dupes de quelque indigne favori : celui-ci porte le trouble dans la famille, & dégrade aux yeux du Public la maîtresse dont il sembloit porter les fers.

La danse, la musique, l'art de se montrer à son avantage, de séduire, c'est à quoi se borne l'éducation que l'on donne par-tout aux personnes du sexe destinées à paroître dans le monde : d'ailleurs, quand elles n'ont pas reçu de la nature un heureux caractere, elles n'y portent que des vices, des caprices & du désordre. Celles qui se sentent pourvues de charmes, assurées de leur pouvoir, font communément éprouver à tous ceux qui les approchent leur hauteur & leurs dédains ; les moins avantagées du côté de la figure font éclater leur envie, leur mau-

vaiſe humeur & leurs chagrins. Epriſes, preſque toutes des mêmes frivolités, il s'établit entre les femmes une rivalité continuelle, qui fait que rarement elles s'eſtiment & s aimént réciproquement avec quelque durée : leur attachement n'eſt communément fondé que ſur le beſoin du plaiſir, ſur des amuſements néceſſaires pour des êtres continuellement déſœuvrés, incapables de s'occuper, plongés dans l'ennui qui toujours accompagne l'oiſiveté & le vuide de l'eſprit.

L'ÉDUCATION des femmes de tous états devroit les habituer de bonne heure à l'amour du travail, néceſſaire dans toutes les poſitions de la vie, ſoit pour échapper à l'ennui qui les entraîne ſouvent au déſordre & à la ruine, ſoit pour acquérir une ſubſiſtance honnête, qui garantit du vice & du crime.

QUANT aux perſonnes du Sexe favoriſées de la fortune, l'éducation doit leur apprendre à en uſer avec une ſage œconomie, qui les fera conſidérer de leurs époux, & les rendra cheres à leurs familles ; tandis que leurs extravagances, leurs diſſipations & leur goût pour le plaiſir, ne peuvent qu'en faire des épouſes déſagréables & d'odieuſes marâtres. Enfin ornant l'eſprit des femmes de connoiſſances à leur portée, l'éducation leur

fournira des reſſources aſſurées contre les ennuis qui les tourmentent d'ordinaire auſſitôt qu'elles ont franchi le printemps de la vie.

En voyant l'éducation qu'on donne le plus ſouvent aux femmes du grand monde, on diroit qu'elles n'ont à vivre que peu d'années, au boût deſquelles il n'y aura plus rien à faire pour elles dans la Société. Dès que la ſaiſon des charmes & des plaiſirs eſt paſſée, une femme ſe voit condamnée à s'ennuyer: abandonnée par ſes eſclaves, elle devient un monarque détrôné ; elle ne ſe montre plus dans les cercles où elle regnoit autrefois; elle ſe dégoûte des plaiſirs dont elle étoit affamée ; elle ſe livre au chagrin, aux vapeurs, à la triſteſſe; une dévotion minutieuſe, ſombre & ſouvent peu ſociable, s'empare de ſon cerveau; ſon activité la fera quelquefois entrer dans des querelles, dans de pieuſes cabales, dans des complots ſouvent funeſtes à la tranquillité publique & au repos des citoyens. (77) C'eſt ainſi que, faute de ſavoir utilement s'occuper, faute d'être ſuffiſamment inſtruites, bien des femmes paſſent du désordre à la mélancolie, de la diſſipation

(77) *La dévotion dans les femmes*, dit Mylord Hallifax, *ne leur ſert très-ſouvent qu'à maſquer le déſeſpoir de n'avoir plus de charmes.* Voyez *avis d'un Pere à ſa fille.*

aux intrigues, du vice à une piété mal-entendue, qui les rend incommodes ſoit à leurs familles, ſoit à la Société. Dirigées par des hommes turbulents, les femmes deviennent quelquefois des inſtruments fort dangereux.

UNE éducation plus prévoyante & plus ſage devroit fournir aux perſonnes du ſexe des objets capables de les occuper, & de les amuſer toute la vie d'une façon plus agréable & plus honorable pour elles-mêmes, moins fâcheuſe pour leurs entours, moins nuiſible au répos de la Société. Les inconvénients qui réſultent des inquiétudes de quelques femmes livrées à la dévotion, ſont dus à l'éducation qu'elles reçoivent d'ordinaire dans des maiſons religieuſes, où des perſonnes uniquement occupées d'une autre vie ſont dans une ignorance complette des choſes utiles & néceſſaires à la vie préſente, & par conſéquent ſont hors d'état d'apprendre à leurs jeunes éleves comment elles devront s'y comporter pour leur propre bonheur & pour celui des autres. Une piété plus éclairée les rendroit plus ſociables; elle apprendroit à des femmes deſtinées à vivre dans le monde, qu'elles ſont obligées de ſonger au bien-être de leurs familles, de ſe rendre agréables à leurs maris &

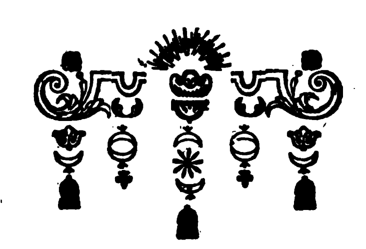
à ceux qui les fréquentent, d'être attentives à l'éducation de leurs enfants, de veiller ſur leurs domeſtiques, ſans jamais entrer dans des factions, des intrigues, des partis nuiſibles à la tranquillité publique, dans leſquels des femmes ne peuvent jouer qu'un rôle ridicule & déplacé.

UNE bonne Morale miſe à portée de tous les ſexes, de tous les états, de tous les âges, garantiroit les femmes des vanités, des déreglements, des petiteſſes auxquelles on les voit trop ſouvent attachées. L'étude de l'Hiſtoire les inſtruiroit en les amuſant; elle leur montreroit qu'il y eut autrefois, & qu'il peut y avoir encore, des femmes capables des plus fortes entrepriſes, ſuſceptibles de courage, d'amour pour la Patrie, de l'enthouſiaſme le plus ardent pour l'honneur & la vertu. Les exemples mémorables des femmes de Sparte & d'Argos, des Chélonide, des Cornelie, des Zénobie, ne doivent-ils pas montrer aux femmes que leur ſexe peut acquérir une vigueur, un patriotiſme, une grandeur d'ame, des lumieres, dont les hommes eux-mêmes ſe trouvent incapables dans des nations aſſervies & corrompues. Là des femmes enivrées de plaiſirs & de frivolités, ne penſent qu'à s'amuſer, vieilliſſent dans une longue en-

fance, ne s'occupent jamais des objets dignes d'intéreſſer des êtres raiſonnables: lorſqu'elles ſe mêlent de quelques affaires, c'eſt pour tout gâter & tout ruiner. (78)

En réformant le luxe, & en donnant plus de ſoin à l'éducation des femmes, un bon Gouvernement en feroit des épouſes fideles & vertueuſes, des meres plus attentives, des amies plus ſolides, des membres plus eſtimables de la Société, enfin des citoyens qui formeroient à la Patrie de meilleurs citoyens.

(78) Il eſt très-facheux pour une nation que les femmes y aient un grand crédit. Comme pour l'ordinaire elles s'éprennent ſans examen & ſans connoiſſance de cauſe, ceux qui leur prêtent l'oreille s'expoſent à commettre bien des injuſtices. Il eſt des pays où les femmes ſe mêlent de tout; ils n'en ſont pas mieux gouvernés. Un proverbe Italien dit avec raiſon, *malheur à la maiſon où les poules crient, & où le Coq ſe tait.*



CHAPITRE XI.

Des Loix morales relatives aux Mariages & à la vie domeſtique ou privée.

LES loix de toutes les nations policées ont rendu ſacrés les liens du Mariage: elles ont voulu que la ſource qui donnoit des enfants à l'Etat fût ſainte & pure; conſéquemment elles ont ſouvent ſévi avec fureur contre les attentas qui ſouilloient le lit nuptial. D'après la loi de Moyſe l'homme ainſi que la femme adulteres étoient punis de mort. (79) Ces loix ſeveres marquent l'horreur que les plus ſages Légiſlateurs ont eu pour un crime deſtructeur de l'union la plus ſainte, la plus importante pour la Société.

QUELLE idée la raiſon peut-elle donc ſe former de la corruption des pays où l'adultere, fortifié par des exemples ſans nombre, finit par être regardé comme une bagatelle ſur laquelle le gouverne-

(79) Lévitiq. ch. XX. vs. 10. Deuteronom. ch. XXII. vs. 22. *Si un homme a dormi avec la femme d'un autre, que tous les deux ſoient mis à mort: par-là le mal ſera banni d'Iſraël.* Dracon décernoit pareillement la peine de mort contre les adulteres.

ment doit prudemment fermer les yeux? Si la foule des coupables oblige le Souverain de ne point décerner contre eux des loix cruelles & sanguinaires, ne devroit-il pas du moins forcer leurs crimes de se cacher dans les ombres les plus épaisses du mystere? Ne devroit-il pas humilier par des mépris éclatants, par des privations, par des disgraces, ceux qu'il ne veut pas faire punir par des loix séveres? Il y a tout lieu de présumer que dans une Monarchie où l'on voudroit rétablir les mœurs, le Monarque qui banniroit avec ignominie de sa présence tout courtisan coupable de ce crime *du bon air*, le réduiroit du moins à ne pas oser se montrer avec audace, & le forceroit à chercher les ténebres où il est fait pour demeurer honteusement enseveli. Un Prince tout-puissant n'a pas besoin de loix cruelles pour rétablir le bon ordre dans ses Etats, ou du moins pour empêcher le vice d'y marcher le front levé.

Si dans quelques nations qui se croient policées la violation de la foi conjugale est punie par les loix ou par l'autorité; le châtiment ne tombe que sur le sexe le plus foible, le plus digne de pitié, le plus exposé à la séduction. Une femme est souvent livrée aux horreurs d'une af-

freuſe priſon à la réquiſition d'un tyran qui, à la vue du public, eſt coupable du même crime! Des loix moins partiales ne devroient-elles pas du moins permettre à la femme de ſe plaindre des outrages qu'on lui fait, & réclamer la rigueur de l'autorité ou des tribunaux contre l'auteur de ſes peines? Celui-ci plus fort, & réputé plus ſenſé, ne devroit-il pas être plus ſéverement châtié que ſa compagne, dont le crime n'eſt ſouvent dû qu'a ſa fragilité? Enfin faut-il que de l'aveu du Gouvernement & des Loix, le droit d'opprimer ſoit partout le partage de la force, & l'oppreſſion le partage de la foibleſſe & du malheur?

C'est à des loix plus juſtes qu'il appartient de faire diſparoître de telles iniquités; qu'elles répriment les vices des maris, avant de ſévir contre les déreglements des femmes; que l'Epouſe, appuyée de la force publique, ait le droit de ſe plaindre de la tyrannie, des mauvais traitements, des paſſions incommodes, de l'humeur continuelle d'un Epoux avec lequel déſormais la vie lui devient inſupportable. Que ce tyran perde tous ſes droits dont il a trop lâchement abuſé; que la loi lui arrache ſon empire; & que des époux ſoient pour jamais ſéparés.

On

On ne répétera point ici ce que l'on peut dire en faveur du divorce, dont tout devroit démontrer l'utilité, auquel des loix puisées, non dans de vains préjugés, mais dans la nature même, devroient accorder les plus grandes facilités. A Rome des époux en querelle alloient se reconcilier près des autels d'une Déesse, dont ces racommodements faisoient l'unique fonction. (80): Mais il est souvent des procédés si cruels, des caracteres si peu compatibles, des tyrannies si révoltantes, qu'il seroit aussi inutile qu'insensé de se flatter de rapprocher des époux qui ont beaucoup souffert. Nulle loi vraiment divine ne peut exiger que des êtres, faits pour se détester, se tourmenter, se rendre la vie amere, demeurent liés les uns aux autres. Nulle loi sociale ne peut autoriser un abus si criant, qui feroit du mariage l'engagement le plus odieux. N'est-ce pas faire souffrir à un époux le supplice affreux de Mézence, que de le forcer de garder dans ses bras une adultere infecte & corrompue, que son cœur doit abhorrer. (81)

(80) *Voyez* Valere Maxime Liv. II. ch. I. Cette déesse s'appelloit *Viriplaca*; elle avoit son temple sur le mont Palatin.

(81) Ce Tyran, suivant Virgile, faisoit attacher des hommes vivants à des corps morts. *Mortua quin etiam jungebat corpora vivis.* Les loix romaines permettoient à une femme de ré-

COMMENT un attachement ſervile pour des loix ſurannées peut-il faire encore qu'aujourd'hui, dans des nations raiſonnables, des Magiſtrats adjugent à un époux, abſent depuis des années, les enfants adultérins qu'une femme impudique a mis dans ſa maiſon? *Le mariage*, nous dit-on, *doit indiquer le Pere* (82); cette loi bizarre eſt faite pour aſſurer l'état des enfants & la paix des familles. Etrange paix, ſans doute, que celle qui fait connoître à un mari les déportements d'une femme impudente, d'une marâtre, qui donne aux enfants légitimes des uſurpateurs pour freres! Quoi donc, le divorce ne devroit-il pas ſéparer pour jamais un mari d'une impudique prête à réduire ſes enfants à la mendicité?

QUE les Légiſlateurs peſent donc toute l'injuſtice des loix vraiment barbares qui dans quelques nations réglent le ſort des

pudier ſon mari. Un Juif pouvoit répudier ſa femme pour avoir laiſſé trop cuire ſa viande. — Le concile d'Elvire condamne les eccléſiaſtiques qui ne répudioient pas leurs femmes lorſqu'ils étoient inſtruits de leurs déréglements. — Sous Conſtantin & ſous Théodoſe le divorce étoit encore permis. Voyez BAYLE, *Nouv. de la Rép. des lettres. tome I. p.* 517 & 518.

(82) *Pater eſt quem nuptiæ demonſtrant.* On cite en France l'exemple d'un particulier, qui, à la ſuite d'une abſence de trois ans, qu'il paſſa dans un iſle de l'Amérique, fut obligé de reconnoître pour ſiens trois enfants que ſa femme avoit eus pendant l'abſence de ſon mari.

époux d'une façon si contraire à l'essence du mariage, à la félicité des époux, à la propriété des enfants, aux mœurs honnêtes. On craint que dans des villes dépravées, ou chaçun dédaigne sa femme pour celle d'un autre, il n'y eût que très-peu de maisons sans divorce: eh bien! quel mal si grand que des époux insensés se séparent? En deviendront-ils plus sages en demeurant enchaînés?

On se plaint sans cesse de la vanité, de la coquetterie, de la dissipation, du peu d'œconomie, du goût pour la parure, que montrent tant de femmes dissipées, qui par-là deviennent des fléaux pour leurs familles. Eh! n'est-ce pas le luxe, communiqué de la cour à la ville, & propagé jusqu'aux dernieres classes d'une nation, qui enivre des têtes privées d'expérience, que l'éducation n'a point cultivées, qui ne savent point s'employer utilement? Continuellement occupé à faire naître des fêtes ruineuses, des amusements pompeux, des réjouissances éclatantes, des spectacles propres à irriter les desirs curieux de tant de femmes aussi vaines que désœuvrées, un gouvernement frivole & dissipateur n'est-il pas l'auteur & l'instigateur de toutes les extravagances que l'on reproche aux femmes? En supprimant le luxe, & en faisant donner aux personnes

du ſexe une éducation plus ſoignée, elles reviendroient bientôt de leurs égarements; elles ſeroient des compagnes plus paiſibles & plus aſſidues de leurs époux, moins inſenſés eux-mêmes. Toute loi qui proſcrira le luxe, ou qui diminuera les moyens de faire des fortunes illicites, rapprochera les hommes de la raiſon & de leurs devoirs. (83)

Les mariages précoces peuvent être regardés comme une des cauſes qui contribuent à les rendre malheureux. Le Légiſlateur devroit peut-être empêcher qu'un engagement ſi ſérieux, ſi ſolemnel ne fût contracté dans un âge où les époux, à peine ſortis de l'enfance, n'ont ni la force du corps ni la maturité de l'eſprit ſuffiſante pour connoître & remplir leurs devoirs. Des enfants deraiſonnables ſont bientôt dégoûtés; ils ne donneront point à l'Etat des citoyens robuſtes. Platon ne vouloit pas que dans ſa République les hommes ſe mariaſſent avant l'âge de trente, & les filles avant celui de vingt ans.

(83) Il y avoit chez les Grecs un Magiſtrat ou Cenſeur, uniquement chargé d'inſpecter la parure & l'habillement des femmes: on le nommoit *Gynæcomos.* —— Brantôme dit que les gens ſages de ſon temps blâmoient le Roi François I *pour avoir introduit en la cour les grandes aſſemblées, abords & réſidence ordinaire des Dames.* Voyez *Tome VI pag.* 336. C'étoit le vrai moyen de ruiner la Nobleſſe.

On nous dira, peut-être, que le Gouvernement ne doit pas entrer dans les affaires des familles, dans les détails œconomiques. Nous répondrons que les familles étant les matériaux de l'édifice politique, l'architecte doit perfectionner, autant qu'il peut, ceux qui doivent entrer dans sa construction. Aristote, ayant à traiter de la Politique, commença par traiter de la science œconomique, c'est-à-dire, de celle qui s'occupe de l'arrangement intérieur des familles. Ce sont de chétifs politiques, que ceux qui veulent former une société florissante avec des citoyens corrompus ou malheureux.

Les Loix devroient détourner les citoyens des mariages dans lesquels des époux trop disproportionnés d'âge ne peuvent pas remplir le vœu de la Société, qui leur demande des citoyens. Les mariages entre des personnes trop disproportionnées pour le rang, sont communément accompagnés ou suivis de mépris; ils unissent deux époux qui ne parlent pas la même langue. Platon recommande, avec raison, les mariages des riches avec les personnes moins favorisées des biens de la fortune: ces unions sont très-propres à diviser les richesses, qui ne tendent que trop à s'accumuler dans un petit nombre de mains. Enfin quelques Politiques ont

cru qu'il feroit utile aux mœurs que l'on ne donnât point de dot aux filles lorsqu'on les marie.

LICURGUE difoit que les facrifices des gens mariés étoient les plus agréables aux Dieux. Solon vouloit que dans Athenes tout citoyen fe mariât pour prévenir les adulteres. Les Romains excluoient des grandes places de la République ceux qui gardoient le célibat Augufte faifoit tenir debout les célibataires qu'il recevoit à fon audience, & faifoit préfenter des fieges aux citoyens mariés. En modérant le luxe & réformant les mœurs, un bon Gouvernement rendroit le célibat plus rare. Une nation corrompue fe remplit de célibataires; elle ne mérite pas qu'on lui donne des citoyens. Le grand nombre des enfants eft un fujet de douleur pour l'homme riche, tandis qu'il fait le bonheur du cultivateur & du pauvre. Les foins qu'exigent une femme, des enfants, paroiffent un embarras odieux à des hommes ifolés, perfonnels, vicieux, qui ne voient qu'eux feuls dans la nature, & qui ne connoiffent en ce monde que l'amour du plaifir.

EN donnant le jour à des enfants, les parents ont contracté l'obligation de travailler à leur bonheur, de leur procurer une éducation conforme à leur état, de

les mettre à portée de subsister honnêtement ou de vivre avec l'estime de leurs concitoyens. Le Gouvernement doit exciter les parents à remplir ces engagements, sans lesquels l'autorité paternelle seroit une usurpation manifeste : ceux qui négligent des devoirs si saints, en sont communément punis par des enfants peu disposés à reconnoître une autorité qui les géne sans leur procurer aucuns biens.

Le vice brise tellement les liens les plus sacrés qui devroient subsister entre les hommes, que le Législateur le plus sage ne peut les rétablir qu'avec peine. Les mauvais peres, en tyrannisant leurs enfants, en font des rebelles qui les tourmenteront à leur tour. Le pere avare force son fils à faire des vœux secrets pour son trépas, qui doit le mettre en possession des richesses dont il se voit privé. Le pere dissolu & sans mœurs voit avec douleur des enfants qui lui ressemblent.

On se plaint avec raison que l'autorité paternelle, que la loi avoit rendue si despotique chez les Romains, soit presque nulle chez les peuples modernes. Mais cette autorité pouvoit être illimitée sans inconvénients dans un Etat pauvre, où le luxe & les désordres qu'il entraîne étoient totalement ignorés. Les loix furent obligées de limiter cette puissance, lors-

que la dépravation introduite par l'opulence eut rempli l'Etat de mauvais citoyens. Ariſtote a dit que *le Droit civil n'avoit pas plus lieu entre le pere & ſes enfants, qu'entre le maître & ſes eſclaves.* Quel ſeroit le ſort des enfants malheureux, ſi dans des nations ſans mœurs ils étoient livrés ſans défenſe aux caprices de tant de parents prodigues, joueurs, débauchés, en qui leurs vices ont étouffé les ſentiments de la nature? L'autorité paternelle doit devenir preſque nulle dans une nation ſans mœurs; elle doit être ôtée à des aveugles, qui ne feroient qu'en abuſer: cette autorité ne ſeroit utile que dans un Etat bien organiſé, où des peres vertueux formeroient à la Société des membres capables de contribuer à ſon bien-être. La maiſon paternelle devroit être pour les enfants l'école du bon ordre & de la vertu, Un Pere de famille, au milieu de ſes enfants, devroit être un Magiſtrat domeſtique, occupé ſans ceſſe à ſeconder, par ſes leçons & ſes exemples, le Magiſtrat ſocial ou le Légiſlateur. „ La maiſon paternelle, dit un moderne, „ ſemble être un ſanctuaire auguſte, où „ de jeunes citoyens, ſous les yeux de „ miniſtres chéris, ſont initiés à la pratique des vertus publiques par l'exer„ cice des vertus privées."

Ce n'eſt donc qu'en banniſſant le luxe & en réformant les mœurs que le Légiſlateur pourra rétablir l'Hiérarchie paternelle, ſi néceſſaire à l'organiſation de toute ſociété bien réglée. En attendant, les enfants ſeront, pour ainſi dire, des étrangers à l'égard de leurs parents : la tendreſſe paternelle & la piété filiale ne ſe trouveront que dans un petit nombre de familles, fidelles à conſerver le précieux dépôt des mœurs : par-tout ailleurs on verra le fils & le pere vivre dans un état de guerre, faire quelquefois retentir les tribunaux de leurs querelles déshonorantes; on verra des enfants diſputer la ſubſiſtance à la mere qui les a portés dans ſon ſein; on verra des proches ſe haïr, ſe méconnoître, ſe chicaner ſans pudeur pour le plus vil intérêt; on verra des hommes, que l'amitié ſembloit unir, tourner le dos à leurs amis dans la détreſſe pour ſe diſpenſer de leur prêter des ſecours. Telles ſont pourtant les merveilles qu'opérent dans ces nations opulentes la ſoif de l'or, les beſoins immenſes du luxe, la diſſipation continuelle, la corruption des mœurs. La tendreſſe conjugale, l'amour des parents pour les enfants, la piété filiale, l'union des familles, les charmes de la véritable amitié, toutes les vertus qui pourroient faire le bonheur de la vie

domeſtique & privée, ſont des douceurs ignorées dans les ſociétés où les hommes, enivrés par le luxe & l'amour des plaiſirs, ne cherchent que les moyens de ſe les procurer.

Si le Légiſlateur ne peut tout d'un coup changer les cœurs pervers, il peut du moins prévenir ou réprimer, par une police équitable, une infinité d'injuſtices particulieres qui bleſſent journellement les citoyens : telles ſont, entre autres, les cruautés des maîtres, qui ſemblent trop ſouvent oublier que leurs ſerviteurs ſont des hommes & qu'ils leurs ſont liés par des devoirs. Quoique les droits barbares que les Grecs & les Romains donnoient aux maîtres ſur leurs eſclaves ſoient abolis parmi nous, on croiroit qu'ils y ſubſiſtent encore, en voyant l'injuſtice avec laquelle les domeſtiques ſont traités par les tyrans que l'indigence les oblige de ſervir : peu contents de leur parler avec hauteur, de leur montrer un mépris aviliſſant, de les reprendre avec dureté pour des fautes légeres, on voit des maîtres aſſez lâches, aſſez bas pour retenir leur ſalaire, & même pour les frapper impunément. (84)

(84) Les Athéniens accordoient aux eſclaves le droit de ſe plaindre de leurs maîtres. En Angleterre & en Hollande un maître, qui auroit battu ſon domeſtique, ſeroit condamné à lui payer une groſſe amende pour le dédommager.

Des loix équitables, destinées sur-tout à protéger le foible, devroient en tout pays remédier à de pareils excès, & réprimer les fureurs de ces tyrans domestiques qui, en maltraitant ainsi leurs serviteurs, en les avilissant, en leur ôtant le sentiment de l'honneur, en font de mauvais sujets, des hommes très-dangereux pour la Société. Est-il donc surprenant que des êtres dégradés, & souvent corrompus par l'exemple de leurs maîtres, n'aient aucuns principes de morale, d'humanité, d'équité, de compassion, & deviennent quelquefois les assassins de ceux qui les ont cruellement opprimés?

On a déja fait sentir les inconvénients du luxe qui, en multipliant les valets que la paresse attire dans les villes, prive les campagnes de leurs cultivateurs: on fera seulement observer que cette masse prodigieuse de fainéants rassemblés doit nécessairement produire une fermentation nuisible. Ces hommes désœuvrés, pervertis par les exemples de leurs supérieurs, ne tardent pas à se gâter les uns les autres, & finissent par contracter l'habitude des vices les plus dangereux. Le domestique qui voudroit conserver dans les villes les mœurs simples de la chaumiere paternelle, seroit pour ses camarades un objet de risée; ils le faconnent; ils lui apprennent

des moyens ingénieux de dérober ; ils bannissent ses scrupules ; ils parviennent souvent à faire de l'homme le plus stupide un vaurien décidé.

Rien de plus rare, dans les villes opulentes & vastes, que des domestiques attachés à leurs devoirs & fideles à leurs maîtres : l'imprudence & la légéreté avec laquelle ceux-ci prennent des gens à leur service, font que communément ils sont très-mal servis. D'un autre côté le domestique, assuré que dans une grande ville il ne peut manquer d'emploi, s'embarrasse fort peu de contenter un maître qu'il peut quitter sans inconvénient : il espere d'ailleurs se perdre dans la foule, où ses vices demeureront cachés. Une sage police devroit, pour le bien des citoyens, suppléer à l'imprudence des maîtres, qui peut quelquefois les exposer à de très-grands dangers. Tout homme qui veut servir devroit être enrégistré, en apportant des certificats authentiques qui désignassent le lieu de sa naissance, sa famille, ses parents, l'innocence de ses mœurs. Celui dont on connoît les entours se comporte, pour l'ordinaire, avec plus de sagesse que celui qui, tombant des nues, peut se perdre dans la presse. En quittant un maître, le domestique devroit de nouveau se montrer à la Police,

qui, jugeant alors des motifs de ſon renvoi ou de ſa ſortie volontaire, le puniroit, ou lui permettroit d'aller ſervir ailleurs. Il y a tout lieu de croire que des précautions de cette nature procureroient plus de ſûreté aux maîtres, plus de vigilance aux ſerviteurs, & préviendroient un grand nombre d'accidents & de crimes.

Mais la vanité des maîtres eſt une des cauſes qui contribue de la façon la plus marquée à la perverſité, à l'inſolence, aux vices de leurs domeſtiques. Des grands, qui ne ſe croient tels que parce qu'ils oſent tout impunément, communiquent à leurs gens leur audace, leur injuſtice & leurs immunités. Voilà, ſans doute, pourquoi l'honnête citoyen eſt, ſous de mauvais gouvernements, ſi ſouvent le jouet ou la victime de l'impertinence ou de l'inhumanité de ces valets hautains, que la grandeur protege & que le faſte fait ſottement décorer. Dans quelques nations la diſproportion que le rang & la naiſſance mettent entre les hommes eſt telle, que le valet d'un Seigneur peut ſans conſéquence inſulter, maltraiter, écraſer un citoyen ordinaire, ſouvent plus utile à la Société que ſon orgueilleux maître. Cependant ce maître prendra communément

en main la cauſe de ſon valet coupable; il prétendra que *ſa livrée doit être reſpectée:* intimidé par un nom, le juge n'oſera punir un ſcélérat. parce qu'il eſt l'eſclave d'un Prince ou d'un homme de qualité.

C'est ainſi que, ſous des Gouvernements injuſtes, l'équité eſt tellement oubliée que, juſqu'aux valets, tout ce qui approche de la grandeur peut ſe livrer à ſa perverſité. Pour peu qu'un Gouvernement connût les droits de la juſtice & de l'humanité, il réprimeroit ſévérement un orgueil ſi contraire à la ſûreté des citoyens; il rendroit les maîtres reſponſables des attentats de leurs gens; il les forceroit d'être juſtes, & de cacher du moins au Public la dépravation de leurs cœurs endurcis par la vanité. Par quelques, exemples de rigueur il apprendroit à tous les grands, que le plus humble des citoynes a des droits auſſi fondés à la protection des loix, que le citoyen le plus diſtingué. De telles diſpoſitions ne déplairoient qu'à des hommes en qui l'inſolence du préjugé auroit fait taire tout ſentiment de vertu. Le Légiſlateur doit écraſer l'orgueil des grands qui montreroient cet affreux caractere; ils ne méritent aucuns égards de la part d'un Souverain ami de l'ordre & de l'équité.

En réprimant le luxe, en témoignant un profond mépris pour un faste inutile, un Monarque vraiment grand par lui-même inspireroit des sentiments plus humains & plus nobles à ceux qui l'environnent. Ils ne croiroient pas leur honneur intéressé à soutenir les sottises ou les délits infames de leurs valets; ils leur apprendroient à respecter tout citoyen; ils ne les gâteroient plus par un luxe déplacé dans des hommes destinés à la servitude, & que le faste ne peut que gonfler d'impertinence & de vanité.

Ce n'est point faire du bien aux domestiques que de les vêtir superbement; c'est leur troubler le cerveau par de vaines fumées; c'est les rendre insolents & méchants. Tout homme qui sert, doit être contenu dans les bornes de la modestie convenable à son état. Les encourager à bien faire par l'espérance d'améliorer leur sort, les traiter avec bonté, être fideles à payer leur salaire, feroit plus d'honneur à leurs maîtres que des livrées chamarrées ou des chapeaux à plumets.

Enfin, en décourageant le luxe si ruineux pour les grands, qui trop souvent y sont très-fidellement attachés, un bon gouvernement les débarrasseroit d'une foule

de valets inutiles qui les dévorent, qui les pillent, qui troublent la ſociété; on purgeroit les villes d'un grand nombre de fainéants qui s'y corrompent; on rendroit aux campagnes des bras faits pour les cultiver; enfin les loix n'auroient plus tant de crimes à punir.

CHAPITRE XII.

De la Légiſlation morale ſur les crimes.

TOUJOURS guidé par les principes d'une Morale douce, humaine, patiente, le Légiſlateur ne les perdra point de vue lorſqu'il ſera forcé de châtier le crime; il gémira ſur les égarements des hommes; il ne les croira qu'avec peine; dans la crainte de punir l'innocent, lorſqu'il ſe verra forcé de châtier le coupable, il prendra toutes les précautions pour démêler le vrai: abhorrant les maximes d'un deſpotiſme odieux, des ſoupçons, des demi-preuves, des délations ſuſpectes, des bruits vagues, ne feront point pour lui des marques convaincantes; ſans intérêt, ſans paſſion, toujours calme, il examinera de

ſang froid, & ne ſe déterminera à livrer le malheureux à la ſévérité des loix qu'après avoir envain épuiſé les moyens de le ſouſtraire à la peine (85).

TELS devroient être les principes de tout juge lorſqu'il ſe trouve chargé, pour la ſûreté publique, d'un miniſtere affligeant & rigoureux. Si la routine ſtupide & l'habitude ne l'ont pas totalement endurci, il ſera dans une crainte mortelle de décider trop légérement du ſort de l'accuſé. Quelle image plus terrible & plus importune, pour un juge integre & plein d'humanité, que celle qui lui préſenteroit à chaque inſtant les traits d'un infortuné gémiſſant dans un ſombre cachot, puis injuſtement livré à des bourreaux impitoyables! le cri plaintif de l'innocence accablée n'eſt-il pas fait pour retentir toute la vie au fond du cœur d'un Magiſtrat ſenſible? eſt-il un ſupplice plus affreux que de l'entendre à tout moment? ne vaudroit-il pas cent fois mieux qu'un coupable adroit & ruſé pût échapper au ſupplice qu'il mérite, que d'y condamner un homme qui ne l'a point mérité?

(85) On dit que les Prêtres Mexicains étoient dans l'uſage de ſe battre avec des priſonniers, que l'on avoit préalablement le ſoin de bien garotter. Cette conduite ſi lâche reſſemble aſſez à celle des juges ou commiſſaires nommés par les Princes deſpotiques pour inſtruire les procès criminels.

Cet effrayant tableau, tracé par l'humanité, devroit toujours balancer la sévérité du Magiſtrat lorſqu'il eſt prêt à décider de la vie d'un malheureux. Si le repos de la Société demande qu'on la délivre des méchants qui l'ont troublée par des forfaits, une expérience terrible apprend à tout Juge qu'il doit ſe défier des apparences; & tout citoyen doit friſſonner quand il ſonge que ſouvent, par une étrange combinaiſon de circonſtances, l'innocence a ſuccombé, & s'eſt vu forcée de ſubir le ſupplice du crime.

Destinée à s'aſſurer de celui qu'on préſume coupable, la priſon eſt déjà communément pour lui un châtiment cruel, un ſupplice anticipé. L'intérêt de l'innocence, qui s'y trouve très-ſouvent confondue avec le crime, exige que ces demeures ſoient moins incommodes & plus ſaines. N'eſt-ce donc pas aſſez que des indices peu ſûres & des ſoupçons quelquefois mal-fondés faſſent priver un homme de ſa liberté, ſans aggraver ſes afflictions par des chaînes peſantes & par un ſéjour infect & capable de donner des maladies cruelles? Eſt-ce réparer le tort qu'a pu ſouffrir dans ce ſéjour d'horreur un citoyen injuſtement arrêté, que de lui permettre d'en ſortir au bout d'une longue captivité, dénué de ſecours, chargé d'in-

firmités, ruiné? Sous un gouvernement équitable la Société, intéreſſée à voir triompher l'innocence, ne devroit-elle pas deſirer que l'innocent fût dédommagé des pertes & des maux qu'il a pu éprouver?

NOUS ne parlerons point ici de ces tortures imaginées par des tyrans furieux pour arracher de leurs victimes des aveux qui juſtifiaſſent leurs cruautés: aſſez d'auteurs amis de l'humanité ſe ſont juſtement élevés contre un uſage auſſi barbare qu'inutile (86). Des nations modernes ont aboli ces atrocités gratuites: cependant on les voit encore journellement pratiquées par des tribunaux qu'entraîne une routine cruelle, tandis que tous les juges conviennent que la queſtion n'eſt propre qu'à forcer l'innocent trop foible à s'accuſer fauſſement, tandis que ſouvent elle ne peut rien faire avouer au criminel robuſte. (87) Il faut que l'humanité & la pitié ſoient bien foibles ou bien rares, même parmi des hommes éclairés, puiſqu'elles ne peuvent réſiſter à l'empire

(86) Voyez le *Traité des délits & des peines* du Marquis Beccaria. L'uſage de la torture eſt aboli depuis long-temps en Angleterre, & depuis peu de temps en Suede.

(87) Le célebre Grotius dit en parlant de la queſtion, que celui qui pourra la ſupporter mentira, & que celui qui ne pourra pas la ſupporter mentira pareillement. *Mentietur qui ferre potuerit; mentietur qui ferre non potuerit.* GROTII *Epiſtol.* 698.

méprisable de la routine! Quel honneur ne se feroient pas aux yeux de l'humanité des Magistrats qui demanderoient au Souverain l'abolition de cet usage criminel dès qu'il n'est que cruel?

Si la Morale, toujours humaine & compatissante pour le méchant quand il est malheureux, présidoit à la confection des Loix pénales, elle en banniroit cet esprit despotique & féroce dont elles paroissent communément animées. Alors la Jurisprudence criminelle, au lieu de supposer que tout accusé doit être coupable, viendroit à son secours, ne lui montreroit jamais une humeur tyrannique & vindicative; le Juge ne se feroit pas un point d'honneur de trouver des coupables; des procédures clandestines, des interrogatoires secrets, ne convaincroient pas un malheureux à son insu; il auroit la liberté de se défendre aux yeux du public; & sa vie ne dépendroit pas d'un rapporteur qui peut être ignorant ou prévenu, ou d'une commission secrete dont l'autorité dicte souvent les arrêts. (88)

Trop souvent établies par un des-

(88) La Jurisprudence criminelle d'Angleterre, qui passe pour la plus équitable de l'Europe, se fonde sur ces principes. On reproche à celle de France d'être calquée sur les maximes atroces de l'inquisition, à l'exception pourtant de la confrontation des témoins.

potisme brutal, les loix pénales décernent la mort avec une facilité qui fait gémir la justice & l'humanité. Un citoyen, qui dans un moment de délire & de trouble aura fait un larcin de peu de valeur, a-t-il donc merité la mort? celui qui commet une faute légere dans un instant malheureux est-il donc incorrigible? mérite-t-il d'être détruit comme un malfaiteur endurci dans le crime? Celui qui dans le vin, dans une rixe fortuite, dans un mouvement de colere, a tué son semblable, doit-il périr de-même que celui qui, de sang-froid ou par un dessein long-temps couvé, assassine un citoyen? La peine capitale, décernée contre le voleur, le détermine à tuer celui qu'il a volé; il devient cruel pour se défaire d'un témoin qui le conduiroit lui-même à la mort s'il lui laissoit la vie. Les assassinats sont, dit-on, devenus très-rares en Russie depuis que l'on y a supprimé la peine de mort.

L'HUMANITÉ frémit à la vue des supplices recherchés que l'on voit encore usités chez des nations policées. Ces cruautés si savamment étudiées sont évidemment l'ouvrage de la tyrannie, que la flatterie ne trouve jamais suffisamment vengée. Les loix féroces qui décernent ces horribles tourments semblent, d'après Caligula, ordon-

ner aux bourreaux de *frapper de maniere qu'on se sente mourir*. Des Juges chrétiens, des nations chrétiennes, dont la religion regarde le blasphême & le désespoir comme les plus grands des crimes, peuvent-ils adopter des supplices dont la rigueur peut conduire à ces crimes capables de faire encourir des tourments éternels? Mais la routine ne raisonne jamais; & les flatteurs des tyrans sont toujours sans pitié toutes les fois qu'il s'agit de leur montrer du zele. Les supplices recherchés de l'Inquisition ne nous prouvent-ils pas que ses ministres & ses suppôts sont des hypocrites, qui prennent Dieu pour un tyran dont les intérêts exigent qu'on étouffe tout sentiment de charité? (89)

L'Equité naturelle peut-elle approuver des usages ou des loix iniques qui, peu contentes de punir un coupable ou de lui ôter la vie, déclarent ses biens acquis au Souverain, & punissent ainsi sa famille innocente? Si les crimes & les fautes doivent être personnels, il faut tous

(89) Chacun sait qu'il se commet presque toujours des filouteries & des vols aux pieds des échaffauds & des potences où le peuple en foule va voir les exécutions. Le peuple de Paris ramasse comme des reliques les restes d'un patient qui a beaucoup souffert, dans l'idée que ses souffrances ont expié ses crimes & l'ont conduit au Paradis.

les ſophimes d'une Juriſprudence avide & deſpotique pour colorer ces injuſtices criantes, avec leſquelles pourtant une longue ſuite de ſiecles a familiariſé les peuples.

Qu'une Légiſlation plus juſte & plus humaine mette donc fin à ces injuſtices frappantes, & ſur-tout à ces horribles boucheries; qu'elle épargne, autant qu'il eſt poſſible, la vie des hommes; qu'elle aboliſſe des tourments dont l'idée révolte toute ame honnête; qu'elle laiſſe à des peuples ſtupides & ſauvages ces vains attirails de la cruauté, qui ne font que rendre le méchant plus farouche & plus ſanguinaire; qu'elle n'accoutume pas les citoyens à voir répandre du ſang, de peur de les habituer à l'inhumanité.

Dans tous les châtiments le Légiſlateur doit avoir pour but de corriger le coupable, & d'inſtruire le peuple par l'exemple du malheureux qu'on punit. On ne corrige point celui qu'on tue: ſon exemple peut attendrir l'homme du peuple qui a le cœur ſenſible; mais une expérience répétée ſuffit pour nous prouver, que les châtiments les plus terribles n'en impoſent nullement à des méchants endurcis, à des inſenſés entraînés par de fortes paſſions, à des étourdis privés de réflexion: or c'eſt par des gens de cette

eſpece que ſont commis les grands crimes, dont l'idée ſeule feroit horreur à tous ceux qui ſont calmes ou qui voient les conſéquences des choſes. D'ailleurs tout criminel ſe flatte de pouvoir par ſon adreſſe échapper à la peine que les loix lui préparent, & qu'il voit ſubir à d'autres.

Les crimes les plus dignes de châtiments ſont ceux qui cauſent le plus de dommage à la Société. La mort ne paroîtroit due qu'à ceux qui pouſſent la perverſité juſqu'à verſer de propos délibéré le ſang de leurs concitoyens. Celui qui ſe familiariſe avec le meurtre annonce des diſpoſitions ſi funeſtes, qu'on ſe flatteroit vainement de pouvoir le corriger. Que la Loi condamne donc à la mort ces malades déſeſpérés ; mais qu'elle ne les y faſſe pas conduire par des tourments inutiles & révoltants pour l'humanité. Si l'on croit devoir remuer l'imagination du peuple par le ſpectacle d'un châtiment plus mémorable pour des délits rares ou remarquables par leur atrocité, la mort, ſans être en effet plus douloureuſe pour le coupable, ne pourroit-elle pas être accompagnée d'un appareil propre à frapper très-vivement l'eſprit des ſpectateurs étonnés de la nouveauté du ſupplice ?

Peut-être même ſeroit-il bon que, ſans augmenter les tourments réels de la victime, la loi décernât des ſupplices variés ſuivant les crimes différents, afin que les eſprits fuſſent plus fortement remués par des circonſtances auxquelles les yeux ne ſont pas accoutumés. (90).

LES criminels à qui on laiſſe la vie doivent expier leurs crimes en ſe rendant utiles à la Société. Un malheureux que l'on condamne à la priſon perpétuelle n'eſt-il pas perdu pour la Patrie? n'eſt-il pas condamné à un ſupplice continué plus affligeant que la mort? Tant de travaux ſont néceſſaires aux beſoins, à la commodité, au bien-être des nations, qu'on a lieu d'être ſurpris que les loix ne faſſent pas exécuter ces entrepriſes par des criminels devenus les eſclaves du public. Les plus coupables, en raiſon de leurs délits, pourroient être employés aux ou-

(90) En Angleterre la potence eſt le ſupplice de tous les malfaiteurs. Les voleurs ſont ſimplement pendus; les aſſaſſins ſont pendus avec des chaînes; les aſſaſſins les plus atroces ſont après leur mort livrés à la diſſection des chirurgiens: ce qui paroît une choſe terrible au peuple. On pourroit aiſément trouver des moyens non cruels de faire mourir les grands criminels d'une façon très impoſante: les Régicides, les Parricides, les Empoiſonneurs, par exemple, pourroient être écraſés publiquement ſous un bloç de pierre; ou bien étranglés, & coupés en pieces enſuite, &c.

vrages les plus pénibles & les plus dangereux. Le travail prévient les crimes & paroîtroit devoir en être le châtiment naturel: c'eſt la pareſſe qui, le plus ſouvent, conduit l'homme aux forfaits. Rien ne paroît moins raiſonné que les maiſons de force où l'on enferme, ſans les occuper, des troupes de malfaiteurs qui ne font qui ſe pervertir de plus en plus, & qui en ſortent pour commettre des crimes plus noirs encore.

POUR avoir moins de crimes à punir, un gouvernement éclairé devroit donc établir, dans chaque province ou diſtrict, des atteliers publics, des maiſons de travail, où le pauvre trouvât toujours dequoi vivre & s'occuper. Des chemins à conſtruire, des rivieres à rendre navigables, des canaux à creuſer, fourniroient aux indigents des occupations continuelles, ſerviroient à punir les malfaiteurs, qu'on auroit ſoin de ſéparer des autres travailleurs, purgeroient les nations d'une foule de mendiants & de vagabonds, & dédommageroient amplement l'Etat des dépenſes qu'il auroit conſacrées à ces établiſſements utiles. On ne peut trop le répéter, l'oiſiveté eſt la ſource des vices pour les riches, & la ſource des crimes pour les indigents.

MAIS des Princes & des riches injustes ont fait des loix souvent trop favorables à l'opulence & trop dures pour les malheureux : conséquemment on trouve rarement dans les loix pénales des nations une juste proportion entre les délits & les peines. Le riche, pour mettre en sûreté ses biens souvent acquis par des rapines, veut qu'on tue impitoyablement son valet dès qu'il ose lui voler la moindre chose. (91) En un mot les loix par tout pays sont bien plus dictées par l'intérêt des puissants que par l'énormité du crime.

PAR un effet de cette partialité criminelle, des loix cruelles pour le pauvre sont adoucies ou abrogées en faveur des riches & des grands, qui semblent toujours autorisés à faire le mal impunément. La naissance & la qualité des coupables les soustraient aux supplices qui, pour des crimes souvent moins noirs, sont infligés aux misérables. (92) Un homme qui porte

(91) On a vu il y a peu d'années une pauvre servante condamnée à être pendue pour avoir volé deux serviettes à son maître.

(92). Tout le monde sait en France que le feu Comte de Charolois s'amusoit dans sa jeunesse à tirer des couvreurs, pour se donner le plaisir de les voir rouler sur les toits. Un ancien Roi de Danemarc, ayant fait arrêter quelques brigands, apprit que l'un d'eux était son proche parent : il les fit pendre tous, en

un grand nom peut dans quelques pays aſſaſſiner, voler, déshonorer, maltraiter ſes concitoyens, ſans craindre la rigueur des loix; elles ne font des exemples que ſur les citoyens ſans crédit ou ſans nom.

Bien plus, le crime ſemble s'ennoblir par la puiſſance & le rang de ceux qui le commettent. On admire les vols des Rois ſous le nom de conquêtes; on admire leurs aſſaſſinats ſous le nom de batailles. Par une ſuite des mêmes idées on finit par n'être point trop choqué des crimes & des vices des grands, qu'on ſuppoſe fort au-deſſus des loix qui gouvernent les petits. Enfin l'on pardonne à des voleurs publics les fortunes qu'ils acquierent par les voies les plus obliques; on s'imagine qu'ils ont le droit de voler, dès qu'ils y ſont autoriſés par le tyran, à qui perſonne ne diſpute ni le droit ni le pouvoir de dépouiller ſes eſclaves & de s'emparer de tous leurs biens.

Conséquemment à ces principes la grandeur, la force, les richeſſes, rendent légitimes les mêmes actions qui font remettre le pauvre entre les mains des

faiſant élever pour ſon parent une potence bien plus haute que celle des autres. —— On connoît la réponſe d'un vivrier au Maréchal de Villars; celui-ci l'ayant ménacé de le faire pendre, le Traitant lui répondit, *on ne pend pas un homme qui a cent mille écus.*

bourreaux. Les loix qui font pendre un voleur pour cinq sols, ne punissent point un homme de qualité, & ne déshonorent point un grand qui, pour contenter sa lubricité, déshonore une famille honnête, ou qui, pour répaître sa vanité, ruine ses créanciers, réduit des commerçants à la mendicité, devient, sans aucun danger pour sa personne, l'assassin de plusieurs familles; il n'en marche pas moins le front levé; il s'applaudit d'avoir fait des dupes; il rit avec ses pareils de leur simplicité.

Les crimes dont on rit sont bien plus dangereux que ceux que l'on cache & dont on rougit. (93) Rien n'annonce plus une dépravation complette que des hommes qui, assurés d'avoir pour eux un grand nombre de complices & d'approbateurs, plaisantent & s'applaudissent de leurs infamies: ces êtres sans pudeur sont difficiles à corriger: ce n'est que par des loix séveres & des châtiments rigoureux que, faute de pouvoir toucher leurs ames endurcies, l'on peut du moins empêcher leur conduite de se montrer, & de braver avec audace la décence publique. C'est toujours gagner beaucoup que d'obliger le crime de rougir ou de murmurer en secret contre la puissance qui le réprime.

(93) Théophraste dit qu'*un péché gai est bien plus punissable qu'un péché triste*.

Le bras nerveux du Législateur doit s'étendre avec vigueur, pour faire baisser les têtes altieres des coupables qui voudroient lui resister. Un Monarque devroit faire mettre en vente les biens de tout Courtisan qui rend son créancier insolvable.

Si la perversité des mœurs d'une cour est si générale que le Souverain se trouve dans l'impossibilité de sévir par des punitions rigoureuses, rien au moins ne pourra l'empêcher de châtier les plus illustres criminels, soit en leur retirant sa confiance & sa faveur, soit en les éloignant de sa personne, soit en refusant les graces qu'ils pourront desirer. C'est ainsi qu'un Prince, armé d'un amour ferme du bien, peut punir les hommes dépravés dont une Cour est trop communément l'assemblage; voilà comment il la purgera sans peine de ces mendiants toujours avides des biens du peuple, de ces voleurs effrontés, débauchés sans pudeur, de ces joueurs insensés, dont les nations sont forcées d'alimenter les vices, d'entretenir le faste & de payer les crimes.

Plus on considere les choses, & plus on a lieu de se convaincre que le luxe des Cours est la source la plus féconde des calamités dont les peuples sont les victimes continuelles. C'est pour repaître l'avidité insatiable, la vanité puérile, la

pareſſe de quelques courtiſans dont les Princes ſont entourés, que les peuples ſont forcés de gémir & de travailler ſans relâche. Semblables à ces *Vampires*, que la crédulité ſuppoſoit s'abbreuver & ſe nourrir au fond de leurs tombeaux du ſang des vivants, les gens de cour, *Vampires* plus réels, ſans rien faire qu'infecter les nations, s'alimentent des fruits de leur activité.

Mais c'eſt encore envain que les peuples baignés de ſueurs travaillent pour ces cadavres inutiles & nuiſibles; tous les impôts que le Souverain leve ſur ſes ſujets ne peuvent ſuffire pour contenter les beſoins d'une foule d'affamés qui ſollicitent autour du trône: le luxe, qui jamais ne connoît de bornes, les retient dans la miſere; ils n'ont jamais aſſez au gré de leur vanité, pour repréſenter ſuivant leur rang ou leur naiſſance. Ils font alors la petite guerre à leurs concitoyens; pour ſatisfaire des fantaiſies, ils les privent du néceſſaire; ils empruntent à toutes mains; ils levent des contributions ſur les marchands; ils font travailler l'artiſan ſans ſalaire; en un mot ces hommes ſi nobles, ſi fiers, ſi grands, ne rougiſſent pas de jouer le rôle infame d'eſcrocs & de frippons; tous les moyens leur paroiſſent hon-

nêtes pour obtenir de l'argent, qu'ils dissiperont aussitôt en folies extravagantes.

C'EST ainsi que l'on voit les grandes maisons, les familles les plus opulentes perpétuellement s'obérer pour satisfaire le besoin prétendu de paroître, dont leur vanité se fait un devoir indispensable. Tout courtisan veut imiter son maître ; tout grand se croit malheureux quand il ne peut égaler la dépense & le faste d'un autre ; tout homme riche veut imiter la cour ; & jusqu'aux citoyens les plus pauvres, chacun rougit de sa pauvreté, & fait des efforts ruineux pour montrer les apparences de la richesse.

TELLE est évidemment la cause de ces dettes qu'on voit se multiplier chaque jour au sein de l'opulence & du luxe. Dans les nations les plus riches vous verrez les prisons remplies par des milliers de citoyens ruinés, que leurs créanciers impitoyables tiennent quelquefois dans des liens aussi durables que la vie : ils les mettent par-là hors d'état de rien faire pour leurs familles & pour la Société. (94) Si l'on remonte à la source du malheur de

(94) On assure, qu'année commune on compte en Angleterre 20000 citoyens enfermés pour dettes ; ce qui doit réduire 20000 familles dans la misere. L'avidité des marchands est souvent

de tant d'infortunés captifs, on trouvera communément qu'il est dû à la sotte vanité de vouloir sortir de sa sphere, à des projets insensés pour s'enrichir trop promptement, &' plus souvent encore à des vices honteux qu'on à voulu satisfaire. Voilà ce qui multiplie dans la Société les emprunteurs de mauvaise foi, les débiteurs insolvables, les créanciers si souvent trompés, & les usuriers toujours dépourvus de pitié.

Le crédit, tant public que particulier, est un mal, parce que le gouvernement & le citoyen en abusent. Combien de guerres inutiles & ruineuses auroient été prévenues, si des Souverains imprudents n'eussent pas trouvé, soit dans leur propre pays, soit chez les étrangers, la facilité malheureuse d'emprunter? Un Gouvernement éclairé devroit se faire une loi permanente de ne point emprunter. Si la Patrie est vraiment en danger, tous les citoyens, & sur-tout les plus riches, doivent faire tous leurs efforts pour la tirer du péril dont elle est menacée. Le crédit public étoit une chose inconnue chez les nations les plus puissantes de l'antiquité;

vent cause qu'ils sont crédules & dupes; ne méritent-ils pas de perdre quand sans examen ils font crédit à des étrangers, des inconnus, des jeunes gens, des filles de joie?

elles avoient un tréſor deſtiné à ſecourir l'Etat dans ſes beſoins imprévus ou preſſants. Les Dames Romaines apportoient leurs bijoux précieux aux pieds des Sénateurs, lorſqu'il étoit queſtion du ſalut de la République. Chez les peuples modernes rien n'eſt prévu; il n'exiſte point de tréſor national: d'ailleurs les folles dépenſes des Princes & la rapacité des courtiſans l'auroient bientôt épuiſé. Pour ſuffire à ces dépenſes que le luxe rend immenſes & journalieres, les peuples ſont accablés d'impôts; ceux-ci ne pouvant être conſidérablement augmentés en temps de guerre, l'Etat recourt à des emprunts, d'autant plus forts que ſon crédit eſt plus grand. Ces emprunts ſont des impôts réels, qui retombent ſur le peuple, forcé d'acquitter chaque année les intérêts des ſommes que le gouvernement s'eſt procurées. Ainſi les nations les plus opulentes ſe trouvent peu-à-peu ſurchargées par des dettes qu'elles n'acquitteront jamais: (95) des guerres inutiles & fréquentes, entre-

(95) La dette nationale de l'Angleterre monte, dit-on, actuellement à 140 millions de livres ſterlings, qui ſont cauſe que, pour acquitter les intérêts de cette énorme dette, les citoyens ſurchargés de taxes, de loix prohibitives, de vexations fiſcales, ne jouiſſent d'aucun des avantages de la liberté, ſinon d'écrire & de crier contre un Miniſtere & un Parlement vénal, qui vont toujours leur train.

prises sur les motifs les plus légers, les empêchent de se libérer: le luxe des cours, bien-loin de diminuer, augmente de jour en jour: les provinces épuisées ne peuvent plus fournir aux besoins d'un gouvernement insatiable & toujours dans la détresse: accoutumé à la prodigalité, le Souverain ne veut pas recourir à une sage œconomie, trop contraire aux intérêts de sa cour: les dépenses inutiles continuent; les dépenses utiles & nécessaires sont supprimées: des ministres, asservis aux vues injustes des courtisans, sacrifient le devoir sacré de payer les dettes de l'Etat à la nécessité de contenter les fantaisies ruineuses du Prince & de ceux qui l'entourent: par complaisance pour eux ils déshonorent le Gouvernement par d'infames banqueroutes, aussi nuisibles au crédit public qu'à la fortune des citoyens: enfin ces dettes accumulées empêchent le Souverain le mieux intentionné de donner aucun soulagement à ses peuples.

TELLE est la marche des gouvernements modernes, qui, au milieu des nations les plus riches, se trouvent dans la détresse, & sont à chaque instant reduits à des expédients ruineux. Delà les usures de la finance, dont les suppôts, maîtres de tout l'argent, maîtres du crédit public, deviennent des hommes si nécessaires qu'on

les regarde quelquefois comme les *colonnes de l'État*, qu'on abandonne à leur rapacité: ceux-ci, par leurs extorsions aussi ingénieuses que multipliées, parviennent à ruiner l'agriculture, le commerce, l'industrie, & remettent au Souverain, après s'être engraissés aux dépens de son peuple, des campagnes abandonnées, des laboureurs découragés, des commerçants ruinés & des villes sans mœurs.

En effet les emprunts de l'Etat remplissent les capitales & les villes opulentes d'une multitude de rentiers inutiles & désœuvrés, dont le plaisir est la seule occupation, qui consument les fruits de la terre, & qui le plus souvent se livrent à des vices dangereux. Les cités sont pleines de mauvais citoyens qui, sans rien faire pour la Société, jouissent dans l'inertie, le jeu, la débauche & le luxe, des revenus que leur procurent les besoins de l'Etat: ils quittent leurs provinces & leurs patrimoines, dans lesquels ils devroient honnêtement vivre & s'occuper, pour venir prendre part aux amusements & aux désordres des grandes villes, où regne pour l'ordinaire une dépravation contagieuse dont les campagnes sont garanties. (96)

(96) Les rentes viageres, qui, par les intérêts forts qu'elles procurent, séduisent bien des gens, sont contraires au bien pu-

Ainsi que tout homme ſage, un gouvernement raiſonnable ne doit point franchir les bornes de ſes facultés. La vanité devient auſſi ruineuſe pour les nations que pour les particuliers. Des guerres ne doivent être entrepriſes que lorſque le bien-être & la ſûreté de l'Etat ſont viſiblement en danger. Les guerres de commerce, par leſquelles un peuple ſe propoſe d'augmenter la richeſſe nationale, ſont des entrepriſes inſenſées. On commence par ſe ruiner, dans l'eſpoir incertain de s'enrichir & de faire face à des dettes qu'on ne payera jamais. Toute nation opulente qui veut encore plus de richeſſes, cherche à redoubler les cauſes de ſa propre deſtruction.

Nous avons déjà fait voir qu'un Gouvernement ſage devoit bien ſe garder d'inſpirer à ſes ſujets la paſſion de l'argent, qui finit par être ſi générale & ſi forte que rien ne peut ni la domter ni l'aſſouvir, & qui rend preſque tous les citoyens frippons, parce qu'ils ſont preſque tous mécontents de leur ſort. Ainſi, loin de faciliter les emprunts, le Légiſlateur

blic, en ce qu'elles invitent au célibat, rendent un homme iſolé, fraudent les collatéraux, briſent les liens de la parenté, favoriſent les vices du célibataire, qui ne penſe aucunement à ce que ſa famille ou ſa patrie deviendront après lui.

doit détourner ſes ſujets d'y recourir, leur apprendre à vivre frugalement, à borner leurs deſirs, à ne point ſe livrer à des entrepriſes au-deſſus de leurs forces. Par-là l'on verroit bien moins de créanciers avides devenir les dupes de tant d'étourdis ou de malhonnêtes gens qui, après avoir dérangé leurs propres affaires, abuſent indignement de la confiance des autres.

On nous dira que le commerce ne peut ſe faire ſans crédit; nous le reconnoîtrons ſans peine: mais nous ferons obſerver que, même dans les ſpéculations de commerce, celui qui pour des entrepriſes douteuſes riſque le bien d'autrui pour s'enrichir plus promptement, ainſi que celui qui emprunte plus qu'il n'a dans le monde, eſt un homme avide, peu ſcrupuleux dans ſes principes, qui mérite d'être puni d'une témérité coupable. Un inſenſé peut riſquer ce qui lui appartient; mais c'eſt être très-injuſte que de riſquer le bien des autres. Si des commerçants trouvoient ces maximes trop ſévères, on ſeroit forcé de croire que leur maniere de faire le commerce n'eſt pas conforme aux regles de la ſaine Morale, dont les loix ne devroient jamais s'oublier. Mais il eſt bien difficile que la Morale de la cupidité, de l'intérêt ſordide,

de l'avarice, de la paſſion de s'enrichir, s'accorde avec la Morale ſévere de la juſtice inflexible. Les Légiſlateurs des nations commerçantes ont ſouvent une Morale très-relâchée. (97)

Il vaut mieux qu'un Etat ait des mœurs qu'un commerce immenſe & des richeſſes iniques. Ainſi les loix devroient ſévérement punir les commerçants imprudents ou de mauvaiſe foi qui hazardent le bien des autres. L'imprudence devient un crime puniſſable, dès qu'elle fait violer la juſtice que chacun doit aux autres hommes.

Le Souverain doit ſur-tout mettre obſtacle aux injuſtices ſi communes des grands. Ceux-ci ne font point le commerce; leurs emprunts n'ont pour objet que le faſte, des inutilités, des choſes dont tout homme raiſonnable peut aiſément ſe paſſer lorſqu'il n'a pas les moyens de ſe ſatisfaire: ainſi le crédit ne devroit point exiſter pour eux. En cela le Souverain les garantiroit de leurs fantaiſies puériles auxquelles trop ſouvent on les voit ſacrifier l'utile & le néceſſaire.

(97) Pour ſubvenir aux beſoins de la pauvreté induſtrieuſe, & lui fournir des moyens de ſubſiſter ſans recourir aux uſuriers, il feroit utile d'établir, comme dans bien des pays, des *Lombards*, des *Monts de piété*, où ſur des gages on prêtât de l'argent à un intérêt modique.

C'eſt ainſi que les grands, pour contenter des goûts frivoles & paſſagers, ou même des vices honteux, engagent des biens ſolides, ſe ruinent eux-mêmes & laiſſent une poſtérité qui, pour ſe ſoutenir avec ſplendeur, devient à charge à l'Etat, trop fréquemment obligé de réparer les ſottiſes des ancêtres.

Le Gouvernement eſt donc intéreſſé à empêcher les grandes familles de ſe ruiner: mais d'un autre coté comme il doit la juſtice à tous, pour prévenir les emprunts frauduleux, & les proces auxquels ils peuvent donner lieu, le Légiſlateur devroit ouvrir à ſes ſujets des regiſtres publics, dans leſquels chaque citoyen feroit inſcrire ſes biens déſignés juridiquement; ce qui préviendroit la fraude du côté de l'emprunteur, & procureroit une ſûreté complette au créancier.

Sous quelque point de vue qu'on enviſage les choſes, on trouvera toujours que le Gouvernement a le plus grand intérêt à maintenir la bonne foi, qui fait le lien de toute Société, à forcer tous les citoyens d'être juſtes, & à prévenir les iniquités & les crimes, pour n'avoir point à les punir.

CHAPITRE XIII.

De la Législation morale contre les vices & les désordres de la Société.

FAUTE de sentir l'importance de prévenir & de punir les crimes, si les Souverains négligent souvent de les réprimer, ils semblent plus souvent encore montrer une indulgence dangereuse aux vices qu'on voit regner dans la Société. Tout vice est une injustice qui trouble plus ou moins l'ordre social : ainsi tous les désordres que la Morale condamne devroient être poursuivis avec plus ou moins de chaleur par une législation vigilante. Les crimes nuisent directement à la Société ; les vices lui nuisent indirectement, la minent peu à peu, & produisent très-souvent autant de maux que les crimes.

TOUT ce qui précede a dû nous convaincre de cette triste vérité. La vanité, ce vice des petites ames, ne produit-elle pas les effets les plus terribles dans les nations ? ne sépare-t-elle pas d'intérêts tous les ordres de l'Etat ? cette division fatale ne fait-elle pas l'unique force de la tyrannie, qui est la source empoisonnée de tous

les maux & de tous les crimes? La vanité de l'homme fastueux ne fait-elle pas d'un courtisan un homme prêt à commettre les injustices les plus atroces, pour satisfaire la passion puérile qu'il a conçue pour des bagatelles? Enfin n'est-ce pas cette vanité, vraiment enfantine, qui fait éclore le luxe, ce mal contagieux qu'on vit dans tous les temps anéantir les bonnes mœurs, bannir toutes les vertus, renverser les empires?

Il en est de-même de tous les autres vices, & des dispositions habituelles qui rendent les hommes plus ou moins incommodes à leurs semblables. La colere change celui qu'elle aveugle en un tigre, toujours prêt à s'élancer sur ceux qu'il rencontre en son chemin. La vengeance fait de l'homme un serpent endormi dont le venin est mortel. Le mensonge pervertit l'usage de la langue, & bannit la bonne foi du commerce de la vie. La calomnie produit des maux souvent aussi terribles que le meurtre & les assassinats. L'ingratitude, ce vice affreux, si propre à bannir la bienveillance & la pitié du cœur des hommes, ne devroit-elle pas être publiquement flêtrie de maniere à faire trembler les ingrats? ce sont des ennemis publics, que chaque citoyen devroit avoir droit d'accuser, & que les loix devroient

couvrir d'ignominie. L'avare inhumain, qui refuse de secourir son semblable, qui détourne ses regards de l'homme qu'il voit souffrir, est-il fait pour vivre en société? Enfin un Gouvernement attentif ne devroit-il pas réprimer avec force l'intempérance, si commune chez le peuple, & qui devient si souvent la cause de sa perte.

En un mot, dans une Société bien réglée tous les vices devroient être punis à proportion du mal qu'ils y produisent. Peut-être la vigilance du Gouvernement seroit-elle convenablement soulagée par un tribunal composé de Magistrats distingués par leur probité, devant lesquels il seroit permis à tout citoyen de se plaindre hautement, & non par une délation secrete, de celui qui par ses actions ou ses paroles l'auroit blessé. Alors une censure équitable vengeroit la partie lésée, suivant la gravité des cas, soit par des reprimandes, soit par le blâme, soit par la privation des places, &c. D'un autre côté, tout délateur calomnieux seroit justement livré à la sévérité des Loix.

La Censure fut long-temps chez les Romains une barriere puissante contre le luxe & la corruption des mœurs. Comment les peuples modernes, qui ont emprunté tant de regles de ces fameux Législateurs,

n'ont-ils pas adopté la plus ſage de leurs inſtitutions? Y auroit-il un frein plus puiſſant que la crainte d'encourir l'animadverſion ou le blâme d'un tribunal integre, qui déſigneroit au Souverain les ſujets que leur conduite rendroit dignes de ſa confiance, ainſi que ceux qui ſeroient peu faits pour exercer ſous lui une portion de ſon autorité? (98)

En effet, les Princes les plus vertueux & les mieux intentionnés ne peuvent étendre leurs regards ſur tous les citoyens dont une ſociété nombreuſe eſt compoſée: ils ne peuvent appercevoir que ceux qui les approchent; & ceux-ci ſont perpétuellement occupés à les tromper. La voix publique ne trompe guere; elle ne peut être ni corrompue ni gagnée: les mœurs d'un homme le font bien mieux connoître que ſes diſcours. Enfin ſi le méchant, ſi l'homme ſans mœurs, cherchent à ſe perdre dans la foule ou redoutent l'examen, le citoyen innocent & vertueux ne rougit point d'être connu. *La vérité*, dit un ancien, *ne rougit que d'être cachée*; elle ne peut craindre la cenſure. Enfin rien n'eſt

(98) Les Athéniens avoient des Cenſeurs, appellés *Nomophylaces* ou conſervateurs des loix, devant leſquels les Magiſtrats étoient obligés de comparoître, pour rendre compte de leur geſtion. Suivant les loix de Solon tout Magiſtrat ſouillé par la débauche & le libertinage étoit honteuſement dépouillé de ſa charge.

plus important pour le Prince, que d'être bien assuré de la probité de ceux qu'il fait agir: rien de plus important pour les sujets, que d'être dirigés par des hommes dont la conduite soit pure & sans reproches.

QUOIQU'IL en soit, les hommes, privés trop souvent d'expérience & de raison, ne sont que des enfants perpétuellement entraînés par des vices, des passions, des goûts, qu'une administration paternelle devroit soigneusement corriger. L'activité, comme tout le prouve, est nécessaire à la vie de la Société; l'inertie & la paresse ne tardent pas à y produire une corruption funeste. Tout homme qui ne fait rien est un homme dangereux. Le désœuvrement des courtisans est la vraie cause de leur perversité; car il ne faut point nommer occupation cette activité fatale, cette agitation continuelle, ces mouvements inquiets que produit l'oisiveté: les méchants se distinguent souvent des bons par cette espece d'activité, qui a faire dire à Pline (99) que *les bons ont bien moins d'énergie & de force que les méchants*. La véritable activité est celle qui nous rend utiles à nos semblables: voilà celle que la Société doit exiger de ses membres.

(99) PLIN. *Epistol. lib. IV. ep. 7.*

Le plus grand ſoin de tout bon gouvernement devroit donc être d'occuper les hommes, de leur faire ſentir qu'ils ne ſont pas deſtinés à jouir, ſans aucun travail ou bienfait, des avantages que la Société procure, qu'ils doivent compte à l'Etat de l'emploi de leur temps. Rien de plus ſage que la loi d'Egypte, qui vouloit que tout citoyen comparût chaque année devant le Magiſtrat, pour lui faire connoître quelles étoient ſes occupations. Les loix de Dracon condamnoient à la mort les oiſifs; celles de Solon les notoient d'infamie.

La loi d'Egypte, plus modérée, devroit ſur-tout avoir lieu dans les villes opulentes & peuplées, qui, par les plaiſirs qu'elles préſentent, par la vaſte carriere qu'elles ouvrent aux vices, par les moyens qu'elles fourniſſent de dérober ſa conduite, deviennent communément des rendez-vous pour les déſœuvrés d'une nation, & des repaires pour les hommes les plus pervers, qui accourent de toutes parts pour exercer dans la foule leurs funeſtes talents. Voilà pourquoi les Capitales ſont pour l'ordinaire des lieux où l'on reſpire un air fatal à l'innocence; elle s'y trouve perpétuellement expoſée ſoit à ſe corrompre, ſoit à tomber dans les pieges que la méchanceté eſt toujours prête à lui ten-

dre. Une diſſipation continuelle, l'ivreſſe habituelle des plaiſirs, le beſoin de s'amuſer ſans ceſſe, rendent les hommes légers, les empêchent d'approfondir ceux-mêmes qu'ils fréquentent le plus; ils ne leur demandent que de leur procurer des agréments paſſagers; & très-ſouvent l'homme agréable n'eſt rien moins qu'un homme à qui l'on doive ſe fier.

L'ENNUI ou l'indigence accompagnent toujours l'oiſiveté, & celle-ci produit des dupes & des frippons. C'eſt ce qu'on voit ſur-tout dans le Jeu, devenu preſque par-tout la reſſource ordinaire des oiſifs ſans nombre que renferment des Sociétés dont les membres ſont incapables de penſer ou de converſer agréablement. Néanmoins cet amuſement, ſi peu fait pour employer une portion énorme de la vie, ſeroit pardonnable, ſi on ne le regardoit pas comme une occupation louable & digne des honnêtes gens, s'il ne dégénéroit pas en une habitude machinale, enfin ſi trop ſouvent l'avarice ne le changeoit pas en une fureur capable de produire les plus terribles ravages.

UN moraliſte éloquent & vertueux, dans un ouvrage plein d'ame, vient de peindre les malheureux effets du Jeu avec des couleurs ſi fortes & ſi touchantes, qu'on ne peut rien ajouter aux traits ef-

frayants ſous leſquels il repréſente cette paſſion forcenée. (100) „ Le Jeu, a dit „ quelqu'un, eſt un renverſement de tou„ tes les bienſéances: le Prince y oublie „ ſa dignité, & la femme ſa pudeur: le „ gros jeu renferme tous les défauts de la „ Société: on ſe donne le mot à certaines „ heures pour ſe ruiner & ſe hair;" (101) on pourroit encore ajouter, pour détruire ſes charmes & ſa ſanté; car une femme poſſédée de la paſſion du jeu lui conſacre ſes veilles; & la coquette la plus ſéduiſante ne nous montre ſouvent que les traits d'une mégere, quand ils ont été mis à la torture par les paſſions ſoudaines & multipliées que la cupidité, réjouie ou fruſtrée, produit ſur ſon viſage. Une table de jeu eſt-elle donc la place où des enfants oubliés doivent aller chercher leur mere? eſt-ce autour de ce fatal tapis qu'ils trouveront un pere

(100) Voyez la *Lettre ſur la fureur du Jeu* par M. du Saulx de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles Lettres de Paris.

(101) Voyez *Lettre d'une mere à ſon fils ſur la vraie gloire.* Une maxime, inventée ſans doute par des joueurs, dit que *le jeu, comme l'amour, rend les hommes égaux*: conſéquemment à ce principe on a vu quelquefois des Princes, & même des Rois, ſe mêler avec des frippons. L'Abbé de S. Pierre remarque que ce ne fut qu'en 1648 que l'on commença de jouer aux cartes à la cour de France „ ce fut, dit-il, le Cardinal Mazarin, qui étoit „ gros joueur, qui introduiſit cette méthode de perdre ſon temps „ & ſon argent." Voyez *Rêves d'un homme de bien page.* 28.

pere occupé du bonheur de sa famille? Enfin est-ce dans un vrai coupe-gorge qu'on peut se flatter de rencontrer un homme de bien, un citoyen raisonnable?

MAIS les raisons les plus fortes, les représentations les plus touchantes, ne peuvent rien sur des ames endurcies par l'avarice, ou sur des cœurs usés qui, pour être remués, ont besoin des sensations promptes & variées que donne la cupidité continuellement ballotée par l'espérance & la crainte. En effet le gros jeu n'est point un amusement, c'est un violent exercice. Les joueurs ne trouvent aucun plaisir au jeu, lorsqu'ils n'ont pas l'espoir qu'il leur procurera beaucoup d'argent: il leur faut des sommes considérables pour réveiller leurs ames engourdies; ils ont besoin de ruiner leurs amis pour se procurer un sommeil doux & tranquille.

C'EST donc à la Législation qu'il appartient de rendre plus efficaces les leçons de la Morale. Pourquoi les loix, sur les plaintes d'une famille, ne traiteroient-elles pas un joueur d'une façon aussi sévere, aussi flétrissante que le frénétique ou l'insensé? La Loi ne devroit-elle pas arracher à tout Pere de famille le pouvoir de ruiner sa femme & ses enfants? Pourquoi ne pas noter d'infamie, ou condamner à des travaux utiles, tant de joueurs

de profeſſion qui trouvent à ſubſiſter par les pieges qu'ils tendent à la jeuneſſe imprudente? un gouvernement équitable ne devroit-il pas faire éprouver ſon indignation à ces maiſons connues, où de prétendus amis s'aſſemblent avec le projet formé de s'affliger les uns les autres, & de s'arracher leur fortune?

QUE dirons-nous de la conduite affreuſe de quelques grands qui, au mépris des loix impoſées au public, donnent dans leurs Palais-mêmes un aſyle aux joueurs, & fourniſſent à la Nobleſſe frénétique l'occaſion de s'égorger en liberté? Quelle étrange Police que celle qui, pour une honteuſe rétribution, tolere publiquement des *tripots* de jeu, deſtinés à devenir les rendez-vous de tous les oiſifs, les frénétiques & les frippons d'une ville! (102). Enfin juſques à quand appellera-t-on *dettes d'honneur* celles qui ont été contractées au jeu, tandis que, peu contente de les

(102) La République de Veniſe a long-temps permis des jeux de hazard à ſon profit qui ſe tenoient dans le Palais de S. Marc ſous les yeux d'un ſénateur; cette pratique honteuſe eſt enfin abolie depuis très-peu de temps. On ſe ſouvient encore à Paris des Hôtels de Soiſſons & de Gevres, ou la jeuneſſe avoit la liberté de ſe ruiner. On aſſure que cette capitale de la France renferme encore un très-grand nombre de *tripots*, autoriſés par la Police, qui en partage les profits avec ceux qui ont obtenu la permiſſion de les tenir. Il y a tout lieu de croire que ces abus ſeron abolis ſous le regne vertueux de LOUIS XVI.

mettre au néant, la loi devroit flétrir ou châtier le gagnant & le perdant; tandis que le Souverain devroit au moins exclure de sa présence quiconque auroit osé transgresser des loix faites pour tous les citoyens?

Mais la violation des loix & des préceptes les plus sacrés de la Morale semble être par-tout un droit inhérent à la grandeur, à la puissance. Les loix & la vertu n'exerceront leur empire sur les hommes, que lorsque des Souverains vertueux les prendront pour regles eux-mêmes, & les feront régner sur tous leurs sujets, sans distinction de rang ou de naissance.

Les Souverains ont-ils bien consulté les intérêts des mœurs du citoyen dans l'établissement de ces jeux publics connus sous le nom de *Lotteries*, par lesquels les Gouvernements semblent tendre des pieges continuels à l'avidité des sujets? Est-ce donc en irritant la cupidité des hommes qu'on les rendra meilleurs? Le jeu, trop inégal, que les Lotteries maintiennent entre l'Etat & les particuliers, est-il bien conforme aux regles de l'équité? Que la sagesse & la probité des Souverains résolvent ces difficultés; en attendant il paroît que les lotteries sont un impôt, souvent très-fort, levé sur des dupes volontaires qui se privent communément du nécessaire, sé-

duits par des eſpérances qui rarement ſe réaliſent. L'expérience nous prouve que ces appâs préſentés aux ſujets agiſſent ſur-tout ſur les eſprits ſimples, & dérangent les gens du peuple, les domeſtiques, les perſonnes les plus pauvres; ceux-ci, déſolés de leurs pertes, s'en dédomagent quelquefois par des voies criminelles, propres à leur attirer des châtiments très-graves.

Le Gouvernement ne devroit jamais ſe permettre les apparences même de la mauvaiſe foi. S'il veut former des citoyens honnêtes, ſa conduite doit toujours être franche & pure, & ſe montrer exempte d'injuſtice & de fraude. Un Etat eſt bien à plaindre, quand obéré par de longues fautes il eſt forcé de laiſſer ſubſiſter des abus que l'équité condamne & n'eût jamais permis.

Si les mœurs ſont faites pour intéreſſer tout Gouvernement éclairé, il doit n'omettre aucuns efforts pour les conſerver pures, & pour oppoſer de fortes digues aux déſordres capables de les corrompre. Ainſi tout Légiſlateur vraiment ſage, loin de ſe prêter au délire qui regne dans des nations dépravées, loin d'écouter les maximes dangereuſes qu'il y trouve accréditées, combattra de toute ſa force la débauche & les vices contraires à la chaſteté; ils ſont d'autant plus opiniâtres qu'ils

paroiſſent inhérents à la nature humaine ; mais la loi, toujours guidée par la raiſon, doit, comme elle, prêter ſes ſecours aux citoyens, & leur aider à vaincre une nature brute ſujette à s'égarer, pour ne ſuivre qu'une nature réglée, conforme aux intérêts de la vie ſociale.

COMME les fautes contre la pudeur s'enveloppent communément des ombres du myſtere, le Gouvernement, loin d'employer des voies odieuſes & tyranniques, ne doit point chercher à les dévoiler, ni même faire des efforts pour trouver des coupables qui ſe cachent à ſes yeux: mais il doit punir le vice effronté lorſqu'il ſe montre inſolemment en public, parce qu'alors ſon exemple devient très-dangereux. Jamais une Police bien réglée ne tolérera l'impudence audacieuſe de ces Phrynés, qui viennent ſe donner en ſpectacle, & montrer au public les richeſſes ſcandaleuſes qu'elles ont amaſſées par le trafic de leurs charmes. Des courtiſannes ainſi décorées ne ſemblent-elles pas inviter toutes les filles indigentes à les imiter dans des déſordres ſi richement récompenſes? Enfin ces ſirenes enchantereſſes ne doivent-elles pas porter le trouble dans les cœurs d'une jeuneſſe inconſidérée, dont il eſt très-important que les paſſions ſoient retenues?

D'UN autre côté, la loi ne devroit-elle rien faire en faveur de tant de femmes honnêtes, dont les époux infideles vont porter chez de viles prostituées le tribut & les hommages qui sont dûs au lien conjugal ? Le Législateur ne stipulera-t-il pas les intérêts d'une famille abandonnée par un Pere, qui la ruine pour enrichir des femmes perdues ? ces Peres de famille, épris d'un fol amour, ne devroient-ils pas être mis au rang des insensés ? pourquoi ne pas noter d'infamie ces lâches qui, s'accusant eux-mêmes, se vantent hautement des victoires honteuses qu'ils ont pu remporter ? Quant à ces calomniateurs qui se plaisent à noircir sans cause les femmes les plus honnêtes, la loi ne devroit-elle pas les traiter avec encore plus de rigueur ? Mais le bras du Législateur peut-il trop s'appesantir sur les corrupteurs de la jeunesse, & les forcer du moins à réparer par toutes sortes de moyens le tort, qu'en séduisant l'innocence, ils ont pu faire à l'honneur de toute une famille ? (103)

(103) Aristote vouloit que le Législateur bannît de la Société ceux qui tiennent des discours obscenes ; car, dit-il, *de la licence de dire suit la licence de faire des choses honteuses. Voyez* ARISTOT. Politic. lib. VIII. cap. 17. Par les loix de Romulus tout homme qui disoit des obscénités en présence des femmes étoit puni comme un homicide.

Tels ſont pourtant les forfaits que les loix négligent de punir chez bien des nations! telles ſont les atrocités que des hommes, accoutumés à les voir chaque jour, oſent traiter de bagatelles! Le Souverain éclairé ne les verra pas des mêmes yeux qu'un vulgaire imbécille, qui rit avec ſtupidité de tant d'excès déplorables; il verra dans l'adultere la diſſolution complette du lien le plus ſacré des familles; il verra dans le ſéducteur un monſtre, qui porte la deſtruction & l'infamie chez les citoyens; il ne verra ſouvent dans l'homme à bonnes fortunes qu'un lâche calomniateur; il verra dans l'agréable débauché, dans l'homme de plaiſirs, dans un fat inconſtant & volage, des êtres ineptes & mépriſables, que leur caractere doit écarter des affaires & de toutes les places importantes, qui demandent toujours de la raiſon, des mœurs honnêtes & graves, des lumieres, de l'exactitude, une attention ſcrupuleuſe & ſuivie. Vainement chercheroit-on ces qualités dans des hommes dont la tête n'eſt remplie que d'intrigues, de galanteries, de parures, d'objets futiles dont il faut s'occuper quand on veut plaire à des femmes coquettes ou déréglées. Celles-ci, par leur fatale influence dans un Etat, ne ſont propres qu'à porter chez tout un peuple leur vanité, leurs caprices,

leurs modes, leurs goûts enfantins & frivoles, leur passion effrénée pour le luxe & le plaisir, qui finit par la dissolution la plus complette des mœurs. Les femmes de cette espece sont des enfants, qui se plaisent à tout détruire, sur-tout quand ils se voient les maîtres de la maison. (104) Des hommes livrés aux femmes & gouvernés par elles ne sont aucunement faits pour gouverner des Etats.

L'OISIVETÉ continuelle où se trouvent plongés les grands, les riches, les habitants des cours & des villes, est évidemment la cause de la galanterie, des passions amoureuses & des désordres qu'on voit regner dans le monde. (105) Si les hommes étoient utilement occupés, à l'abri de l'ennui, ils n'auroient pas besoin de

(104) Ulric Huber, dans son traité *de Jure civitatis*, remarque qu'il n'y a pas de nation qui ait souffert plus de maux du gouvernement des femmes que la nation françoise, malgré le soin qu'elle a pris d'exclure les femmes de la couronne. *Voyez* BAYLE, *Nouv. de la Rep. des lettres Tome II. page* 703. Cette vérité est confirmée par des exemples anciens & modernes. C'est à cette *Gynécratie*, ou à cet empire féminin, que la France paroît devoir le goût dominant qu'on lui voit pour les frivolités en tout genre; goût fatal qui, si les gouvernements n'y mettent obstacle, gagnera peu-à-peu toute l'Europe, & y établira la *Monarchie universelle*, non du pouvoir, mais du luxe & des modes.

(105) *Otia si tollas, periere Cupidinis arcus.* OVID. Otez l'oisiveté, & l'arc du Dieu d'amour se trouvera brisé.

ſortir d'eux-mêmes, de ſe fuir, de fréquenter les autres; les viſites oiſeuſes ſeroient plus rares; les peres de famille ſongeroient à leurs affaires; les femmes, livrées à des ſoins domeſtiques, fidelles aux fonctions que la nature leur aſſigne, ne ſeroient pas perpétuellement répandues au dehors, où tout ſemble conſpirer contre leurs mœurs & leur tranquillité. Tant d'attachements paſſagers, tant de paſſions éphémeres, ſont évidemment des ſuites de la familiarité qu'établit entre les deux ſexes une fréquentation continuelle. L'inconſtance eſt l'effet naturel des liaiſons qui n'ont pas l'eſtime & la vertu pour baſe: d'ailleurs le dégoût ſuit les plaiſirs trop faciles; on peut & l'on veut les varier dans une ſociété qui offre à tout moment des objets nouveaux.

L'ABUS de la ſociabilité eſt une ſource d'ennuis & de peines dont on s'exempteroit ſi l'on en uſoit plus ſobrement. Il ne faut pas ſe ſéparer des humains, mais il ne faut pas les voir trop ſouvent: *c'eſt*, dit Arrien, *s'engager dans un combat que de ſe jeter dans la foule.* Les femmes, que la nature a rendues foibles & ſenſibles, y ont ſans ceſſe à lutter contre des aggreſſeurs audacieux: la vanité excite le deſir continuel de s'imiter, de s'égaler, de ſe ſurpaſſer; ce qui fait naître le luxe, le faſte,

l'ostentation, les plaisirs de la table. Bientôt toutes ces choses ne remuent plus assez vivement ceux qui s'y sont accoutumés; alors on se fatigue, on s'ennuie réciproquement, on ne peut ni s'aimer, ni s'estimer, ni se passer les uns des autres. Voilà la vie des gens du monde, qui n'est pour l'ordinaire qu'une longue chaîne d'ennuis & de vices, entremêlée de fort peu de plaisirs véritables.

CEPENDANT des hommes vicieux & désœuvrés font des efforts continuels pour se tirer de l'état de langueur où l'ennui les replonge à tout moment. Delà ces fêtes ruineuses que les Princes se trouvent obligés de donner aux dépens de leurs peuples, soit pour échapper eux-mêmes à l'ennui où les jette leur fatale indolence, soit pour suspendre quelques instants les ennuis des courtisans désœuvrés dont ils sont entourés. Delà ces bals, ces spectacles pompeux, ces prétendues réjouissances publiques, qui coûtent les larmes & les sueurs de l'indigent laborieux. *Crois-tu donc n'être née que pour t'amuser?* auroit dit un Marc-Aurele à cettte troupe oisive & corrompue qui demande des plaisirs continuels. Un bon Roi ne devroit-il pas dire à ses courtisans désœuvrés: „ allez dans vos campagnes ranimer les „ travaux; occupez-vous à faire du bien

„ à mes peuples, & vous ne ſerez jamais
„ expoſés à l'ennui." (106)

DANS les nations opulentes & dépravées le Gouvernement ſe croit ſérieuſement obligé d'amuſer un peuple d'oiſifs, pour qui le plaiſir eſt devenu l'unique affaire importante. Toujours fidelle à ſuivre l'exemple de la cour, la Capitale ſe croiroit malheureuſe ſi elle ne jouiſſoit pas des mêmes avantages. Des ſpectacles continuels & variés deviennent un beſoin indiſpenſable pour le citoyen opulent, qui ne ſait jamais employer ſon loiſir. Bientôt ce beſoin ſe fait ſentir dans les claſſes inférieures: l'Artiſan veut des ſpectacles; il quitte ſon attelier, ſa boutique, pour repaître ſes yeux; il néglige de procurer du pain à ſa famille; dégoûté du travail & aſſocié aux plaiſirs des riches, il les imite dans leurs vices, que les ſpectacles-mêmes ſervent communément à nourrir dans les cœurs. Car, ne nous y trompons pas, les ſpectacles qu'on préſente le plus ſouvent aux peuples ne ſont

(106) Les Gazettes & les nouvelles publiques ſont continuellement occupées à inſtruire l'univers des feſtins, des bals, des réjouiſſances diſpendieuſes que les Princes donnent à leurs cours. Ne ſeroit-il donc pas plus honorable pour ces Princes, & plus conſolant pour l'humanité, que l'on annonçât plus ſouvent leurs actes de bienfaiſance, que de folles dépenſes, inſultantes pour des peuples malheureux?

rien moins qu'instructifs; ils ne sont propres qu'à développer dans les ames des passions que, pour le bien de la Société, l'on devroit ignorer ou soigneusement étouffer. Quelle instruction réelle l'habitant de Paris ou de Londres peuvent-ils retirer de la représentation pathétique des malheurs, des passions, des fureurs d'un héros mythologique, d'un grand de Rome ou d'Athenes, de quelque Princesse éprise d'un fol amour? Qu'est-ce que le jeune homme peut apprendre dans la plupart des comédies, sinon des stratagemes ingénieux pour duper un pere, un tuteur, un vieillard, un rival, afin de se mettre en possession d'une maîtresse? Très-peu de drames ont un but vraiment moral: la tragédie, ampoulée dans le ton, gigantesque dans les sentiments, n'occupe le citoyen que de faits romanesques, qui n'excitent en lui que des émotions passageres, peu propres à développer la sensibilité dont il auroit besoin dans le commerce de la vie: (107) la comédie n'ap-

(107) Cette critique ne peut pas tomber sur la plupart des tragédies de M. de Voltaire, dans lesquelles on trouve un but moral, qu'on apperçoit sur-tout dans *Mahomet*, *Alzire* &c. ni sur des Drames tels que *le Pere de famille*, *Mélanie*, &c. Voyez sur cette matiere un grand nombre d'idées saines répandues dans un ouvrage moderne intitulé *du Théatre, ou nouvel Essai sur l'Art dramatique*, Amsterdam in-8vo. 1773.

prend aux femmes que le pouvoir de leurs charmes, les moyens de faire des conquêtes, les ruſes propres à tromper la vigilance des parents ou des maris, pour obtenir l'amant qu'elles ont choiſi. Pour peu qu'on ait des idées juſtes de Morale & de vertu, il ſera difficile de regarder le théatre, chez les modernes, comme une école de mœurs pour la jeuneſſe, ou comme un moyen capable d'exciter les citoyens à la pratique de leurs devoirs. Après avoir pleuré ſur les malheurs d'Hippolyte, d'Andromaque, d'Iphigénie, &c. Le courtiſan & le Traitant en ſont-ils plus diſpoſés à s'attendrir ſur les peines de leurs concitoyens malheureux? au ſortir de l'*école des femmes*, une femme eſt-elle bien pénétrée de ce qu'elle doit à ſon mari? Un bon Gouvernement devroit faire enſorte que le ſpectacle devînt plus moral, plus inſtructif pour la Société: il devroit ſur-tout empêcher que le vice y fût jamais préſenté ſous des traits ſéduiſants, & la vertu montrée ſous des traits ridicules.

En vain attendroit-on des fruits avantageux pour les mœurs de ce ſpectacle corrupteur, dans lequel les chants harmonieux des ſirenes s'uniſſent aux danſes des Nymphes pour attaquer tous les ſens à la

fois. Un tel ſpectacle ſemble ſe propoſer ouvertement d'inviter les citoyens à la molleſſe, de les ſolliciter aux plaiſirs de l'amour, de les exciter à la débauche. Les maximes que l'on débite, l'air-même qu'on reſpire dans ce ſéjour des illuſions, tout allume des paſſions dangereuſes dans le cœur de la jeuneſſe, tout ſert à les alimenter juſques dans la vieilleſſe. Sur les tréteaux magiques de l'*opera*, des Prêtreſſes de la volupté viennent irriter les deſirs d'une foule inſenſée, qui bientôt leur ſacrifiera ſa fortune & ſa ſanté. C'eſt à ce ſpectacle inſtructif, qui fait les délices d'une nation frivole, qu'on a vu des Gouvernements accorder la plus éclatante protection. (108)

On ſe plaint des rigueurs de la reli-

(108) Voici comment s'exprime ſur l'*opéra* de Paris un mémoire inſéré dans le *Resueil* H *page* 224 : „ On ſait que le théatre de „ l'opéra ne connoit point de mineures : *les Actrices jouiſſent* „ *d'une émancipation pléniere : affranchies de toute puiſſance pa-* „ *ternelle, elles ſont arbitres ſouveraines de leurs appas, & de* „ *ce qu'elles gagnent dans cette milice de plaiſir ; elles ſont même* „ *à l'abri des recherches des Argus de la Police.*" On voit par-là que cet établiſſement peut, ſans injuſtice, être regardé comme un lieu de débauche. où la jeuneſſe va ſe corrompre impunément. Si dans des temps malheureux le Gouvernement s'eſt prêté à une pareille licence, les Peres de famille honnêtes n'ont-ils pas lieu d'eſpérer que l'on ôtera ce refuge à la proſtitution, ou du moins qu'il ne ſera plus ouvertement protégé ?

gion parce qu'elle condamne les ſpectacles, & les interdit à ſes diſciples; ſes préceptes en cela ſont néanmoins très-conformes à ceux de la Morale naturelle, qui ordonne à tout homme raiſonnable d'éviter les dangers, de ne point attiſer dans ſon cœur des paſſions dont les ſuites pourroient lui devenir très-funeſtes. Ces paſſions ſont ſur-tout à craindre pour des ames toutes neuves à qui le vice ſe montre accompagné d'attraits ſi puiſſants, qu'elles n'ont pas la force de s'en défendre. Quels reproches n'ont point à ſe faire des parents inconſidérés qui, dès l'âge le plus tendre, accoutument leurs enfants à s'approcher avec plaiſir d'une coupe qui, peut-être, les infectera pour la vie?

Ne blâmons pas non plus trop légérement des uſages ou des loix qui attachent une idée flétriſſante à la profeſſion de ceux qui ſe donnent en ſpectacle. Il eſt ſans doute inconſéquent de donner aux nations des plaiſirs également proſcrits par la religion du pays & par la Morale univerſelle; mais du moins il eſt utile de ſéparer dans l'opinion des citoyens des mercenaires aſſez bas pour ſe ſoumettre à tous les caprices du public, & dont ſouvent la conduite n'eſt aucunement propre à les faire eſtimer des honnêtes gens. Un

théatre vraiment inſtructif, des ſpectacles qui contribueroient à épurer, à corriger les mœurs, feroient les vrais moyens d'en faire un amuſement louable, & de réhabiliter les comédiens, qui pour lors deviendroient des citoyens utiles.

En un mot, un Gouvernement ſage ne doit jamais ſe rendre l'approbateur ni le fauteur du vice : s'il ne peut anéantir des amuſements conſacrés par l'uſage, il doit les épurer ; mais ſur-tout il emploiera tous ſes efforts pour éclairer les citoyens, pour les occuper utilement, pour les rappeller à la raiſon, qui les dégoûtera peu à peu des vains jouets de leur enfance. C'eſt par de bonnes loix qu'on inſtruit efficacement les peuples ; c'eſt par des châtiments qu'on réprime le vice ; c'eſt par des récompenſes qu'on peut inviter les hommes au bien.

Les amuſements & les plaiſirs doivent délaſſer l'eſprit ſans corrompre le cœur : ils ne doivent jamais porter dans l'ame des ſpectateurs rien de contraire à la pudeur, à la décence, aux bonnes mœurs. Le Légiſlateur tirera des ſpectacles le plus grand avantage, s'il veut les faire ſervir à l'inſtruction des citoyens, à la correction des vices, à la guériſon des préjugés, des défauts & des travers d'une nation : un

un drame peut devenir pour tout un peuple une leçon très-utile, très-propre à lui faire une impreſſion vive & profonde. (109)

CHAPITRE XIV.

Des moyens que le Gouvernement peut employer pour réformer les mœurs & pour exciter les hommes à la vertu.

UN Sage d'orient a dit avec raiſon, que *pour faire croître les vertus il faut ſemer les récompenſes.* Le Légiſlateur peut bien par des châtiments inſpirer la terreur, forcer le vice à ſe cacher, le réduire au ſilence; mais c'eſt par la bonté qu'il s'attire la confiance; c'eſt par la libéralité qu'il enchaîne les cœurs. La bonté des Rois doit avoir la juſtice pour baſe; leur libéralité ſera juſte quand elle

(109) Horace, dans l'*Art Poëtique*, fait voir que dans l'origine les ſpectacles ont été des actes religieux chez les Romains. Les premiers Drames de nos ancêtres, connus ſous le nom de *Myſteres*, étoient pareillement deſtinés à rappeller aux ſpectateurs des idées religieuſes; les nôtres devroient nous ramener à la vertu, ſoit en nous remuant, ſoit en nous faiſant rire.

récompensera la vertu, qui ne peut consister que dans des dispositions & des actions avantageuses à la Société.

Les vertus ne sont si rares que parce que des Princes dépourvus d'équité n'ont point fait servir les récompenses dont ils sont les dépositaires, les bienfaits dont ils sont les distributeurs, à reconnoître fidellement les avantages réels qu'on procuroit à la Patrie: ils n'ont vu, comme on l'a dit, leurs nations que dans leurs cours, dans le petit nombre de ceux dont ils étoient entourés: trompés pour l'ordinaire par ces hommes avides & méchants, ils les ont souvent payés du mal qu'ils faisoient à leurs concitoyens. Par-là le mérite & la vertu ont été découragés; des courtisans indignes, des favoris pervers, les citoyens les plus inutiles & les plus nuisibles, ont absorbé les bienfaits du Souverain. En voyant que le vice & l'intrigue obtenoient toutes les graces, les bons citoyens regarderent la cour comme un séjour qui n'étoit point fait pour eux; ils s'imaginerent que le vice & le crime avoient seuls des droits à la fortune, toujours aveugle dans la distribution de ses faveurs.

C'est au Souverain vertueux qu'est réservé le pouvoir de lui arracher son bandeau. La fortune n'est aveugle que

ſous des Princes ſans lumieres, ou qui ferment les yeux ſur leurs intérêts les plus évidents; elle n'eſt injuſte que ſous des tyrans dépourvus d'équité, à qui la vertu doit déplaire; elle n'eſt capricieuſe dans la diſtribution de ſes bienfaits, que lorſqu'elle eſt forcée de ſervir des deſpotes accoutumés à ne ſuivre que leurs fantaiſies; enfin la fortune n'eſt inconſtante que lorſqu'elle obéit à des maîtres ſans fermeté, ſans regles permanentes dans leur façon de gouverner: en un mot, cette fortune, dont les hommes ont fait une Divinité puiſſante, qu'ils ont rendue la maîtreſſe & l'arbitre des Souverains les plus terribles & des plus vaſtes empires, n'eſt autre choſe que la ſageſſe ou la folie, la juſtice ou l'iniquité des rois & des peuples dont-ils reglent les deſtins. *Les Dieux*, dit Pline, *n'aiment jamais que les Princes qui ont de l'amour pour les hommes.* Le ciel n'eſt irrité que contre les Etats mal gouvernés: la fortune n'abandonne les nations que par l'imprudence des chefs qui ne ſavent point la fixer: elle ne renverſe les trônes que lorſqu'ils ſont occupés par des tyrans, qui négligent les vrais moyens de les rendre inébranlables.

Ainsi la bonne ou la mauvaiſe fortune des nations dépend de ceux qui les

gouvernent. Les mots *Fortune*, *Hazard*, *Destin*, en politique ne signifient que la prudence ou l'imprudence, l'expérience ou l'incapacité, la vertu ou les vices des Souverains: ce sont eux qui tiennent dans leurs mains la chaîne fatale des événements heureux ou malheureux; ils sont les vraies causes de la prospérité ou de la misere, de la grandeur ou de la décadence, de la gloire ou de l'opprobre, de la puissance ou de la ruine des Empires. Le ciel ne répand ses graces que sur les Princes vertueux.

C'est sans doute pour flatter les despotes, pour les endormir dans leur négligence & leurs désordres, que des courtisans trompeurs ont habilement rejeté les malheurs des Etats sur le compte de la fortune. Des bouches plus véridiques n'auroient-elles pas dû leur crier: „ c'est vo-
„ tre coupable indolence qui fait que vo-
„ tre Etat languit: c'est votre luxe inu-
„ tile qui plonge vos peuples dans la mi-
„ sere: ce sont vos extorsions qui dé-
„ couragent l'agriculture, le commerce &
„ l'industrie: c'est votre partialité qui
„ anéantit l'émulation de vos guerriers:
„ c'est votre faste qui ruine votre No-
„ blesse. C'est votre haine pour la vé-
„ rité qui étouffe les talents: ce sont les
„ honneurs & les récompenses, que vous

„ accordez à des indignes, qui écartent „ le vrai mérite des places: ce sont vos „ prodigalités qui épuisent le trésor pu- „ blic: ce sont vos passions & vos exem- „ ples qui portent la corruption dans tou- „ tes les classes des citoyens."

TOUT Souverain qui réfléchit, s'il veut rentrer en lui-même, découvrira les vraies causes des calamités publiques & des désordres qui regnent dans la Société: en se réformant lui-même, il réformera sa cour: alors les grands, contenus dans de justes bornes, porteront bientôt la réforme & rétabliront l'ordre parmi le reste des citoyens. *La vie du Prince*, dit Pline, *est la meilleure des censures: nous avons bien moins besoin d'ordonnances que d'exemples: ce sont les récompenses accordées aux bons ou aux méchants, qui portent vers la bonté ou la méchanceté.* (110)

LE Monarque, élevé sur son trône au-dessus de toutes les têtes, ne peut dérober ses actions aux yeux de ses sujets: tous ses mouvements les intéressent, parce qu'ils influent sur le bonheur de tous: ainsi, comme dit le même Pline,

(110) *Vita Principis censura est. —— nec tam imperio nobis opus est, quam exemplo.* PLIN. Panegyric. *Præmia bonorum malorumque bonos ac malos faciunt. Ibidem.*

l'homme le plus grand de tous doit être le meilleur de tous. Ce n'est pas qu'un grand Prince, pour être le meilleur des hommes, doive réunir en lui toutes les lumieres & les vertus; il lui suffit d'être juste, d'avoir un amour constant & ferme du bien, de forcer les méchants à s'abstenir du mal, d'inviter les bons à seconder ses vues salutaires par des récompenses, des marques de faveur, des bienfaits. La bienfaisance des rois, on ne peut trop le répéter, doit être juste: elle sera toujours juste, quand elle aura pour objet ceux qui rempliront fidellement les devoirs de leur état. C'est ainsi que tout homme de bien deviendra l'ami, le favori du Souverain: celui-ci sera le meilleur des hommes, parce que ses bontés s'étendront sur tous les hommes soumis à son pouvoir.

Par un abus honteux des mots, on attribue quelquefois la bonté à des Princes, parce qu'ils ne refusent rien à des courtisans que rien ne peut rassasier, parce qu'ils prodiguent sans choix les revenus, les trésors de l'Etat; parce qu'ils craignent de rebuter les hommes vils qui les obsedent; parce qu'ils permettent à tous les abus de subsister, de peur de faire des mécontents. Mais cette bonté fatale n'est qu'une foiblesse réelle: ce n'est pas

être bon, c'est être foible, c'est encourager la méchanceté, que de montrer de la bonté aux méchants; c'est être injuste que de ravir au mérite les récompenses qui lui sont dues, pour les donner à des hommes qui n'ont pas droit d'y prétendre. La libéralité n'est une vertu dans les Rois, que lorsqu'elle encourage ou paie les services réels qu'on rend à la Patrie, dont le Souverain est chargé d'acquitter les dettes, d'exprimer la reconnoissance. Le Prince seroit injuste, s'il se croyoit en droit d'accumuler dans un petit nombre de mains les richesses qu'il auroit arrachées avec peine de tous les citoyens: il s'aviliroit lui-même s'il se rendoit lâchement le trésorier, le pourvoyeur de ses courtisans, l'instrument méprisable de leur avidité. „ Etre libéral aux dépens „ des autres ce n'est pas être libéral, „ c'est voler: la libéralité n'est pas une „ vertu royale, c'est une vertu de par„ ticulier, parce qu'un particulier ne peut „ donner que du sien: (111) avant de „ faire des graces il faut faire justice... „ il n'est pas juste de créer de nouveaux „ subsides sur les uns, pour en faire des „ présents aux autres."

(111) Voyez *les Rêves d'un homme de bien. page* 10 & 85.

Ce n'eſt donc que par une diſtribution équitable des récompenſes, dont il eſt le dépoſitaire & l'adminiſtrateur, que le Souverain peut mériter le titre de bon. Un Prince qui ne feroit bon que pour ſes favoris ou pour les courtiſans qui l'obſedent, feroit un Prince très-mauvais pour le reſte des citoyens : il deviendroit bientôt un oppreſſeur, un tyran, s'il vouloit ſatisfaire la voracité des affamés ſans pudeur qui lui demanderoient à jouir des dépouilles de ſon peuple. Les grands & les courtiſans n'excitent les Princes à étendre leur pouvoir & à le rendre ſans bornes, que pour écraſer les nations en leur faveur. Tous les fauteurs du deſpotiſme, tous les ennemis des loix & de la liberté publique, ne cherchent à rendre leur maître tout-puiſſant que pour exercer la tyrannie ſous ſon nom, ou pour abuſer de ſa ſimplicité afin d'attirer dans leurs mains la ſubſtance des citoyens ſans défenſe.

C'est communément à la vanité, paſſion des eſprits retrécis, que ces perfides conſeillers s'adreſſent pour faire entrer le Prince dans leurs infames complots : ils ne lui parlent que de ſes droits, de ſon autorité, de ſon pouvoir, que tout homme par ſa nature deſire de voir étendre : ils

font consister sa gloire dans un attirail pompeux, qu'ils disent nécessaire à la splendeur du trône pour imprimer un grand respect aux peuples: ils le détournent de toute occupation sérieuse, en lui faisant entendre qu'un Monarque n'est en ce monde que pour jouir, pour se livrer aux plaisirs, qu'il seroit peu digne de lui de se mêler de ses propres affaires, qu'il doit remettre à ses ministres ou à ses serviteurs un travail fastidieux qui n'est point fait pour lui; ils lui persuadent que ses sujets sont des esclaves, dispersés dans le monde pour travailler à ses plaisirs, se sacrifier à toutes ses fantaisies. Après avoir, à force d'orgueil, endurci le cœur du Souverain, ils l'excitent à charger d'impôts ces peuples méprisés; ils lui cachent leur misere; ou bien ils ont le front de dire qu'il faut qu'ils soient malheureux, qu'il faut les accabler, les tenir dans l'indigence, pour les rendre plus soumis. Le Souverain ainsi trompé ne peut jamais entendre ni les gémissements de son peuple, ni la voix de la vérité si terrible pour les menteurs. Pour tenir le Prince dans l'ignorance, & ses sujets dans les fers, on proscrit avec fureur la liberté de penser, de parler & d'écrire; on impose un silence profond à tous ceux qui pourroient porter les vœux de la nation au pied du

trône; on en écarte avec ſoin le vrai mérite & la vertu noble, qui n'ont jamais la ſoupleſſe qu'exigent les tyrans & leurs ſuppôts; on n'éleve aux grandes places, on n'appelle aux honneurs & aux dignités que des hommes vils, & conjurés contre le bien public, prêts à ſervir les favoris dans les entrepriſes les plus funeſtes au Souverain & à l'Etat. Pour affermir la tyrannie dont les Miniſtres du deſpote imbécille recueillent tous les fruits, on perſuade au maître que ſa ſûreté demande de nombreuſes armées; celles-ci, ſoudoyées par un peuple indigent, redoublent, ſa miſere & le tiennent ſous le joug, juſqu'à-ce que ſes oppreſſeurs l'aient entierement dévoré. En ſuivant les maximes de cette politique barbare, le deſpote voit avec ſurpriſe qu'elle finit par faire diſparoître de chez lui l'activité, l'induſtrie, le bien-être: il ne jouit plus que de la gloire de regner ſur des provinces & des villes habitées par quelques eſclaves ſans mœurs, qui ſe ſont enrichis des dépouilles d'une multitude d'eſclaves plongés dans l'infortune, privés de courage & de vertus.

Telles ſont pourtant les maximes dont des courtiſans perfides ſe ſervent pour empoiſonner l'eſprit des Princes: ils ne les font ſoupirer après le pouvoir ar-

bitraire que pour regner ſur eux, ainſi que ſur leurs ſujets. Le deſpote eſt un enfant dont on excite la vanité par des jouets, qui lui font oublier les avantages les plus ſolides : dupé par des flatteurs qui le diviniſent, il n'eſt communément que leur premier eſclave: guidé par leurs principes il ſe rend, pour leur plaire, le deſtructeur de ſes Etats, dont il anéantit la gloire, la puiſſance, & les mœurs. Le deſir du pouvoir illimité ou du deſpotiſme annonce, dans le Prince que cette paſſion poſſede, la petiteſſe de ſon génie ; ce ſont communément les moins propres à commander, qui ſouhaitent le plus vivement une puiſſance abſolue.

Tout Prince vertueux, vraiment jaloux de ſon pouvoir & de ſa gloire, ſe gardera bien d'adopter des principes & des maximes qui tendent auſſi évidemment à la ruine du Monarque & des ſujets. Les exemples frappants d'un ſi grand nombre d'Etats que le deſpotiſme a ravagés & couverts de plaies preſque incurables lui feront ſentir que ce n'eſt pas regner, mais détruire, que de l'exercer ſur des peuples. Les révolutions auſſi terribles que fréquentes qu'éprouvent les tyrans de l'Aſie, lui feront voir que le deſpote n'eſt jamais en ſûreté quand il n'a pour ſujets que des eſclaves abrutis, mécontents, indifférents pour celui qui leur

donne des fers. Il reconnoîtra que le tyran ne peut compter un inſtant ſur la fidélité des ſatellites dont il eſt environné, & que les bêtes féroces, deſtinées à le garder, deviennent pour l'ordinaire les auteurs des attentats les plus cruels contre ſa perſonne. Enfin tout Souverain, qui conſultera la raiſon plutôt que la flatterie, reſtera convaincu que pour regner avec gloire, pour gouverner avec sûreté, il faut que le chef d'une nation obéiſſe à la vertu comme le dernier des citoyens; il ſentira qu'un bon Prince eſt celui qui peut & qui veut faire du bien à ſon peuple, & qu'il n'y a ni honneur ni avantage à jouir de la puiſſance de lui faire du mal. La ſervitude des peuples ne devient utile qu'aux Princes qui n'ont ni les talents ni les vertus néceſſaires pour les bien gouverner.

En renonçant lui-même au pouvoir d'être injuſte, le Souverain rétablit à l'inſtant la juſtice & le bon ordre dans ſes Etats; ſon exemple fera ſentir aux grands qu'ils ne peuvent s'arroger le privilege de nuire impunément, tandis que le chef de la nation ſe met dans l'heureuſe impuiſſance d'y exercer lui-même un pouvoir arbitraire. Sous un Monarque ami de la juſtice les miniſtres, les courtiſans, les Magiſtrats, tous ceux qui exercent l'autorité du Prince, ſont forcés d'être juſtes; &

dès-lors on voit disparoître tous les maux de l'État. De l'équité du Prince découleront bientôt, comme d'une source féconde, toutes les vertus propres à ranimer la Société. La justice obligera tout citoyen à remplir sans reproche les dévoirs de son état. Privées de faire le mal & de vivre inutiles, la grandeur & la noblesse chercheront à s'illustrer par la bienfaisance, l'affabilité, la douceur, la reconnoissance des avantages que la Patrie leur procure par préférence aux autres. Le guerrier ne se croira plus en droit de troubler ou de vexer les citoyens que son mêtier l'oblige de défendre. Le ministre de la justice tiendra d'une main plus ferme les balances de l'équité entre le puissant & le foible, entre le riche & le pauvre. Le ministre des autels, rappellé aux devoirs que la religion lui impose, sera pour ses concitoyens un ange de paix ; il leur remettra sous les yeux les avantages que procurent, soit en ce monde soit dans l'autre, la concorde, la tolérance, la sociabilité; il leur enseignera, par son exemple encore mieux que par ses leçons, les devoirs de la charité, de la miséricorde, du pardon des injures, de la bienveillance universelle qui doit lier les hommes entre eux. Le riche saura qu'il a contracté l'obligation de faire du bien, d'aider le pau-

vre, d'encourager ſes travaux, qui ſont la richeſſe véritable & le bonheur d'un Etat. Enfin dans ſon humble carriere l'indigent, dégagé des entraves de l'oppreſſion, travaillera de bon cœur & contribuera ſelon ſes forces à la félicité générale.

Cet eſprit d'équité, univerſellement répandu, ſe fera ſentir juſques dans la vie privée. Les Epoux reconnoîtront ſans peine que la juſtice les oblige à ſe témoigner réciproquement les ſentiments néceſſaires pour rendre plus aimables les liens qui les uniſſent. Les Parents ſentiront que leurs enfants ne ſont pas deſtinés à être les jouets de leurs fantaiſies; qu'ils leur doivent de la tendreſſe, de la vigilance & des ſoins, s'ils veulent mériter leur piété filiale & leur reconnoiſſance. Les familles reſſerreront les nœuds de la parenté, afin d'acquérir plus de force par leur union. Enfin les maîtres, éclairés par leurs beſoins, ceſſeront de regarder leurs ſerviteurs comme des eſclaves; ils les traiteront avec bonté; & ceux-ci s'attacheront à des maîtres dans leſquels ils verront la ſource de leur bonheur.

La juſtice du Souverain étend ſes heureuſes influences même ſur les nations non ſoumiſes à ſes loix; elle procure à ſes voiſins la paix & les avantages dont elle eſt toujours accompagnée. Un Prince équita-

ble, modéré, exempt de l'injuste besoin de s'agrandir, fait naître la confiance, la sécurité, le respect chez tous les peuples qui l'entourent. La meilleure des Politiques est celle qui prend pour base la justice & la droiture: on négocie avec aisance quand on n'a point dessein de faire tort à personne.

Une vanité puérile & méprisable brouille souvent les maîtres de la terre, & suffit quelquefois pour faire couler des flots de sang. Une formalité négligée, une omission légere dans l'étiquette, une dispute de préséance, sont-elles donc des objets assez puissants pour remuer les grandes ames des rois? Sont-ce là des raisons valables ou des motifs suffisants pour troubler le repos des peuples, pour ébranler l'univers?

C'est dans ses propres Etats qu'un Souverain éclairé peut faire des conquêtes propres à multiplier ses forces réelles sans coûter ni larmes ni sang à ses sujets. Qui oseroit attaquer un Monarque dont les Etats seroient remplis de citoyens heureux, attachés à leur maître, unis entre eux par les liens de la vertu? On est tout surpris de voir le patriotisme entiérement banni des contrées où le despotisme & le luxe ont fixé leur domicile; c'est qu'avec la liberté & la vertu le bonheur a disparu;

c'eſt qu'il n'y a point de patrie pour des captifs, dont le pays n'eſt qu'une priſon incommode ; c'eſt que le ſort du maître & de la nation ne touche guere des malheureux qui n'ont plus rien à perdre; c'eſt que la ruine de l'État ne fait qu'une impreſſion légere ſur des vicieux & des diſſipés, qui ne ſongent qu'à jouir du préſent, ſans s'occuper triſtement d'un avenir déſagréable.

Le Patriotiſme véritable ne peut ſe trouver que dans les pays où les citoyens libres, & gouvernés par des loix équitables, ſe trouvent heureux, ſont bien unis, cherchent à mériter l'eſtime & l'affection de leurs concitoyens. Sous les loix arbitraires du deſpotiſme perſonne ne peut-être libre ni content de ſon ſort; l'on n'a d'autre moyen de ſe diſtinguer qu'en plaiſant au deſpote; on ne fait aucun cas de l'eſtime du public, qui ne peut mener à rien, & qui ſouvent fait ombrage à la puiſſance inquiete & jalouſe. Le Sultan fait étrangler ſes Pachas dès qu'ils ſe font aimer de leurs provinces. (112)

Pourquoi

(112) Tacite nous apprend (*Annal. liv. XIII. §. 53.*) que ſous le regne de Neron L. Antiſtius Vetus, qui commandoit dans les Gaules, conçut le projet utile de réunir par un canal la Saone & la Moſelle; mais un ami lui conſeilla de n'en rien faire, de peur de ſe rendre par-là ſuſpect à l'Empereur.

Pourquoi nos yeux voient-ils encore avec ſurpriſe tant de monuments prodigieux, élevés avec des frais immenſes par les Romains ? c'eſt que contribuer à l'utilité publique fut toujours regardé comme un devoir par des Princes, des Sénateurs, des Grands, qui vouloient mériter l'eſtime & les ſuffrages de leurs concitoyens. Dans les temps les plus ſimples, les plus pauvres, les plus vertueux de Rome, une couronne de chêne récompenſoit amplement celui qui avoit ſauvé la vie d'un citoyen : une ovation, un triomphe, ſans enrichir le Général victorieux, rempliſſoient tous ſes deſirs.

Tout homme qui a du reſſort dans l'ame, veut être diſtingué de ſes ſemblables. Le Prince peut ſe ſervir avec ſuccès de cette paſſion inhérente à la nature humaine, pour tourner les eſprits vers l'utilité générale. Si des marques de diſtinction, des grades, des penſions ſouvent légeres, des rubans, allument dans les Monarchies l'imagination de tant d'hommes, au point de les pouſſer dans les plus grands dangers & de leur faire braver la mort ; pourquoi, par des moyens ſemblables, le Prince n'allumeroit-il pas dans les ames la paſſion ſi noble du bien public, le deſir d'être utile à ſon pays, l'ambition de ſe

ſignaler aux yeux du Monarque & de ſes concitoyens par des actes de bienfaiſance, de généroſité, de zele pour ſa nation? Des honneurs éclatants, accordés à des actions vraiment vertueuſes, enflammeroient ſans doute les cœurs des grands & des riches d'un enthouſiaſme bien plus avantageux à la Patrie, que celui que leur inſpire trop communément la paſſion d'un faſte qui les appauvrit & les rend mépriſables. Un homme de qualité, aſſuré de n'être point oublié de ſon maître lorſqu'il iroit dans ſes terres répandre l'activité, la conſolation & la joie parmi ſes vaſſaux, s'eſtimeroit-il donc moins que ces Grands inutiles qui vont ſervilement ſe morfondre à la cour, & ſe ruiner à la ville avec un tas de proſtituées qui les dupent & les mépriſent?

Modérant en faveur du bien public la hauteur de l'étiquette, ſi le monarque plus populaire ſe rendoit acceſſible aux talents, au mérite, à la vertu; s'il honoroit de ſon ſuffrage les actions louables, les découvertes importantes, les entrepriſes vraiment utiles à la Patrie; quel pouvoir n'auroient pas ces diſtinctions honorables accordées par le Prince? Quelle émulation n'exciteroient-elles point parmi les ſujets d'une Monarchie, où le plus grand

des honneurs eſt d'approcher ſon maître, d'être connu de lui?

C'est ainſi que, ſans épuiſer leurs tréſors, les Princes, toujours maîtres de l'opinion publique, peuvent en un inſtant changer la face d'un Empire, en bannir le luxe & la vanité, leur ſubſtituer la bienfaiſance, faire regner l'équité, attirer de la conſidération aux vrais talents, & du reſpect aux bonnes mœurs. Un Monarque ſera vraiment grand, puiſſant, invincible, quand il emploiera ſagement les reſſorts du gouvernement pour réunir l'intérêt général à celui de tous les ordres des citoyens. C'eſt alors que l'Etat ne deviendra qu'une famille bien unie, dont le chef jouira de toute la puiſſance, la ſplendeur & la gloire que l'ambition peut deſirer. C'eſt alors que l'on verra la Politique & la Morale heureuſement combinées pour travailler de concert au bonheur des humains.

Tels ſont, Auguſte LOUIS, les bienfaits que peut attendre de tes ſoins un grand Empire, à qui l'aurore de ton regne fait déjà concevoir les plus douces eſpérances. En raſſemblant près de ton trône la ſageſſe & la probité, tu conſoles tes ſujets, tu leur dis de ſe promettre les temps les plus fortunés. Oui, Prince vraiment bon & magnanime, tu ſeras le

Reſtaurateur, le Légiſlateur & le Pere d'une Monarchie puiſſante & libre ſous tes loix. Ami conſtant de la juſtice, de la vertu, de la vérité, elles regneront à tes côtés. Ton Peuple, toujours docile à la voix de ſes maîtres, toujours fidele à ſuivre leur exemple, les honorera de-même que toi. Aſſez long-temps tes ayeux ont rendus leurs noms célebres par des conquêtes & des exploits fameux, par des monuments merveilleux, par la ſplendeur de leur cour. Ton ame bienfaiſante ambitionne une gloire & plus grande & plus pure, celle d'eſſuyer les larmes des malheureux, de guérir au ſein de la paix les plaies faites à l'Etat, d'y établir les mœurs avec la félicité.

Poursuis, ô MONARQUE généreux, une entrepriſe ſi noble, ſi digne de toi; repouſſe d'une main puiſſante & ferme les obſtacles qu'on tenteroit d'oppoſer à tes projets; bannis avec courage un luxe corrupteur; mépriſe un vain éclat, inutile aux grands Rois; contrains le vice intimidé à s'éloigner de ta préſence; que le flatteur abject ne ſe montre plus à la cour d'un Prince ami du vrai; donne à ton Peuple des loix propres à le guider dans le chemin de la vertu, qui toujours conduit au bonheur; qu'une nation aimable, active, ſociable, ſpirituelle, devienne

par tes ſoins vertueuſe, ſolide, reſpectable. Ainſi tu ſurpaſſeras tous les Héros de ta race : tu ſeras plus chéri que des Guerriers dont les mains furent trop ſouvent enſanglantées : tu ſeras plus admiré que ces Monarques faſtueux dont on vante les édifices accablants pour leurs ſujets : on célebrera ton regne, non comme celui des victoires, non comme celui des arts & de la magnificence, mais comme le regne des loix, des vertus & du bonheur.

FIN.



TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 8, ligne 26, depend, *lisez* dependent.
—— 9 ligne 10, conduit, *lisez* conduite.
—— 15, ligne 23, on obet, *lisez* on obéit.
—— 25, ligne 5, en ennemi, *lisez* en ennemie.
—— 29, ligne 25, telles, *lisez* tels.
—— 37, ligne 8, qu'ils leurs envoient, *lisez* qu'il leur envoie.
—— 38, ligne 25, à se démolir, *lisez* à se détruire.
—— 56, ligne antépénultieme, jouirent, *lisez* jouiroient.
—— 92, ligne 11, il ne feroit point émané de Dieu, *lisez* elle ne feroit point émanée.
—— 96, ligne 25, il ne se, *lisez* elle ne se *& lignes suivantes.*
—— 141, ligne 4 de la note, qu'ils les quittent, *lisez* que ces derniers les quittent.
—— 156, ligne 23, des historiens, *lisez* des histrions.

